

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

096-28  
Avis  
juridiques

114<sup>e</sup> année

12 juin 1982

No 24



Éditeur officiel  
Québec



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

114<sup>e</sup> année  
12 juin 1982  
No 24

### Sommaire

Aménagement et l'Urbanisme, Loi sur l' .....	5420
Associations coopératives, Loi sur les.....	5420
Avis divers .....	5420
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les .....	5421
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le .....	5421
Compagnies, Loi sur les .....	5387-5430
Compagnies étrangères, Loi sur les.....	5408
Curatelle publique, Loi sur la.....	5435
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les.....	5410
Demande(s) à la Législature.....	5436
Financement des partis politiques, Loi régissant le.....	5438
Liquidation des compagnies, Loi sur la.....	5439
Ministères, Avis concernant les.....	5439
Proclamation(s) .....	5455
Régie des marchés agricoles du Québec .....	5457
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les .....	5410
Société d'habitation du Québec, Loi sur la .....	5459
Soumissions, Demandes de .....	5462
Syndicats professionnels, Loi sur les .....	5464
Vente(s) par licitation .....	5465
Vente(s) par shérif.....	5465
Vente(s) pour taxes.....	5496

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h. le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

### Tarif des annonces et abonnements:

#### 1<sup>o</sup> Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 \$ par année.

#### 2<sup>o</sup> Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 \$ l'exemplaire.

#### 3<sup>o</sup> Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2<sup>o</sup>, se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire.

#### 4<sup>o</sup> Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe a, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 \$ la ligne agate.

#### 5<sup>o</sup> Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

#### 6<sup>o</sup> Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapierre  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales  
Service de la diffusion des publications  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

## Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
RAYMOND BERTRAND INC. .... 1238-4459	59 01 21	1320, boulevard Graham, bureau 100, Mont-Royal
CORPORATION DE TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS PONT VIAU 1266-3266	58 04 09	345, av. Victoria, bureau 300, Westmount
CORPORATION FALCONBRIDGE COPPER ..... 1217-7093	71 12 16	979, rue de Bourgogne, local 310, Sainte-Foy
LA DÉLICIEUSE LIMITÉE ..... 1251-7843	53 09 16	13492, rue Huntington, Pierrefonds
LES DISTRIBUTEURS CLEFS D'OR INC. .... 1124-5461	68 08 05	138, place Sunnyside, Dollard-des-Ormeaux
EXCAVATION A.L.I. INC. .... 1330-4464	72 12 27	550, rue Jeanne-Mance, Salaberry-de-Valleyfield
IMMEUBLES ANDON INC. .... 1232-5098	58 03 10	345, av. Victoria, bureau 300, Westmount
PARIJERO INC. .... 1364-1725	75 06 12	1121, des Sapins, Alma
LES PLACEMENTS GUY RAYMOND INC. .... 1356-1949	74 05 01	13492, rue Huntington, Pierrefonds
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE Q.O.G. LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1261-6165	69 03 18	5317, rue Snowdon, Montréal
H. WESTERNOFF INC. .... 1287-5787	61 02 20	732, promenade Parkway, Laval

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LE CLUB DES RÉSIDANTS DE MAISONS MOBILES, CHICOUTIMI. SECTEUR RIVIÈRE-DU-MOULIN 1631-4908	78 12 06	9
LES INDUSTRIES POPULAR LTÉE .....	68 10 31	9
PROVIGO .....	61 11 14	18
TRUST GÉNÉRAL INC. ....	62 09 12	14
19398-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ASSOCIATION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION DU MONDE ARABE AU CANADA INC. 1843-0520	81 02 17	53, rue Jarry est, Montréal
LES BOISERIES STE-GERTRUDE INC. ....	78 07 20	8020, boulevard du Parc Industriel, Bécancour
R. CAPRINI LTÉE .....	76 01 23	10375, Parc-Georges, Montréal
CONSEILLERS R.S.S. LTÉE .....	75 02 21	1, complexe Desjardins bureau 3006, Montréal
CONSULTANTS LUSO INC. ....	63 08 29	4217, De Maisonneuve, app. 1, Westmount
CORPORATION DE TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS PONT VIAU 1266-3266	58 04 09	345, av. Victoria, bureau 205, Westmount

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
IMMEUBLES ANDON INC. .... 1232-5098	58 03 10	345, av. Victoria, bureau 205, Westmount
ARSÈNE & CÉCILE LECLAIRE INC. .... 1160-1606	68 10 31	331, rue Wallace, Granby
SAMPLE LA COMPAGNIE DE BLOUSES ET VÊTEMENTS DE SPORT LTÉE 1325-2903	68 05 15	5800, rue St-Denis, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal
SUD-PRESSE LTÉE ..... 1280-7566	67 04 19	475, rue St-Charles ouest, Longueuil
LES VÊTEMENTS POUR DAMES ZANTE LTÉE ..... 1465-2119	76 03 03	7080, rue Alexandra, bureau 200, Montréal

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CENTRE POST-SCOLAIRE LE RELAIS DU BOUT 1633-7289	79 02 13	82 03 18	1) De la dénomination sociale: CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT; 2) des objets.
LA FONDATION DU FLAMBEAU DU COEUR 1847-7927	81 07 03	82 05 25	Des objets
LES HABITATIONS HENRI MARTIN INC. 1856-5259	82 04 01	82 05 05	Des objets
HAMEL AUTO BODY INC. .... 1143-4495	62 10 16	82 05 17	De la dénomination sociale: CARROSSERIES HAMEL & FRÈRE INC.
L'HARMONIE D'ASBESTOS INCORPORÉE 1234-3851	62 08 27	82 05 14	Des dispositions
PAVILLON DU RETOUR INC. .... 1160-1606	68 10 31	82 05 17	De la dénomination sociale: ARSÈNE & CÉCILE LECLAIRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC. 1639-2474	79 10 04	82 05 17	De la dénomination sociale : SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC.
19398-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
L'AGENCE DE COURTAGE-VIE DANIEL VERMETTE INC. .... 1858-0639	82 05 14	Montréal
AGENCE DE SÉCURITÉ DUBOIS INC. .... 1857-4723	82 04 28	Beauharnois
LES AGENCES MIC-MO INC. .... 1858-2296	82 05 19	Beauce
LES AUTOMOBILES R.G.R.LTÉE ..... 1858-0936	82 05 18	Saint-Hyacinthe
LA BRASSERIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE INC. .... 1858-2387	82 05 19	Labelle
CASSE-CROÛTE BEAURIVAGE INC. .... 1858-2254	82 05 19	Gaspé
CENTRE DE PURIFICATION LAFAYETTE INC. .... 1858-0738	82 05 17	Montréal
LES CHEMINÉES GUY LÉPINE INC. .... 1858-2411	82 05 20	Laval
JACQUES CHEVARIE INC. .... 1858-2247	82 05 19	Gaspé
CLOISONS MÉTALLIQUES U.P. INC. .... 1858-2056	82 05 18	Terrebonne
COMMUNICATIONS ABITIBI TÉMISCAMINGUE (C.A.T.) INC. .... 1856-1829	82 03 22	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CONSTRUCTIONS J.M.L.P. INC. .... 1857-5225	82 05 18	Kamouraska
COPOBEC INC. .... 1857-9037	82 05 18	Beauce
CRI MODE INC. .... 1857-8237	82 05 06	Montréal
LES CUISINES RÉNOVE INC. .... 1857-5217	82 05 18	Québec
CUISINOVE (GALERIE) INC. .... 1857-9011	82 05 18	Québec
DEBINE INC. .... 1858-0399	82 05 13	Québec
DÉPANNEUR FRUITS & LÉGUMES RICHMOND INC. .... 1858-0415	82 05 14	Saint-François
DISTRIBUTION RÉNALD KÉROUACK INC. .... 1858-2312	82 05 19	Québec
LES DISTRIBUTIONS 3 R INC. .... 1858-2346	82 05 19	Chicoutimi
RAYMOND DROUIN (1982) INC. .... 1857-9060	82 05 19	Beauce
G. DUCHARME COUVREUR INC. .... 1858-2395	82 05 20	Bedford
DURO - CHEM INC. .... 1857-9003	82 05 18	Québec
ELSA FLEURISTE & CADEAUX INC. .... 1858-0720	82 05 17	Montréal
LES EMPAILLEURS DU QUÉBEC INC. .... 1858-0589	82 05 14	Beauharnois
LES ENTREPRISES BELLEY (1982) INC. .... 1858-0969	82 05 18	Chicoutimi
LES ENTREPRISES DAVICO INC. .... 1858-2155	82 05 19	Joliette
LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE A.J.R. INC. .... 1858-2148	82 05 19	Montréal
LES ENTREPRISES ÉDITH PICARD INC. .... 1858-2429	82 05 20	Iberville
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE LAURENCELLE INC. 1858-2023	82 05 18	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES GEORGES MICHAUD INC. .... 1858-0803	82 05 17	Rimouski
LES ENTREPRISES HARDIESSE INC. .... 1857-5167	82 05 14	Beauce
LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES AHAR INC. .... 1858-2288	82 05 19	Montréal
LES ENTREPRISES J.F. PELOSSE & FILS LTÉE ..... 1858-0514	82 05 14	Iberville
LES ENTREPRISES LÉO SAVIGNAC INC. .... 1858-2064	82 05 18	Saint-Maurice
ENTREPRISES PA-GY-VAL LTÉE ..... 1858-2304	82 05 19	Laval
L'ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE LA MAURICIE) LTÉE 1858-0548	82 05 14	Trois-Rivières
L'ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE LA RIVE SUD) LTÉE 1858-0563	82 05 14	Longueuil
L'ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE MONTRÉAL) LTÉE 1858-0555	82 05 14	Longueuil
ÉQUIPEMENTS DE FERME R & M INC. .... 1858-0787	82 05 17	Beauharnois
LES ÉQUIPEMENTS JEAN-GUY ST-PIERRE INC. .... 1858-2130	82 05 19	Longueuil
LES ÉQUIPEMENTS RANDO LTÉE ..... 1858-0464	82 05 14	Montréal
ÉRABLIÈRE PRÉVOST & FRÈRES INC. .... 1858-2049	82 05 18	Saint-François
EXCAVATION TREMBLAY ET PERRIAU INC. .... 1858-2452	82 05 20	Abitibi
FABRICATION MANIC INC. .... 1858-2080	82 05 18	Hauterive
RONALD FAUTEUX INC. .... 1858-0928	82 05 17	Montréal
FERLATTE & ALAIN INC. .... 1858-0944	82 05 18	Laval
LA FERME BENOIT CHAMPAGNE & FILS INC. .... 1858-2353	82 05 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FILMS TRANSIT INC. .... 1858-0621	82 05 14	Montréal
FLEURISTE SONIA INC. .... 1858-0712	82 05 17	Montréal
FRANCE-OPÉRA LTÉE ..... 1857-9052	82 05 19	Montréal
GERMAIN FRÉCHETTE (1982) INC. .... 1858-0506	82 05 14	Saint-Hyacinthe
LA FROMAGERIE IMAN INC. .... 1858-0613	82 05 14	Montréal
GARAGE GERMAIN & AUDY INC. .... 1858-0795	82 05 17	Saint-Maurice
GARAGE LIMOILLOU INC. .... 1858-0910	82 06 01	Québec
GEORGE LE ROI DU SOUS-MARIN II INC. .... 1858-0837	82 05 17	Montréal
GESTION BARD LTÉE ..... 1858-2460	82 05 20	Kamouraska
GESTION JEAN GERVAIS INC. .... 1858-0498	82 05 14	Terrebonne
LES GESTIONS DE LA FILIÈRE INC. .... 1857-6967	82 05 05	Montréal
GESTIONS INSPIRATIONS INC. .... 1857-9045	82 05 19	Drummond
LE GROUPE D'ENTREPRISES P.P.P. INC. .... 1857-1216	82 05 12	Terrebonne
LE GROUPEMENT FORESTIER LANAUDIÈRE INC. .... 1858-2072	82 05 18	Joliette
HABITS DU BOULEVARD (1982) INC. .... 1857-5159	82 05 14	Chicoutimi
J. D. HAMELIN & FILS INC. .... 1857-5241	82 05 18	Trois-Rivières
HÔTEL MANOIR D'AUTEUIL INC. .... 1858-2437	82 05 20	Québec
IMMEUBLES F.B.D. INC. .... 1857-5233	82 05 18	Québec
IMPORTATIONS LAZIO INC. .... 1858-0977	82 05 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
Y.R. LAMARRE & ASSOCIÉS INC. .... 1858-0811	82 05 17	Longueuil
ALBÉRIC LAPIERRE & FILS INC. .... 1858-2270	82 05 19	Gaspé
JEAN-PAUL LAVOIE ET FILS INC. .... 1858-0647	82 05 14	Bedford
LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC. .... 1858-0597	82 05 14	Bonaventure
MANOIR ST-JEAN-BAPTISTE INC. .... 1858-0902	82 05 17	Québec
MANUFACTURE BEAUPRÉ LTÉE ..... BEAUPRÉ MANUFACTURING LTD. 1858-0993	82 05 18	Montréal
MEUBLES MATANE (1982) INC. .... 1858-0951	82 05 18	Rimouski
LES MIETTES AUX OISEAUX INC. .... 1858-0688	82 05 14	Montmagny
1857-1232 QUÉBEC INC. .... 1857-1232	82 05 18	Laval
1857-1240 QUÉBEC INC. .... 1857-1240	82 05 18	Montréal
1857-1281 QUÉBEC INC. .... 1857-1281	82 05 19	Richelieu
1857-5191 QUÉBEC INC. .... 1857-5191	82 05 17	Rimouski
1857-9078 QUÉBEC INC. .... 1857-9078	82 05 19	Beauce
1857-9102 QUÉBEC INC. .... 1857-9102	82 05 19	Québec
1857-9110 QUÉBEC INC. .... 1857-9110	82 05 19	Montréal
1858-0381 QUÉBEC INC. .... 1858-0381	82 05 13	Joliette
1858-0423 QUÉBEC INC. .... 1858-0423	82 05 14	Joliette
1858-0431 QUÉBEC INC. .... 1858-0431	82 05 14	Longueuil
1858-0480 QUÉBEC INC. .... 1858-0480	82 05 14	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1858-0522 QUÉBEC INC. .... 1858-0522	82 05 14	Roberval
1858-0530 QUÉBEC INC. .... 1858-0530	82 05 14	Roverval
1858-0670 QUÉBEC INC. .... 1858-0670	82 05 14	Montréal
1858-0753 QUÉBEC INC. .... 1858-0753	82 05 17	Beauharnois
1858-0845 QUÉBEC INC. .... 1858-0845	82 05 17	Rimouski
1858-0886 QUÉBEC INC. .... 1858-0886	82 05 17	Québec
1858-0894 QUÉBEC INC. .... 1858-0894	82 05 17	Québec
1858-2007 QUÉBEC INC. .... 1858-2007	82 05 18	Longueuil
1858-2213 QUÉBEC INC. .... 1858-2213	82 05 19	Montréal
1858-2221 QUÉBEC INC. .... 1858-2221	82 05 19	Montréal
1858-2510 QUÉBEC INC. .... 1858-2510	82 05 20	Trois-Rivières
MISTASSINI DODGE CHRYSLER LTÉE .... 1857-5183	82 05 17	Roberval
MODE APOSTROPHE INC. .... 1858-0407	82 05 13	Québec
LES MONTRES RATCH INC. .... RATCH WATCH INC. 1858-0241	82 05 12	Laval
NETTOYEUR A-100 INC. .... 1858-0449	82 05 14	Montréal
LES PEINTURES POIRIER INC. .... 1858-2262	82 05 19	Gaspé
PÉPINIÈRE PAUL-ÉMILE LOYER & FILS LTÉE .... 1858-2171	82 05 19	Iberville
PIÈCES D'AUTO HAMEL INC. .... 1857-5175	82 05 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PLACEMENTS DELANEY INC. .... DELANEY HOLDINGS INC. 1858-0761	82 05 17	Montréal
LES PLACEMENTS FAMILA INC. .... 1857-8310	82 05 06	Roberval
LES PLACEMENTS IMMOBILIERS LAGIRO INC. .... 1858-2403	82 05 20	Laval
RADIATEUR GOUIN LTÉE ..... 1858-2106	82 05 18	Montréal
LES RÉSIDENCES SÉBASTOPOLE INC. .... 1858-2197	82 05 18	Montréal
RESTAURANT BMB INC. .... 1858-0654	82 05 14	Terrebonne
RESTAURANT M.S.D. INC. .... 1858-0605	82 05 14	Saint-François
RESTAURANT QUIDI VIDI (1982) INC. .... 1858-0704	82 05 17	Terrebonne
LES SABLIERES BOURGOGNE INC. .... 1858-0746	82 05 17	Iberville
LA SALADIÈRE INC. .... 1858-2098	82 05 18	Québec
SALON MICHEL POUR ELLE ET LUI INC. .... 1858-0373	82 05 13	Joliette
SERVICE D'ARBRES DUFOUR ET LAPIERRE INC. .... 1858-2361	82 05 19	Québec
SOCIÉTÉ ARABE DE RESTAURATION ET DE COMMERCE SARCO INC. 1857-5209	82 05 17	Québec
SOTEDER INC. .... 1858-0456	82 05 14	Montréal
SPHÈRE QUÉBEC INC. .... 1857-9086	82 05 19	Québec
STORES VÉNITIENS GRÉGOIRE INC. .... 1858-2114	82 05 18	Québec
TABAGIE LIBRAIRIE LE PASSANT INC. .... 1858-2338	82 05 19	Terrebonne
TAPIS DIMENSION INC. .... 1858-0019	82 05 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TÉLÉ-CABLE LABONTÉ INC. .... 1858-2163	82 05 19	Frontenac
TRAÇAIDE INC. .... 1858-0860	82 05 17	Québec
TRANSPORT P.E. MARCOUX INC. .... 1857-9029	82 05 18	Beauce
TRIGÉ LTÉE ..... 1857-9094	82 05 19	Québec
VENTE DE VÉHICULES MONZA INC. .... 1858-2015	82 05 18	Montréal
LE VIEUX MANOIR DU SPAGHETTI DE CHICOUTIMI INC. 1858-0472	82 05 14	Chicoutimi
19398-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY

### Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES ALIMENTATIONS DOMCO LIMITÉE .. 1102-5566	53 02 11	82 05 20	
ALLEN & FILS LTÉE ..... 1231-3136	72 05 23	82 05 18	
ASSURANCES ALBERT CHARETTE ET ASSOCIÉS INC. 1628-2675	78 07 12	82 05 19	
LES ASSURANCES D'AMOURS & FILS INC. 1232-2707	70 06 19	82 05 17	
AUBERGE BEAUCERONNE INC. .... 1358-2465	74 08 01	82 05 19	
LA BOUTIQUE LE TAMBOURIN INC. .... 1330-7228	73 06 13	82 05 14	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
COMPAGNIE TRANSITAIRE MICHAEL INC. 1216-5122	54 02 19	82 05 17	
CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES, LIMITÉE 1166-5494	26 05 17	82 05 20	
G. DAIGNEAULT, INDUSTRIEL, INC. .... 1368-3040	74 05 16	82 05 18	
DATAGRAM INC. .... 1466-5871	76 06 06	82 05 17	
DÉVELOPPEMENTS NEUFCHATEL INC. ... 1327-9930	64 08 12	82 05 18	
DISCO-BAR LE GLOBE INC. .... 1462-9794	75 11 27	82 05 14	
DISTRIBUTIONS P.T.S LTÉE ..... 1636-5819	79 05 28	82 05 13	
LE DOMAINE DES CHENAUX INC. .... 1627-1066	78 06 02	82 05 18	
DORA MORROW INC. .... 1107-6981	61 07 18	82 05 13	
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON LTÉE ..... 1509-8858	77 12 28	82 05 17	
M. ELLEN LUMBER LTÉE ..... 1125-6625	69 01 31	82 05 20	BOIS ELLEN LTÉE ELLEN LUMBER LTD.
LES ENCHÈRES D'AUTOMOBILES DE MONTRÉAL LTÉE 1369-3627	74 08 15	82 05 17	
LES ENTREPRISES GUY & RICHARD INC. 1264-7301	67 07 12	82 05 17	
LES ENTREPRISES LIONEL GUILBAULT INC. 1369-6927	74 09 17	82 05 14	
LES ENTREPRISES ROBERT PRESCOTT INC. 1503-9845	76 06 22	82 05 13	
ÉQUIPEMENT DE BOULANGERIE L.P. INC. 1334-4999	73 01 15	82 05 17	
FININTER INC. .... 1469-6769	76 08 30	82 05 18	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
GELEG INC. .... 1365-4983	75 05 23	82 05 19	
GESTION GOINEAU INC. .... 1504-2815	76 07 15	82 05 17	
GOSSELIN, AUDET & ASSOCIÉS INC. .... 1471-0735	76 10 26	82 05 14	INVESTISSEMENTS A. GUILBAULT INC.
ROGER GOSSELIN LIMITÉE ..... 1263-7724	62 03 12	82 05 18	
A. GUAY & FILS CONSTRUCTION INC. .... 1218-3950	71 11 16	82 05 18	
LES IMMEUBLES FARMER LTÉE ..... 1258-8471	58 04 30	82 05 17	
IMPORT-EXPORT ANOUK INC. .... 1336-8816	72 11 27	82 05 19	GENYCOM INC.
LES INDUSTRIES ROBERT FIOCCO INC. .... 1638-0461	79 08 06	82 05 17	
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES J.M. MARTINEAU INC. .... 1369-8543	74 09 30	82 05 14	
JANICO ENTERPRISES INC. .... 1205-4987	71 01 13	82 05 14	JANICO INC.
KOTLIAROFF PINE GARDEN INC. .... 1270-1967	70 07 16	82 05 13	KOTLIAROFF & FILS INC.
P. LAMBERT & ASSOCIÉS INC. .... 1480-8505	75 12 04	82 05 19	
R.A. LATULIPPE INC. .... 1341-8678	73 09 28	82 05 13	
GUY LAVIGNE INC. .... 1465-8983	76 03 29	82 05 17	GUY LAVIGNE RÉFRIGÉRATION INC.
LOCATION DRAGON LIMITÉE ..... 1634-6421	79 03 15	82 05 19	
PAUL A. MARION INC. .... 1505-9728	77 09 09	82 05 18	
MÉDESCOMPTE INC. .... 1476-4542	77 04 12	82 05 14	
MEUBLES CANADIENS MOUSKA INC. .... 1502-1892	76 02 18	82 05 18	
AUX 1000 SAVEURS INC. .... 1633-2637	79 01 29	82 05 18	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LA PAGODE D'OR INC. .... 1636-8953	79 06 08	82 05 19	
LES PLACEMENTS COMFORT LTÉE ..... 1248-0471	66 10 31	82 05 19	
LES PLACEMENTS LECAVALIER LIMITÉE 1142-6202	56 08 22	82 05 14	LECAVALIER CONSTRUCTION (1982) LTÉE
LES PRODUITS HYGIÉNIQUES FRANCO INC. 1349-7821	72 09 27	82 05 18	
LES PROMOTIONS G.L. INC. .... 1510-7311	78 01 31	82 05 14	
ROMA TRANSPORT INC. .... 1282-7739	72 02 17	82 05 17	
MAURICE ROZON INC. .... 1469-4673	76 08 23	82 05 14	
SERVICES DE CUISINE COMMERCIALE LIMITÉE 1125-2939	64 05 06	82 05 19	
G.A. SHECHTMAN & SONS LTD. .... 1116-6279	44 04 26	82 05 14	G.A. SHECHTMAN & FILS LTÉE G.A. SHECHTMAN & SONS LTD.
J. LS. SIMARD INC. .... 1173-0173	60 06 10	82 05 19	AUTOMOBILES J. LS. SIMARD INC.
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DE RÉASSURANCE, INC. 1249-1452	70 05 26	82 05 14	
SOCIÉTÉ DE GESTION NATIONALE-MGFVIE, INC. 1338-8434	72 07 06	82 05 14	
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC. 1509-9963	78 01 16	82 05 18	
SOPELCO LIMITÉE ..... 1205-2197	71 03 08	82 05 18	
LES STORES VÉNITIENS MÉTALLIQUES LIMITÉE 1159-2144	46 02 07	82 05 18	
TRANSPORT DRAGON LTÉE ..... 1363-9471	75 06 06	82 05 19	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LÉO VALOIS & FILS INC. .... 1349-4547	72 11 03	82 05 19	
19398-o			

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
AUX CASCADES DE PARIS INC. ... 1858-4813	GERMER INC. .... AUX CASCADES DE PARIS INC. LIDO SWEETS RESTAURANT LTD.	82 05 31	Montréal
CENTRALCO (1982) INC. .... 1858-1124	CENTRALCO INC. .... ROY ET LAFONTAINE INC.	82 05 31	Trois-Rivières
DISTRIBUTRICES V.H.M. (1982) INC. 1858-1165	LES AMUSEMENTS C.B.L. (1978) INC. SERVICE DEMERS & HAMEL (1974) INC. DISTRIBUTRICES V.H.M. INC.	82 05 31	Arthabaska
LES ENTREPRISES GILLES HAINS LTÉE 1858-4482	LES ENTREPRISES GILLES HAINS LTÉE HAINS & FILS LTÉE	82 05 28	Drummond
LES ENTREPRISES SCHRETER INC. SCHRETER ENTERPRISES INC. 1858-4805	P.M.S. ENTERPRISES INC. .... LES ENTREPRISES SCHRETER INC.	82 06 01	Montréal
GESTION S.A.P. INC. .... 1858-4490	GESTION S.A.P. INC. .... CORPORATION ROSEMONT INC.	82 05 28	Drummond
MAGASINS D'ESCOMPTE MONTRÉAL INC. 1858-1132	MAGASINS D'ESCOMPTE MONTRÉAL INC. ESCOBY INC. AUPHAR INC. LES IMMEUBLES RACINE LTÉE	82 05 31	Longueuil
LES OEUF D'OR INC. .... 1858-4474	LES OEUF D'OR INC. .... 1851-7912 QUÉBEC INC.	82 05 31	Abitibi
PLACEMENTS CLAUDE BRUNET LTÉE 1858-4136	LES INDUSTRIES DE MÉTAL B. & F. LTÉE PLACEMENTS CLAUDE BRUNET LTÉE	82 05 31	Joliette
LE POULET PLACE LAURIER INC. 1858-1223	JEAN-MARC HOUDE LTÉE ..... LE POULET PLACE LAURIER INC.	82 05 31	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
TRANSIT P.M. INC. .... 1858-4466	TRANSIT P.M. INC. .... GARAGE METROP INC.	82 05 31	Laval
19398-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AGENCE DENIS DODDRIDGE INC. .... 1644-9860	80 05 30	82 05 19	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES AUTOMOBILES BAURORE LTÉE ..... 1339-8391	73 09 19	82 05 06	Du capital-actions
BEJAR INC. .... 1237-5382	71 08 27	82 05 19	Du capital-actions
LES CONSTRUCTIONS TECKSOL INC. .... 1336-8279	73 01 31	82 05 14	Du capital-actions
B. CÔTÉ INC. .... 1857-0705	82 04 16	82 05 18	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 6.
THÉO COUTURE INC. .... 1354-4788	73 12 18	82 05 13	Du capital-actions
ENTREPRISES L. VENNE & FILS LTÉE ... 1856-4872	82 03 31	82 05 14	Du capital-actions
LES ENTREPRISES ROBERT LIZÉE INC. .... 1141-1477	67 08 22	82 05 14	1) De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RIVERAINES INC. ; 2) du district: Laval
LA FERME B. AUDET ET FILS INC. .... 1628-0158	78 07 05	82 05 18	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 6.
FERME GROLEAU & FILS INC. .... 1856-6265	82 04 01	82 05 18	Du capital-actions
LES FERMES A. ROBIDOUX INC. .... 1851-7789	81 10 27	82 05 17	Du capital-actions
GESTION F. CARRIER INC. .... 1853-7431	81 12 30	82 05 17	De la dénomination sociale: LES MONTEURS D'ACIER DE BEAUCE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN INC. 1469-7023	76 08 31	82 04 30	Du district: Saint-Maurice
HUDON & JULIEN EXPERTS-CONSEILS EN CONSTRUCTION LTÉE 1647-7051	80 09 24	82 05 18	Des dispositions
LES IMMEUBLES BENOIT LAFLEUR INC. 1844-7979	81 03 27	82 05 17	De la dénomination sociale: GESTION NOUS INC.
LES INVESTISSEMENTS P.T.J. LIMITÉE 1480-1245	75 09 29	82 05 17	Du capital-actions
AU LOGEMENT C.A. INC. .... 1844-0461	81 03 06	82 05 14	Du capital-actions
LA MAISON GÉDÉON ROY INC. .... 1182-1063	64 12 29	82 05 19	De la dénomination sociale: LA MAISON ROY & GIGUÈRE INC.
1848-6217 QUÉBEC INC. .... 1848-6217	81 07 17	82 05 14	De la dénomination sociale: ISOLATIONS MONT-ROYAL LTÉE
1849-4716 QUÉBEC INC. .... 1849-4716	81 08 14	82 05 19	De la dénomination sociale: GESTION L.A.H.L. INC.
1852-9396 QUÉBEC INC. .... 1852-9396	81 12 04	82 05 18	1) De la dénomination sociale: EXCAVATION NORMAND (GRANBY) INC.; 2) du district: Bedford
1857-1026 QUÉBEC INC. .... 1857-1026	82 04 22	82 05 18	De la dénomination sociale: PASCAL DIFFUSION CANADA INC.
1857-3030 QUÉBEC INC. .... 1857-3030	82 04 30	82 05 17	De la dénomination sociale: PROMASSE INC.
MULTIFORME DESIGN INC. .... 1852-9743	81 12 07	82 05 18	Du capital-actions
LES PLANTS DU SAGUENAY INC. .... 1856-8774	82 04 13	82 05 17	Du capital-actions
R.C.R. INTERNATIONAL INC. .... 1117-0693	46 10 17	82 05 18	Du capital-actions
LES RADIATEURS UNIVERSELS INC. .... 1126-7895	55 12 10	82 05 14	De la dénomination sociale: LES RADIATEURS UNIVERSEL INC.
LES SERVICES DE CONSULTATION GESTICOM INC. 1852-7523	81 11 26	82 05 05	Du district: Montréal
SERVICES MÉCANIQUES GODBOUT INC. 1197-4136	70 03 31	82 05 19	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
STATION SERVICE PIGEON INC. .... 1856-0201	82 03 17	82 05 18	De la dénomination sociale: STATION-SERVICE JMS INC.

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

### Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ARC-O-VAL INC. .... 1857-7072	82 05 13	Amqui
L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE DANVILLE 1857-7221	82 05 14	Danville
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME VALLÉE DE CHÂTEAUGUAY INC. 1857-7064	82 05 13	116, Bord-de-l'Eau, Sainte-Barbe
ASSOCIATION DE PROTECTION ET DE CONSERVATION, ST-SIMÉON INC. 1857-1372	82 04 26	740, route 138, Saint-Siméon
ASSOCIATION DES FEMMES ARTISTES AMATEURS DU QUÉBEC (A.D.F.A.A.Q.) 1855-8544	82 04 19	2755, Langelier, local 6, Montréal
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE THIBEULT 1857-7304	82 05 14	884, chemin Thibeault, app. 2, Sherbrooke
L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA MOYENNE CÔTE-NORD 1856-7222	82 04 08	20, chemin du Roi, Longue-Pointe-de-Mingan
ASSOCIATION DES REMBOURREURS DU QUÉBEC INC. .. 1857-1505	82 04 27	Boucherville
ASSOCIATION DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE ST-JEAN A.U.T.A.P.H.R. 1856-7743	82 04 13	97, place Dépelteau, Saint-Luc

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES VRAIS ACHETEURS RÉGIONAUX (A.V.A.R.) INC. 1857-1729	82 04 28	2384, Roussel, Chicoutimi-Nord
ASSOCIATION DU HOCKEY-MINEUR DU TRANSCONTINENTAL 1857-3600	82 05 03	Pohénégamook
ASSOCIATION DU SOCCER DE ST-LÉONARD (A.S.S.L.) INC. 1855-9443	82 03 15	8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE BIEN-ÊTRE DES BRÛLÉS (BRULAM) 1855-8023	82 03 11	12254, rue Langelier, app. 4, Montréal
L'ASSOCIATION THRACIENNE DE MONTRÉAL ..... 1856-7305	82 04 08	685 Jean-Talon ouest, Montréal
LES ATELIERS D'ALPHABÉTISATION DE JOLIETTE ..... 1857-1448	82 04 26	Joliette
BALLE-MOLLE ÎLE-BIZARD ..... 1857-7049	82 05 13	490, rue de l'Église, Île-Bizard
LES CAVALIERS DE COMÈTE SAPHO ..... 1857-3840	82 05 04	703, rue Frida, Fabreville
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE VALLEYFIELD INC. .... 1857-1307	82 04 23	450, boulevard du Havre, local 304, Valleyfield
LES CHEVALIERS D'EAU DE ST-FÉLICIEN INC. .... 1857-1349	82 05 10	Saint-Félicien
CINÉMAGINAIRE, CLUB DE CINÉMA AMATEUR DU SAGUENAY INC. 1857-7429	82 05 17	Chicoutimi
LE CLUB AMIC INC. .... 1857-5886	82 05 11	382, rue Signay, Nicolet
CLUB AMITIÉS DE L'ÂGE D'OR DE PONT-ROUGE 1857-5746	82 05 10	Rue de la Fabrique, Pont-Rouge
CLUB D'ÂGE D'OR ST-NAZAIRE INC. .... 1855-4188	82 03 17	100, rue Trésor-Caché, LaSalle
LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DESCHAMBAULT ..... 1857-7411	82 05 17	106, rue LaSalle, Deschambault
LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GILLES DE LOTBINIÈRE INC. 1855-5656	82 03 05	1540, rue du Couvent, Saint-Gilles
CLUB DE SKI DE FOND SPORT-PLUS INC. .... 1857-5951	82 05 12	Saint-Eugène

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB NAUTIQUE DE MONTRÉAL ..... 1857-7460	82 05 17	Montréal
CLUB OPTIMISTE DE CARTIER-BRÉBEUF ..... 1857-7056	82 05 13	Québec
CLUB OPTIMISTE RICHMOND-MELBOURNE ET CLEVELAND ..... 1857-5399	82 05 06	Richmond
CLUB RICHELIEU DE GATINEAU ..... 1857-5753	82 05 10	Gatineau
LE CLUB ROTARY DE RIMOUSKI INC. .... 1857-3956	82 05 05	30, rue Évêché est, Rimouski
CLUB SOCIAL 12-18 DE CHIBOUGAMAU ..... 1857-1844	82 05 14	650, 3 <sup>e</sup> Rue, Chibougamau
LE CLUB ULTRA-ÉTOILE INC. .... 1857-5779	82 05 10	Montréal
COMITÉ DE LA ST-JEAN — ST-FRANÇOIS-XAVIER- DE-BROMPTON ..... 1857-5365	82 05 06	Saint-François-Xavier-de-Brompton
COMITÉ DE LOISIR STE-BERNADETTE ..... 1857-7445	82 05 17	Lauzon
COMITÉ D'ENVIRONNEMENT DE PETIT-SAGUENAY ..... 1856-4492	82 03 31	43, chemin St-Étienne, Petit-Saguenay
COMITÉ DES LOISIRS D'ARUNDEL INC. .... 1857-5613	82 05 07	Arundel
COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES SOINS DE SANTÉ DE LA RÉGION DE LAC MÉGANTIC INC. .... 1855-1283	82 02 19	2981, Agnès, Lac-Mégantic
COMITÉ RÉCRÉATIF ST-YVES INC. .... 1857-5936	82 05 12	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
CONCERTS-OUTAOUAIS ..... 1856-9897	82 04 20	Hull
CORPORATION DE TRANSPORT-ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DU SECTEUR BERTHIER « LA DILIGENCE » INC. .... 1857-7197	82 05 14	53, de Bienville, Berthierville
CORPORATION DU SALON DES MÉTIERS D'ART DE L'EST DU QUÉBEC ..... 1857-5704	82 05 10	146, rue St-Germain est, Rimouski
CORPORATION DU VIEUX MOULIN D'ULVERTON INC. .. 1857-1331	82 05 05	Route rurale numéro 1, chemin Roy, L'Avenir

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CORPORATION LA LOCUSTE ..... 1857-7163	82 05 13	228, 5 <sup>e</sup> Rue, Québec
CORPORATION RÉGISSANT LE HOCKEY AU COLLÈGE MONTMORENCY 1857-1810	82 04 29	475, boulevard de l'Avenir, ville de Laval
ÉCOLE DE TENNIS DE CHÂTEAUGUAY INC. .... 1857-7627	82 05 18	59, rue Prince, Châteauguay
L'ÉCOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE INC. .... 1857-5902	82 05 11	Montréal
L'ENTRAIDE MATERNELLE ST-ALPHONSE-NOUVELLE INC. 1857-7387	82 05 17	Maria
FONDATION DU SÉMINAIRE SAINTE-MARIE INC. .... 1855-9377	82 03 15	Shawinigan
FONDATION MIEUX VIVRE INC. .... 1857-7015	82 05 13	1036, rue Belvédère sud, Sherbrooke
GROUPE DE FEMMES LATINO-AMÉRICAINES DE MONTRÉAL INC. 1855-9906	82 03 15	Montréal
LES HABITATIONS « ANSE-DES-MÈRES » INC. .... 1857-7254	82 05 14	Québec
LES HABITATIONS DE L'ESTRIE INC. .... 1856-9335	82 05 10	Sherbrooke
INSTITUT FAREL FACULTÉ DE THÉOLOGIE RÉFORMÉE DE QUÉBEC 1857-3774	82 05 04	2828, chemin des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy
LIGUE DE HOCKEY JUNIOR « B » DU LAC ST-LOUIS INC. 1857-3972	82 05 05	Montréal
LOISIRS ST-PAUL DE MONTMINY INC. .... 1857-7106	82 05 13	Saint-Paul
LOISIRS VINCELOTTE INC. .... 1857-5803	82 05 10	201, chemin Vincelotte, Cap-Saint-Ignace
LE MÈTRE DE LA PÉTANQUE INC. .... 1857-7486	82 05 17	15, terrasse Vaucluse, Saint-Gérard-Majella
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE INC. 1857-7361	82 05 17	561, rue Queen nord, Sherbrooke
NATURAM ..... 1854-5954	82 02 02	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
OEUVRE ÉVANGÉLIQUE BENOIT LABRE ..... 1857-5811	82 05 10	245, rue Boisseau, Québec
PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'OR BLANC INC. 1857-7239	82 05 14	Asbestos
PRONAOS OUIATCHOUAN ..... 1855-6571	82 03 10	254, boulevard Sauvé, Roberval
PUBLICATIONS CODEX INC. .... 1855-8239	82 03 15	5115, rue St-Denis, Montréal
LES PUBLICATIONS DES MOTONEIGISTES DE LAVAL 1857-7155	82 05 13	2830, boulevard St-Elzéar, Laval
RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE " CANADA " ..... 1852-8125	81 12 03	4630, Carlton, Montréal
RECHERCHE ET PATRIMOINE DES ABÉNAKIS, INC. .... 1857-5845	82 05 10	215, Waban-Aki, Odanak
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC 1856-4484	82 05 03	391, Plessis, Nicolet
THÉÂTRE UBU INC. .... 1855-9336	82 03 15	5850, Waverly, Montréal
LES TRADITIONS HURONNES INC. .... 1857-7346	82 05 14	58, boulevard Bastien, Réserve Indienne du Village-des-Hurons
19398-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
AGENCE FRANCE-PRESSE 1279-6363	82 01 29	De l'agent principal en celui de: M. Pierre Dietsch, 1390, rue Sherbrooke ouest, bureau 27, Montréal

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Nouveau permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
JEOL (U.S.A.), INC. .... 1230-7112	82 05 19
19398-o	<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** MEUBLES DE PIN DE KNOWLTON LTÉE 1884-4217	82 05 21	M. C. Gordon Awde, Sutton	Sutton
** SYSTÈMES DE COMPTES MIDWESTERN LTÉE 1998-9896	82 05 18	Me Patrice Vachon, 500, place d'Armes local 1200, Montréal	500, place d'Armes, local 1200, Montréal
19398-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

**Permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
FLETAN CORPORATION ..... 2126-3868	82 05 18	M. Christophe Reusing, 259, rue St-Viateur ouest, Montréal	259, rue St-Viateur, Montréal
19398-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE CLUB DE FOOTBALL DE MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>THE MONTRÉAL FOOTBALL CLUB AND COMPANY LTD.</i>	82 05 17	4545, Pierre-de-Coubertin, Montréal
LES PROMOTIONS VICOSA ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	82 05 14	2525, Daniel-Johnson, local 600, Chomedey, ville de Laval

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU.*

19423-o

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
COMPAGNIE DE PRÊTS J.N. LIMITÉE ..... 1266-7778	81 11 06	Aucune
CONSULTANTS S. INC. .... 1623-7539	82 05 18	Aucune
NORTHERN FISH AND CAVIAR CO. LTD. .... 1315-4778	82 02 25	Changeant sa dénomination sociale en celle de: POISSON ET CAVIAR DU NORD LTÉE et sa version NORTHERN FISH AND CAVIAR CO. LTD.

19398-o

*Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.*

## Lettres patentes annulées

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1331-3259	AÉRO-CLUB DE MANIWAKI INC. ....	163, rue Laurier, Maniwaki (Gatineau)	73 04 18
1314-7392	L'ALLIANCE ARTISTIQUE SAGUENÉENNE INC. ....	Chicoutimi .....	68 02 15
1343-9021	LES AMIS DE LA MAÎTRISE DU CHAPITRE DE QUÉBEC, INC.	7, rue St-Stanislas, Québec ....	73 11 07
1365-4595	LES AMIS DE ST-HENRI INC. ....	6820, rue Jogues, Montréal ...	75 05 20
1361-4672	ARTISANAT ACCOLADE INC. ....	220, rue Lajoie sud, Joliette ..	75 01 28
1417-3421	ASSOCIATION COLOMBOPHILE JACQUES-CARTIER .....	Longueuil, .....	73 06 27
1356-7359	ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE CANADO-ARABE CANADIAN-ARAB CULTURAL AND SOCIAL ASSOCIATION	Sherbrooke .....	74 06 25
1359-2530	L'ASSOCIATION DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE SOCIALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Rivière-du-Loup	74 09 20
1349-6369	L'ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS GASPARO INC.	Bonaventure .....	72 09 05
1461-3988	ASSOCIATION DES CITOYENS DE JONQUIÈRE .....	Arvida .....	75 08 12
1359-8354	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE ST-GEORGES INC.	606, route Trans-Canada, St-David-de-l'Auberivière (Lévis)	74 10 21
1459-9872	L'ASSOCIATION DES CORPS MUSICAUX LAURENTIDES-OUTAOUAIS	St-Antoine (Terrebonne) .....	74 11 29
1363-5099	L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS DE ST-VIANNEY INC.	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 05 13
1364-6948	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS PÉTROLIERS DU QUÉBEC (A.E.P.Q.) INC.	Montréal .....	75 07 16
1365-6905	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA ONTARIO	3452, rue Ontario Est, Montréal	75 06 04
1291-5096	L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	Trois-Rivières .....	70 05 19
1335-9518	ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU GROUPE D'IBERVILLE DE STE-MARTHE (THETFORD MINES) INC.	Thetford-Mines .....	71 08 31
1331-5957	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CITÉ NATURE INC.	St-Télesphore (Soulanges) .....	73 03 06

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1360-0689	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE LAC MCGREGOR	Val-des-Monts (Papineau) .....	75 01 30
1290-1211	L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC D'AIGLE INC.	439, rue Brochu, Sept-Îles	70 07 16
1295-6231	L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LOT 38, RANG IV, CANTON CHERTSEY	11771, boul. O'Brien, Montréal	67 05 30
1313-5975	L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC MASKINONGÉ (COMTÉ BERTHIER) INC.	St-Gabriel-de-Brandon (Berthier)	70 06 16
1363-9695	ASSOCIATION DES SOURDS DE SHERBROOKE INC. ....	Sherbrooke .....	75 07 30
1362-8268	L'ASSOCIATION DES TÉMISCAMIENS DE L'OUTAOUAIS	17, rue Helmer, Hull .....	75 08 06
1362-5488	L'ASSOCIATION DES USAGERS DE L'HÔPITAL LE GARDEUR	214, rue Notre-Dame, Repentigny (L'Assomption)	75 03 11
1312-6313	ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE DUNRAE GARDENS <i>GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF DUNRAE GARDENS SCHOOL</i>	5311, avenue du Parc, Montréal	70 09 28
1301-4592	ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE RUSSELL <i>GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF RUSSELL SCHOOL</i>	5311, avenue du Parc, Montréal	70 09 28
1305-1917	L'ASSOCIATION PONDIIENNE DE MONTRÉAL .....	5879, avenue du Parc, Montréal	64 07 27
1318-3207	ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE L'ANESTHÉSIE AU QUÉBEC	2705, boul. Laurier, Ste-Foy	71 06 14
1295-5910	L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES PROPRIÉTAIRES DE CAMIONS-CITERNES INC.	Montréal .....	70 03 19
1338-7360	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRENEURS CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION DU LAC ST-JEAN	Montréal .....	73 08 28
1365-8372	L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES COLLINES BLEUES LTÉE <i>BLUE HILLS RECREATIONAL ASSOCIATION LTD.</i>	800, place Victoria, bureau 612, Montréal	75 06 16
1349-1519	L'ASSOCIATION REPROGRAPHIQUE COMMERCIALE DE MONTRÉAL <i>MONTRÉAL COMMERCIAL REPROGRAPHIC ASSOCIATION</i>	31, rue St-Jacques ouest, bureau 400, Montréal	72 08 11
1356-3762	ASSOCIATION SPORTIVE LES ÉLITES DU NORD .....	Montréal .....	74 05 07
1371-0207	PIERRE BELISLE ET FILS INC. ....	1880, chemin Eleming, Mont-Royal	75 01 20
1355-6261	ANDY BENNY, CULOTTIER INC. ....	284, rue des Forges, Trois-Rivières	73 12 20

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1333-5773	BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LA CÔTE-NORD INC.	546, avenue Dequen, Sept-Îles	73 01 24
1310-4773	CANADIAN PROGRESS CLUB (VILLE DE QUÉBEC) .....	Québec .....	53 12 16
1331-1626	CARREFOUR DES ARTS DE LA MAURICIE .....	2100, avenue Dessaulles, Shawinigan	73 05 08
1371-4605	CARROSSERIES MONT-BRUNO INC. ....	1227, boul. Laurier, St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	75 02 24
1339-4846	CENTRE DE FRATERNITÉ UNIVERSELLE INC. .... <i>CENTER OF UNIVERSAL BROTHERHOOD INC.</i>	290, rue Lawrence, bureau 239, Greenfield-Park	73 08 03
1325-2143	CENTRE DE JEUNESSE, BELOEIL, OTTERBURN, MONT ST-HILAIRE, MCMASTERVILLE INC.	111, rue Hôtel-de-Ville, Beloeil	72 02 16
1356-1758	CENTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT C.E.E. <i>C.E.E. CENTRE FOR ENVIRONMENTAL EDUCATION</i>	2052, rue Ste-Catherine ouest, bureau 412, Montréal	74 02 12
1357-0270	CENTRE D'ENTRAIDE DE SOREL .....	Sorel .....	74 02 25
1367-7992	CERCLE DE BRIDGE ROSEMONT LTÉE .....	6367, avenue Casgrain, Montréal	74 04 16
1318-5640	CHAMBLY BAÏN HOME OWNERS ASSOCIATION INC. ..	Chambly .....	63 01 18
1353-2130	LE CHOEUR PLEIN SOLEIL .....	52, avenue Tessier, Rimouski	66 10 25
1362-2659	JEAN CHOLETTE & ASSOCIÉS LTÉE .....	6244, place des Pignerolles, Anjou	75 03 11
1361-7741	CLUB AÉRONAUTIQUE D'AMOS INC. ....	R.R. no 4, Amos .....	75 02 12
1337-1422	LE CLUB ÂGE D'OR DE LA GAIETÉ PAROISSE STE-FAMILLE	Sherbrooke .....	73 07 18
1299-3747	CLUB AUTOSPORT DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (CAVO) <i>OUTAOUAIS VALLEY AUTOSPORT CLUB (OVAC)</i>	10, rue Leduc, Hull .....	69 05 06
1348-9927	CLUB D'ÂGE D'OR SECOND HORIZON .....	Verdun .....	72 07 21
1359-2100	CLUB D'AVIONS MINIATURES LES PHOENIX INC. ....	St-Georges (Beauce) .....	74 09 30
1359-1078	CLUB DE CAMPING LE WIGWAM .....	2065, rue Brébeuf, Longueuil	74 09 12
1339-0810	CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SHAWAPO INC. ....	838, rue Réal, La Tuque .....	57 01 16
1366-4628	CLUB DE FOOTBALL LES TRAPPEURS INC .....	7000, rue Marie-Victorin, Montréal	75 08 06

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1356-8456	CLUB DE GYMNASTIQUE DE VICTORIAVILLE .....	Polyvalente de Victoriaville local 249, Victoriaville	74 05 27
1358-6052	LE CLUB DE GYMNASTIQUE SALTO INC. ....	Ste-Foy .....	74 08 16
1362-9340	LE CLUB DE KARATÉ DE ST-VIANNEY, INC. ....	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 04 17
1355-7384	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NÉDELEC .....	Nédelec (Témiscamingue) .....	74 03 12
1371-6089	CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-NORBERT DE LAVAL .....	Chomedey, ville de Laval .....	75 03 06
1361-7261	LE CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-WILBROD INC. ....	6, rue Deschênes, Hebertville-Station (Lac-St-Jean-Est)	75 02 11
1356-9082	CLUB DE MOTO DE SENTIER DE LA BAIE INC. ....	1080, rue St-André, La Baie (Chicoutimi)	74 06 03
1366-6474	CLUB DE MOTO LES HUNS INC. .... <i>HUNS MOTO CLUB INC.</i>	263, boul. Ste-Rose, ville de Laval	75 10 07
1418-7868	LE CLUB DE MOTO-NEIGE D'ADSTOCK .....	Thetford-Mines	69 11 18
1330-9810	CLUB DE MOTO-NEIGE DE LA MATAPÉDIA INC. ....	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	73 06 11
1332-4876	CLUB DE MOTO-NEIGE DE L'ÎLE DU GRAND CALUMET INC.	Grand-Calumet (Pontiac) .....	73 01 25
1349-5635	CLUB DE MOTO-NEIGE LA PIPE INC. ....	Saint-Henri-de-Taillon (Lac-St-Jean-Est)	72 06 01
1331-3440	CLUB DE MOTO-NEIGE LES BONS AMIS D'IBERVILLE INC.	Iberville .....	73 03 26
1353-3682	CLUB DE MOTONEIGE LES MONTAGNARDS DE ROLLET INC.	Rollet (Témiscamingue) .....	76 03 18
1341-6052	CLUB DE MOTO-NEIGE LES PIGEONS VOYAGEURS INC.	596, rang St-Laurent, Beauharnois	73 10 19
1337-0895	CLUB DE MOTO-NEIGE STE-MARTINE INC. ....	Ste-Martine (Châteauguay) .....	72 12 04
1359-5459	CLUB DE MOTONEIGE SOIXANTE-DIX, ASCOT CORNER INC.	Route rurale no 1, Ascot-Corner (Sherbrooke)	74 10 04
1336-4294	CLUB DE MOTOS-NEIGE LES VOLTIGEURS DE ST-MATHIEU INC.	St-Mathieu (Laprairie) .....	72 10 13
1367-4643	CLUB DE PLONGÉE LES GLAUCOS INC. ....	5065, rue Charleroi, Montréal-Nord	74 02 13
1417-7141	CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE LA CALYPSO DU CANADA INC. <i>LA CALYPSO UNDERWATER DIVING CLUB OF CANADA INC.</i>	2, rue Curley, Beauport .....	75 01 07

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1359-7752	CLUB DE TIR AUX PIGEONS D'ARGILE DES BISONS .....	4225, rue Dorchester ouest, Westmount	74 10 18
1356-0966	CLUB DE TIR RADISSON INCORPORÉE .....	86, rue Brady, Hull .....	73 08 24
1356-8472	CLUB DE VÉLO DE BOUCHERVILLE .....	Boucherville .....	74 05 27
1362-9316	LE CLUB DES RAQUETTEURS DE ST-VIANNEY, INC. ....	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 04 17
1289-4473	CLUB LES MONTAGNAIS INC. ....	71, avenue Alfred-Poulin, Baie-Comeau	69 05 08
1382-2465	CLUB LES PASSE-MONTAGNES .....	Amherst (Papineau) .....	72 06 18
1353-3831	CLUB LOISIRS DANSES PIEDS LÉGERS .....	Lorrainville (Témiscamingue) ..	73 02 08
1346-0084	CLUB MOTO-NEIGE ESCAPADE .....	St-Étienne-de-Bolton (Brome)	73 11 15
1361-9408	CLUB MOTONEIGE TCHITAGAMA .....	Notre-Dame-du-Rosaire .....	75 04 03
1344-4484	LE CLUB MOTOS-NEIGE DE CHICHESTER, CHAPEAU ET SHEENBORO <i>THE CHICHESTER, CHAPEAU AND SHEENBORO SNOWMOBILE CLUB INC.</i>	Chapeau (Pontiac) .....	73 03 13
1346-5935	CLUB NAUTIQUE DU LAC NICOLET INCORPORÉ .....	110, rue Notre-Dame est, Victoriaville	48 06 09
	<i>LAKE NICOLET NAUTICAL CLUB INCORPORATED</i>		
1363-1452	CLUB NAUTIQUE VAL-DES-MONTS INC. ....	Val-des-Monts (Papineau) .....	75 04 29
1353-5703	CLUB NE-NE INC. ....	Route 138, Forestville (Saguenay)	61 08 01
1354-9092	CLUB OPTIMISTE ST-CÔME LINIÈRE INC. ....	St-Côme-de-Kennebec (Beauce)	74 03 15
1457-9429	CLUB PERDU .....	Canton-Colbert, St-Raymond (Portneuf)	40 07 29
1330-6857	CLUB RÉCRÉATIF MCMASTER INC. ....	Contrecoeur (Verchères) .....	73 05 14
1348-9224	CLUB RICHELIEU ST-RÉMI .....	St-Rémi (Napierville) .....	72 07 18
1461-4374	CLUB SOCIAL CHEVALIER QUÉBÉCOIS .....	Rue Louise, Rock-Forest .....	75 10 17
1338-6362	CLUB SOCIAL GALLUCIANO .....	Montréal .....	72 01 31
1418-2711	CLUB SOCIAL GILES BÉDARD AUTOS INC. ....	19, route Trans-Canada, Lévis	74 03 22
1367-6713	CLUB SOCIAL KISAVOS INC. ....	17, avenue du Mont-Royal ouest, Montréal	74 04 05
	<i>KISAVOS SOCIAL CLUB INC.</i>		
1350-7603	CLUB SPORTIF K.D.L. INC. ....	Lac-Stc-Marie (Gatineau) .....	73 02 19

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1337-6637	CLUB SPORTIF LES COPAINS DE L'EST DE MONTRÉAL INC.	Montréal .....	73 06 26
1333-7969	CLUB SPORTIF LES VOYAGEURS DE COWANSVILLE INC.	429, rue Rivière, Cowansville (Missisquoi)	73 01 19
1366-6011	LES COMBUSTIBLES THERMO INC. ....	273, rue Cadotte, bureau 2, Laval-des-Rapides, ville de Laval	75 08 18
1297-8706	COMITÉ DE LOISIRS DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES INC.	Notre-Dame-de-Lourdes (Mégantic)	71 08 23
1360-1943	COMITÉ DES LOISIRS DE GRACEFIELD INC. ....	Gracefield (Gatineau) .....	75 01 09
1417-3256	COMITÉ DES LOISIRS DU LAC DOUCET .....	441, 2 <sup>e</sup> Rue, Lac-Doucet (Valmont)	74 07 04
1363-0934	COMITÉ DU HOCKEY INTERCITÉ DE LÉVIS LAUZON INC.	1, rue Vincent-Chagnon, Lévis	75 04 24
1345-9839	LE COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX D'ÉTÉ DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN	Place de l'Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières	73 07 30
1309-6813	LE CONSEIL RÉGIONAL DE SÉCURITÉ SCOLAIRE SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC.	Alma (Lac-St-Jean-Est) .....	68 05 14
1338-8350	CONSEIL RÉGIONAL DES PARENTS DU SAGUENAY, INC.	Chicoutimi .....	72 04 04
1357-1567	CONSTRUCTION CUM LTÉE .....	294, avenue Mimosa, Dorval	74 06 12
1367-9816	LES CONSTRUCTIONS DORRIS INC. ....	64, rue Émond, Varennes (Verchères)	74 04 29
1332-4892	LA CORPORATION CANADIENNE DU PROJET KOKO	68, rue du Pont, Yamaska-Est	73 02 22
1356-1790	CORPORATION DE L'ARÉNA DE PLESSISVILLE INC.	1658, rue St-Calixte, Plessisville (Mégantic)	74 05 02
1332-8448	CORPORATION DE VENTES ÉLAN .....	1440, rue Towers, bureau 101, Montréal	73 02 22
1330-4480	CORPORATION DU GRAND PRIX ÉQUESTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.	9905, boul. St-Jean, Trois-Rivières	73 03 27
1355-4928	CORPORATION INDUSTRIELLE RICHMOND-JOHNSON INC.	1000, rue J.-A.-Bombardier, Valcourt (Shefford)	74 04 03
1356-0602	LA CORPORATION MUSELECO .....	19, route Trans-Canada ouest, Lévis	74 01 09
1358-7829	CORPS DE CLAIRONS LES ÉCLIPSES DE LA RIVE-SUD INC.	3787, rue Evelyn, Verdun	74 09 20

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1461-5850	CORPS DE TAMBOURS & CLAIRONS LES MÉTROPOLITAINS DE CHICOUTIMI INC.	350, rue St-Gérard, Chicoutimi	75 08 25
1335-7504	DAY ONE LODGE INC.	14, boul. Island Lake, Shawbridge	72 08 03
1366-4412	DÉCORATION STUDIO TREIZE INC.	305, rue Ste-Hélène, St-Pierre-de-Sorel	75 08 01
1368-4014	ÉCOLE DE CONDUITE ST-JEAN INC.	240, boul. Gouin, St-Jean	74 05 24
1308-7341	ÉCOLE QUÉBÉCOISE DES SPORTS DE MONTAGNE INC.	1415, rue Jarry est, Montréal	71 11 25
1370-4754	ÉPICIERS EN GROS UNIVERSEL INC. UNIVERSAL WHOLESALE GROCERS INC.	3555, ch. Côte-des-Neiges, bureau 111, Montréal	74 11 20
1360-5555	ÉQUIPE REACT (RIVIÈRE DU LOUP) INC.	6, rue St-Cyrille, Rivière-du-Loup	74 12 02
1334-3504	FAVIC	Montréal	73 03 13
1368-8494	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS DU COMTÉ DE LAPORTE	Longueuil	74 07 02
1341-8819	FERME EXPÉRIEMENTALE TOURNE-SOL GASPÉ-NORD INC.	Ste-Madeleine-de-la-Rivière Madeleine (Gaspé-Ouest)	73 08 28
1334-4874	FONDATION PÈRE JEAN INC. FATHER JEAN FOUNDATION INC.	9750, rue Lajeunesse, bureau 201, Montréal	73 01 29
1370-2139	GARAGE MICHEL LANDRY INC.	410, boul. Cartier, ville de Laval	74 10 30
1369-5770	GENVEST LTÉE GENVEST LTD.	800, carré Victoria, bureau 612, Montréal	74 09 06
1367-4494	LES GESTIONS XASAM INC. XASAM HOLDINGS INC.	1, place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal	74 03 26
1371-4613	GROUPE RÉCRÉATIF MONTENERODOMO INC.	5541, boul. Roi-René, Anjou	75 02 24
1363-6576	GROUPEMENT D'ANIMATION SOCIALE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DE QUÉBEC	605, rue de Mazenod, Québec	75 07 07
1366-4222	ILLYRIA INC.	1339, ch. Canora, Mont-Royal	75 10 01
1337-2065	LES IMMEUBLES GINGRAS & HUDON INC.	441, rue Racine est, Chicoutimi	72 06 01
1333-9072	LES INDUSTRIES BON VIVANT INC. LEISURE LIVING INDUSTRIES INC.	1625, rue Chabanel ouest, bureau 701, Montréal	73 02 06
1360-4509	LES INDUSTRIES MIRABEL INC.	85, rue Principale, St-Hermas (Deux-Montagnes)	74 11 27

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1368-2299	INGAR LTÉE ..... <i>INGAR LTD</i>	Montréal .....	74 05 13
1461-7161	LES INVESTISSEMENTS STRASBOURG INC. ....	2990, Prévert, app. 6, Ste-Foy	75 08 28
1297-7302	LES JARDINS DE ST-LÉONARD INC. ....	2775, rue Modugno, bureau 119, St-Laurent	71 06 23
1353-2627	LA JEUNE CHAMBRE DE STE-FOY INC. ....	Ste-Foy .....	65 11 25
1461-4150	LE JOURNAL LE POINT INC. ....	LaSalle .....	75 08 14
1340-7648	LES JOUVENCELLES DE P.A.T. INC. ....	11884, rue Ste-Catherine, Pointe-aux-Trembles	73 09 20
1309-7738	THE KIWANIS CLUB OF MAGOG, INC. ....	Magog (Stanstead) .....	52 07 29
1375-0708	LACEY GREEN — VILLAGE ON THE GREEN ASSOCIATION INC.	17000, boul. Hymus, Kirkland	73 03 23
1362-9308	LA LIGUE DE HOCKEY DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, INC.	171, rue St-Jean-Baptiste, Causapsal (Matapédia)	75 04 17
1359-1920	LA LIGUE DES RESTAURATEURS DE LA RUE COUILLARD	29, rue Couillard, Québec	74 09 18
1362-9324	LA LIGUE FÉMININE DE ST-VIANNEY, INC. ....	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 04 17
1376-1267	LOISIRS CATHÉDRALE DE JOLIETTE .....	Joliette .....	66 03 09
1359-5012	LA MAÇONNERIE A.M. INC. ....	1616, rue Bédard, Vimont, ville de Laval	74 10 18
1359-1177	MASON JACQUES BUTEUX INC. ....	338, rue Jacques-Buteux, La Tuque (Champlain)	74 09 12
1372-0909	LE MÉDIA DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE (B.C.C.M.) INC. <i>BLACK COMMUNITY COMMUNICATION MEDIA (B.C.C.M.) INC.</i>	2035, rue Coursol, Montréal	75 04 15
1339-3079	LES MEUBLES HÉROS INC. ....	3738, rue Masson, ville de Laval	73 07 04
1370-8441	MOTEL CHEZ PHILIPPE LIMITÉE .....	4660, rue Montée-Gagnon, St-Louis-de-Terrebonne	74 12 30
1361-2403	MOUVEMENT D'ACTION CULTURELLE BLACK LAKE INC.	185, rue Notre-Dame, Black-Lake (Mégantic)	75 02 21
1417-2480	NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC.	17000, boul. Hymus, Kirkland	73 06 29
1368-3719	ORGANISATION POUR LA RECHERCHE ET L'AVANCEMENT EN ÉCOLOGIE O.R.A. INC.	1418, avenue des Pins, Montréal	74 05 23

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1333-8785	PEINTURE BELCO INC. ....	3156, rue de Chavigny, Ste-Foy	72 12 19
1317-3570	LES PLACEMENTS MENTOC INC. ....	809, avenue des Pentés, St-Sauveur-des-Monts (Terrebonne)	61 05 12
1324-3761	REALINVEST LIMITED .....	Montréal .....	51 11 24
1330-7863	RECYPLAN .....	St-Télesphore (Soulanges) .....	73 03 15
1370-2162	RÉSIDENCES BORD DE L'EAU DE LONGUEUIL, INC.	2522, rue Delorimier, Longueuil	74 10 30
1333-8553	SERVICE DE NOURRITURE LA CACHETTE INC. <i>THE HIDEAWAY FOOD SERVICES INC.</i>	7403, boul. Newman, LaSalle	73 02 19
1366-1178	SERVICES IMMOBILIERS NORDEMA INC. ....	1310, rue Cléroux, Ste-Dorothée, ville de Laval	75 07 08
1353-3633	SKYLINE INVESTMENTS INC. ....	160, rue St-Viateur est, bureau 402, Montréal	65 07 13
1332-2045	LA SOCIÉTÉ CULTURELLE ALISPANIA INC. .... <i>ALISPANIA CULTURAL SOCIETY INC.</i>	1405, rue Peel, Montréal .....	72 10 30
1298-8077	LA SOCIÉTÉ DES CHEVALIERS UNIS INC. ....	Laval (Île-Jésus) .....	68 04 09
1447-2120	SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE KIRKLAND <i>KIRKLAND HISTORICAL SOCIETY</i>	17000, boul. Hymus, Kirkland	75 05 09
1340-3506	LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LASIBEC INC. ....	Chicoutimi .....	73 10 04
1376-1283	LA SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DES DISTRICTS ÉLECTORAUX DE CHICOUTIMI, DUBUC, JONQUIÈRE-KÉNOGAMI, LAC ST-JEAN ET ROBERVAL INC.	508, rue Volta, Arvida .....	72 01 21
1353-2312	LA SOCIÉTÉ ST-JEAN BAPTISTE DE LA PAROISSE DE STE-ODILE	Ste-Odile-sur-Rimouski .....	55 04 15
1362-9282	LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE ST-VIANNEY, INC.	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 04 17
1366-2606	SPORTS ET LOISIRS FRANCA LTÉE .....	615, boul. Dorchester ouest, bureau 1010, Montréal	75 07 18
1355-8903	LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ET COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY LTÉE	392, rue Racine est, Chicoutimi	74 02 22
1362-9332	L'UNION DES FAMILLES DE ST-VIANNEY, INC. ....	St-Jean-Baptiste-Vianney (Matapédia)	75 04 17
1290-1625	UNIVERSAL BURNER SERVICE LTD. ....	6490, 13 <sup>e</sup> Avenue, Montréal	62 07 27

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1345-4806	WESTERN LACHINE RECREATION CENTRE INCORPORATED	Lachine .....	51 08 27
19398-0			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Ville d'Iberville

Avis est donné que l'ordonnance du ministre des Affaires municipales, en date du 31 mai 1982, désavouant le Règlement numéro 718-002 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 718 de la municipalité de la ville d'Iberville est entrée en vigueur le 12 juin 1982.

Québec, le 31 mai 1982.

*Le ministre des Affaires municipales,*  
JACQUES LÉONARD.

19534-0

## Associations coopératives — Loi sur les

### ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement spécial adopté le 25 novembre 1981 de l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION », augmentant le montant de la part sociale de 2,00 \$ à 3,00 \$.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19459-0

## Avis divers

### La Compagnie d'assurance Bélair

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies et

de la Loi sur les assurances, il accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 12 mai 1982, en augmentant le capital-actions à « La Compagnie d'assurance Bélair ».

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1295-2446

19398-0

### Ville de Montréal

*Rachat d'obligations*

Obligations à 10% échéant le 1<sup>er</sup> juin 1989

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a racheté durant la période de 12 mois se terminant le 1<sup>er</sup> juin 1982 des obligations de l'émission mentionnée ci-dessus, pour une valeur nominale de 1 000 000,00 \$ CAN.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que le montant en circulation de cette émission après le rachat mentionné ci-haut, est de 33 000 000,00 \$ CAN.

Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

Ville de Montréal,  
*Le directeur des finances,*  
FERNAND DENIS, C.A.

19533-0

### Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

(Comté de Joliette)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39) lors d'une séance régulière tenue le 5 avril 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 55 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Cléophas-de-Brandon, le 6 avril 1982.

19482-0

*La secrétaire-trésorière,*  
ESTELLE ROY.

## Caisse d'épargne et de crédit — Loi sur les

### Caisse d'économie de la fonction publique fédérale (Québec) (Quebec) Federal Public Service Credit Union

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 30 janvier 1981, concernant le changement de nom de la Caisse d'économie de la fonction publique fédérale (Québec) Federal Public Service Credit Union en celui de « Caisse d'économie de la fonction publique fédérale (Québec) » et sa version « (Quebec) Federal Public Service Credit Union. »

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19398-o

### Caisse d'économie des employés Dennison

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 26 mai 1981 par « Dennison Employees Credit Union » changeant son nom en celui de « Caisse d'économie des employés Dennison ».

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19516-o

### La caisse populaire de Rouyn-Noranda

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La Caisse Populaire de Rouyn-Noranda » et « La Caisse Populaire d'Evain », datée du 27 janvier 1982, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire de Rouyn-Noranda ».

Le siège social de cette caisse et situé à Rouyn dans la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Cette caisse sera affiliée à La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 27 mai 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19473-o

### La Caisse Populaire de St-Joseph de Hull

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 23 février 1982 par « La Caisse Populaire de St-Joseph de Hull » modifiant son territoire qui était la « ville de Hull » en celui des « villes de Hull et de Gatineau ».

Québec, le 27 mai 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19474-o

### Caisse Populaire St-Maurice de Duvernay

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 30 octobre 1981, modifiant le territoire de la Caisse Populaire St-Maurice de Duvernay qui était les limites de la paroisse de Saint-Maurice en celui de ville de Laval.

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19517-o

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Joseph Pierre André Auger

Par le certificat numéro 82-164 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre André Chillas, né le 27 septembre 1940, en celui de Joseph Pierre André Auger.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Joseph Léo Lucien Cayer**

Par le certificat numéro 82-195 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léo Lucien Raymond, né le 19 décembre 1926, en celui de Joseph Léo Lucien Cayer.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Roger Radu Chasen**

Par le certificat numéro 82-184 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Radu Ceausu, né le 7 septembre 1938, en celui de Roger Radu Chasen.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Louis Marcel Clossey**

Par le certificat numéro 82-165 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Marcel Closset, né le 11 janvier 1905, en celui de Louis Marcel Clossey.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Pierre Julien Clossey**

Par le certificat numéro 82-166 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pierre Julien Closset, né le 15 mai 1909, en celui de Pierre Julien Clossey.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Oreste Paul Colin**

Par le certificat numéro 82-157 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Oreste Colin, né le 10 avril 1954, en celui de Oreste Paul Colin.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Jacques Adélarde Couturier**

Par le certificat numéro 82-158 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adélarde Couturier, né le 21 juillet 1934, en celui de Jacques Adélarde Couturier.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Jacques Couturier**

Par le certificat numéro 82-159 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacquelin Couturier, né le 16 septembre 1937, en celui de Joseph Jacques Couturier.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Jean Jacques Dominique D'Apiché**

Par le certificat numéro 82-186 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Jacques Dominique D'Apice, né le 28 novembre 1959, en celui de Joseph Jean Jacques Dominique D'Apiché.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Évelina Albina Desrochers**

Par le certificat numéro 82-168 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Évelina Albina Durocher, née le 24 mars 1922, en celui de Marie Évelina Albina Desrochers.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Roger Edmond**

Par le certificat numéro 82-160 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Oger Edmond, né le 24 mai 1939, en celui de Roger Edmond.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Roch Falardeau**

Par le certificat numéro 82-182 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Roch Blier, né le 15 juin 1963, en celui de Joseph Roch Falardeau.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie France Michelle Gagnon**

Par le certificat numéro 82-174 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie France Michelle Robidoux, né le 9 novembre 1951, en celui de Marie France Michelle Gagnon.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Leslie Frank Hollander**

Par le certificat numéro 82-190 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Laszlo Ferenc Hegyesi, né le 29 avril 1940, en celui de Leslie Frank Hollander.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Francine Houde**

Par le certificat numéro 82-191 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Francine Hostiou, née le 17 avril 1957, en celui de Marie Francine Houde.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**John Johansson**

Par le certificat numéro 82-180 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Marie Johansson, né le 12 avril 1934, en celui de John Johansson.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Christopher Al Landon**

Par le certificat numéro 82-179 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aldo Violanti, né le 18 juin 1960, en celui de Christopher Al Landon.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Dean Landon**

Par le certificat numéro 82-178 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dino Violanti, né le 18 juin 1960, en celui de Dean Landon.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**John Landon**

Par le certificat numéro 82-177 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de John Violant†, né le 18 avril 1956, en celui de John Landon.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Denise Michelle Laroche**

Par le certificat numéro 82-193 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Michelle Lapointe, née le 19 août 1956, en celui de Marie Denise Michelle Laroche.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**François Xavier Onésime Joseph Laroche**

Par le certificat numéro 82-181 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de François Xavier Onésime Laroche, né le 3 décembre 1917, en celui de François Xavier Onésime Joseph Laroche.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Rita Label**

Par le certificat numéro 82-172 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alicia, née le 17 mai 1932, en celui de Rita Label.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie-Paule Marguerite Maryse Marleau**

Par le certificat numéro 82-161 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Paule Marguerite Marleau, née le 20 mars 1943, en celui de Marie-Paule Marguerite Maryse Marleau.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Jules Serge Masson-Lussier**

Par le certificat numéro 82-170 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph-Jules Serge Lussier, né le 8 octobre 1955, en celui de Joseph Jules Serge Masson-Lussier.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Raynald André Ménard**

Par le certificat numéro 82-169 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raynald Michel Gaboriaux, né le 29 avril 1963, en celui de Joseph Raynald André Ménard.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Rolande Gratia Danielle Ménard**

Par le certificat numéro 82-171 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rolande Gratia Danielle Mallette, née le 25 novembre 1962, en celui de Marie Rolande Gratia Danielle Ménard.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Sharon Yvonne Mercier**

Par le certificat numéro 82-176 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sharon Yvonne Upshaw, née le 2 août 1963, en celui de Sharon Yvonne Mercier.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Serge Michel**

Par le certificat numéro 82-183 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Serge Boudreau, né le 14 février 1949, en celui de Serge Michel.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

19423-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Jeannine Albertine Pelletier**

Par le certificat numéro 82-194 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeannine-Albertine, née le 20 mai 1925, en celui de Marie Jeannine Albertine Pelletier.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Donatina Pietracupa**

Par le certificat numéro 82-162 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fortunata Pietracupa, née le 21 janvier 1958, en celui de Donatina Pietracupa.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Joseph Edmond Pineault**

Par le certificat numéro 82-187 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Edmond Gagnon, né le 26 avril 1929, en celui de Joseph Edmond Pineault.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Isabelle Micheline Randria**

Par le certificat numéro 82-173 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Isabelle Micheline Randrianarivony, née le 12 décembre 1956, en celui de Isabelle Micheline Randria.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Leonard Walter Sonoski**

Par le certificat numéro 82-196 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Wladystan Sowsky, né le 6 novembre 1918, en celui de Leonard Walter Sonoski.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Issie Tanzer**

Par le certificat numéro 82-175 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Issie Tenser, né le 9 mars 1930, en celui de Issie Tanzer.

Sainte-Foy, le 26 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Marie Danielle Johanne Thérberge**

Par le certificat numéro 82-197 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Danielle-Johanne Tardif, née le 5 mars 1962, en celui de Marie Danielle Johanne Thérberge.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Joseph Elzéar Réal Tremblay**

Par le certificat numéro 82-192 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Elzéar Réal Jean, né le 21 janvier 1955, en celui de Joseph Elzéar Réal Tremblay.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**Joseph Jean Tremblay**

Par le certificat numéro 82-189 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Jean Guy, né le 10 août 1963, en celui de Joseph Jean Tremblay.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-o

**John Paul Gruber Waller**

Par le certificat numéro 82-188 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de John Paul Gruber, né le 23 décembre 1952, en celui de John Paul Gruber Waller.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-0

**Joseph Robert Wayne Wilken**

Par le certificat numéro 82-185 du 20 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert Wayne Daddaris, né le 7 mai 1953, en celui de Joseph Robert Wayne Wilken.

Sainte-Foy, le 27 mai 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19423-0

---

**Demandes**

---

**Hamid Ali**

Avis est donné que Hamid Ali, spécialiste en soutien technique, domicilié au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Glenn William Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Le procureur du requérant,*  
KATHERINE MACLEOD MONTMINY.

19287-23-2-0

**Homaido Rowena Ali**

Avis est donné que Homaido Rowena Ali, programmeur, domicilié au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dixie Rowena Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Le procureur du requérant,*  
KATHERINE MACLEOD MONTMINY.

19288-23-2-0

**Jean Alper**

Avis est, par les présentes, donné que dame Jean Alper, veuve non remariée de feu Percy Cecil Newman, domiciliée et résidant au 6380, avenue Somerled, appartement 304, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeanne Alper.

Montréal, le 3 mai 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
MARCUS & FEINER.

19262-23-2-0

**Kim Barbour**

Prenez avis que Kim Barbour, demeurant au 46, Camille, ville Saint-Pierre, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Girard.

Montréal, le 17 mai 1982.

*Le procureur,*  
PIERRE DURETTE, *notaire.*

19290-23-2-0

**Joseph Edmond Alphonse Baron**

Prenez avis que Joseph Edmond Alphonse Baron, domicilié et résidant au 4397, Rock-Brun, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Edmond Alexandre Baron.

Montréal, le 5 mai 1982.

*Le procureur du requérant,*  
LORRAINE VIBERT, *avocate.*

19424-24-2-0

**Darlène Ora Bowerman**

Avis est, par les présentes, donné que Darlène Ora Bowerman, dessinatrice de mode, résidant et domiciliée au 1300, rue Fort, appartement 909, ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Samantha Dawn Amanda Dey.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
CHARLES WOLFSON, *c.r.*

19400-24-2-0

**Michel Chase**

Prenez avis que Michel Chase, domicilié au 325, 13<sup>e</sup> Avenue nord, appartement 301, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Bolduc.

Sherbrooke, le 31 mai 1982.

19514-24-2-o

*Le procureur du requérant,*  
GERVAIS DUBÉ, *avocat.*

**Serge Côté**

Avis est donné, par la présente, que Serge Côté, domicilié et résidant au 2357, rang Saint-Pierre, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Simard.

Chicoutimi, le 31 mai 1982.

19515-24-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU,  
FILLION & LEBLANC.

**Jeannette Daigle**

Prenez avis que Jeannette Daigle, domiciliée et résidant au 331, rue Rouleau, Rimouski, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janette Côté Landry et qu'aucune autre personne vivante autre que la requérante ne sera affectée par ce changement de nom.

Rimouski, le 22 avril 1982.

19425-24-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
RACINE, POIRIER, MARCHAND &  
CÔTÉ, *avocats.*

**Christian Dufault**

Avis est, par la présente, donné que Christian Dufault, domicilié et résidant au 377, boulevard Mortagne à Boucherville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Christian Joyal.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Christian Joyal.

19505-24-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
LAFONTAINE, CHAMBERLAND  
& PARADIS.

**Joseph Georges Paul Jacques Alexandre Dugas**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Georges Paul Jacques Alexandre Dugas, domicilié au 5305, rue Dudemaine, appartement 14, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de James Alexander Douglas.

Montréal, le 16 avril 1982.

19401-24-2-o

*Le procureur du requérant,*  
MICHAEL N. BERGMAN.

**Carl Fortin**

Avis est donné que Carl Fortin, domicilié et résidant au 3911, 42<sup>e</sup> Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carl Cleary Fortin.

Montréal, le 28 mai 1982.

19490-24-2-o

*Le requérant,*  
CARL FORTIN.

**Gerry Fortin**

Avis est donné que Gerry Fortin, domicilié et résidant au 3911, 42<sup>e</sup> Avenue, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gerry Cleary Fortin.

Pointe-aux-Trembles, le 27 mai 1982.

19426-24-2-o

*Le requérant,*  
GERRY FORTIN.

**Pearl Fortin**

Avis est donné que Pearl Fortin, domiciliée et résidant au 4615, rue Lafontaine, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pearl Cleary Fortin.

Montréal, le 28 mai 1982.

19491-24-2-o

*La requérante,*  
PEARL FORTIN.

**Roger Gauvin**

Avis est, par la présente, donné que Roger Gauvin, résidant et domicilié au 1783, chemin du Tremblay à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Roger Jauvin.

Ce changement de nom affectera aussi celui de son épouse Marie Paule Dufresne.

*Les procureurs du requérant,*  
LAFONTAINE, CHAMBERLAND  
& PARADIS.

19535-24-2-o

**Marie Rose Anne Gibson**

Prenez avis que Marie Rose Anne Gibson, caissière, domiciliée et résidant au 1815, rue Bédard, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Anne Bourassa.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Ville de Laval, le 11 mai 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU  
& PLANTE.

19488-24-2-o

**Juliette Guay**

Prenez avis que Juliette Guay, domiciliée au 1055, rang Saint-Pierre à Notre-Dame-de-Lourdes, district de Frontenac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Guay.

Plessisville, le 13 mai 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
ME JEAN-MARC NEAULT.

19402-24-2-o

**Causette Hache**

Prenez avis que Causette Hache, domiciliée et résidant au 775, rue Dufresne, appartement 2, Chomedey, ville de Laval, district de Laval, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Cosette Hache.

Laval, le 27 mai 1982.

19475-24-2-o

*La requérante,*  
CAUSETTE HACHE.

**Serge Langlois**

Prenez avis que Serge Langlois, domicilié au 872, rue Turnbull, appartement 1, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Lizotte.

Québec, le 2 mai 1982.

19536-24-2-o

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL POULIOT, avocat.

**Carmel Mathieu**

Avis est donné que Carmel Mathieu, domiciliée et résidant au 590, rue d'Youville à Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, épouse de Jean-Luc Poulin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmen Mathieu.

Longueuil, le 13 mai 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
CHIQUELLE, BISSONNETTE,  
GIRARD & POULIN.

19427-24-2-o

**Helen Mussey (Musij, Macy)**

Avis est, par les présentes, donné que Helen Mussey (Musij, Macy), résidant et domiciliée au 9041, Airlie, ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Helen Macy.

Montréal, le 26 avril 1982.

19537-24-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
GLASZ & MIEDZIGORSKI.

**Marie Agathe Nadon-Lavoie**

Avis est donné que Marie Agathe Nadon-Lavoie, ménagère, épouse de M. Omer Lavoie, domiciliée au numé-

ro 1855, rue Lavoie, ville de Laval (Vimont), QC, H7M 2N4, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marthe Nadon-Lavoie.

Ville de Laval (Sainte-Rose), le 17 mai 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
ANDRÉ AUCLAIR, notaire.

19403-24-2-o

### Henri Pawlak

Avis est, par la présente, donné que Henri Pawlak, domicilié au 120, des Pins, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Deauville.

Montréal, le 19 mai 1982.

*Le requérant,*  
HENRI PAWLAK.

19347-23-2-o

### Donald Peck et Éline Peck

Avis est donné que Donald Peck, superviseur, et que Éline Peck, commis, tous deux demeurant au 600, 38<sup>e</sup> Avenue, appartement 2, Lachine, QC, district de Montréal, s'adresseront respectivement et séparément au ministre de la Justice pour obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Donald Boulé et celui de Éline Boulé.

Verdun, le 28 mai 1982.

*Le procureur des requérants,*  
FRANÇOIS LOISELLE, notaire.

19506-24-2-o

### Georges-Marie Perron

Avis est donné que Georges-Marie Perron, menuisier, domicilié à Labelle, comté de Labelle, 140 de la rue du Moulin, district de Labelle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Georges-Marie Forestier.

Labelle, le 3 mai 1982.

*Le procureur du requérant,*  
FRANÇOIS AMADEI.

19263-23-2-o

### Micheline Perron

Avis est, par la présente, donné que Micheline Perron domiciliée et résidant au 411, rue Pierre-de-Coubertin, ville de Sainte-Julie, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline St-Amand.

Le nom d'aucune personne ne sera changé suite au changement de nom de Micheline Perron.

Longueuil, le 7 avril 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
19404-24-2-o LAFONTAINE, CHAMBERLAND, PARADIS.

### Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert, journaliste, domicilié et résidant au 486, boulevard L'Assomption à Repentigny, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert-Bédard.

Charlemagne, le 6 mai 1982.

*Les procureurs du requérant,*  
19308-23-2-o DUPONT & LANGLOIS, avocats.

### Julienne Roy

Prenez avis que dame Julienne Roy, domiciliée au 460, Bellevue, Saint-Lambert-de-Lévis s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Roy.

Saint-Georges-Est, le 12 mai 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
19405-24-2-o LESSARD & MORIN, avocats.

### Marie Clerinda Monique St-Amant

Avis est, par les présentes, donné que Marie Clerinda Monique St-Amant, ménagère, résidant au 110, Saint-Antoine nord à Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Marie Clérinda

Monique St-Amant en celui de Marie Claire Monique St-Amant.

Granby, le 7 mai 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
ME RÉJEAN CHOINIERE.

19264-23-2-o

**Bohdan Stephen Théodore Szklar et  
Heather Ann Szklar**

Avis est, par les présentes, donné que Bohdan Stephen Théodore Szklar, programmeur, et Heather Ann Szklar, institutrice d'école secondaire, domiciliés et résidant au 300, rue Georges, appartement 412, ville de Saint-Lambert, province de Québec, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs noms en ceux de Bohdan Stephen Théodore Sklar et Heather Ann Sklar.

Montréal, le 10 mai 1982.

*Le procureur des requérants,*  
ROMAN B. KARPISHKA.

19489-24-2-o

**Ralph Torchon**

Avis est, par les présentes, donné que Ralph Torchon, domicilié au 6480, Pierre-de-Coubertin, appartement 101, Montréal, QC, H1N 1S4, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ralph Pierre.

Montréal, le 17 mai 1982.

*Le requérant,*  
RALPH TORCHON.

19328-23-2-o

**Marie Alice Lucienne Toussaint**

Prenez avis que Marie Alice Lucienne Toussaint, résidant et domiciliée dans les ville et district de Montréal au 802, rue Walker, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvonne Vallée.

Montréal, le 6 mai 1982.

*Les procureurs de la requérante,*  
MES GRENIER, ST-PIERRE ET MURRAY.

19450-24-2-o

**Zalema Mohammed Ali Willis**

Avis est donné que Zalema Mohammed Ali Willis, ménagère, domiciliée au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judy Sally Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Le procureur de la requérante,*  
KATHERINA MACLEOD MONTMINY.

19289-23-2-o

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes de dissolution

#### ACME DEVICES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ACME DEVICES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*  
WORSOFF, MASS & TEITELBAUM.

19428-o

#### AMBULANCE J. LEVESQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « AMBULANCE J. LEVESQUE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 27 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
RENÉ MARCOUX, notaire.

19460-o

#### ATELIER VAL-TRA INC.

Prenez avis que la compagnie « ATELIER VAL-TRA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 14 mai 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
BENOIT MARQUIS.

19429-o

**BELLECHASSE TRANSPORT INC.**

Prenez avis que la compagnie « BELLECHASSE TRANSPORT INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
MES SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET,  
WATTERS & LAMONTAGNE.

19430-o

**CANUS TOOL & MACHINE INC**

Avis est donné que « CANUS TOOL & MACHINE INC », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
COBLENTZ & COBLENTZ.

19492-o

**LA COMPAGNIE MINIÈRE CLAUDE LIMITÉE**

Prenez avis que « LA COMPAGNIE MINIÈRE CLAUDE LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 6 mai 1982.

*Le secrétaire,*  
JEAN-MARC CURÉ.

19483-24-2-o

**CORPORATION DE PLACEMENTS  
OBERMAN INC.  
OBERMAN INVESTMENT CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CORPORATION DE PLACEMENTS OBERMAN INC. — OBERMAN INVESTMENT CORP. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Hampstead, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 jour de mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
CHARLES WOLFSON, Q.C.

19431-o

**CUISINES NOBEL LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CUISINES NOBEL LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 26 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
GRONDIN, LE BEL, POUDDRIER,  
ISABEL, MORIN & GAGNON.

19461-o

**JEAN DESCARREUX & MOUSSEAU  
TREMBLAY INC.**

Prenez avis que la compagnie « JEAN DESCARREUX & MOUSSEAU TREMBLAY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 6 mai 1982.

*Le secrétaire,*  
JEAN-MARC CURÉ.

19484-o

**DUTCH PASTRY SHOP INC.**

Avis est donné que la compagnie « DUTCH PASTRY SHOP INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
KAUFMAN, RESPITZ.

19507-o

**E.F.M. HOLDING COMPANY**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « E.F.M. HOLDING COMPANY », constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT, avocats.

19508-o

**LES ENTREPRISES B.T. INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES B.T. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 29 avril 1982.

19432-o

*Le secrétaire,*  
ARMAND BOLDOC.

**LES ENTREPRISES MARITIMES P.G.L. INC**

Prenez avis que « LES ENTREPRISES MARITIMES P.G.L. INC » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 mai 1982.

19433-o

*Le requérant,*  
GUY PARÉ.

**SERVICE D'EXTINCTEURS DE L'ESTRIE INC. ESTRIE EXTINGUISHER SERVICE INC.**

Prenez avis que la compagnie « SERVICE D'EXTINCTEURS DE L'ESTRIE INC. — ESTRIE EXTINGUISHER SERVICE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 30 avril 1982.

19486-o

*Le secrétaire,*  
ROGER BADEAU.

**EXTERMINATION EXTRA INC.**

Prenez avis que la compagnie « EXTERMINATION EXTRA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 28 avril 1982.

19485-o

*La présidente,*  
DIANE LAPOINTE.

**FORTUNA DÉVELOPPEMENT INC.**

Prenez avis que la compagnie « FORTUNA DÉVELOPPEMENT INC. » demandera au ministre des Insti-

tutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
19462-o MASSEY, HUOT, BEAUCHAMP & ASSOCIÉS.

**GARDERIE PINOCCHIO INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « GARDERIE PINOCCHIO INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 mai 1982.

19493-o

*La présidente,*  
NICOLE MALO.

**GESTION AIR INC.**

Prenez avis que la compagnie « GESTION AIR INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 20 mai 1982.

19434-o

*Le procureur de la compagnie,*  
GUY LEDUC, notaire.

**LE GROUPE INTERNATIONAL U.R.B.**

Avis est, par la présente, donné que « LE GROUPE INTERNATIONAL U.R.B. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 25 mai 1982.

19435-o

*Le secrétaire,*  
JEAN-YVES GODERE.

**KAY TEXTILE CO. LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que « KAY TEXTILE CO. LTD. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC,

demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
MICHAEL GREENBLATT, C.R.,  
PHILLIPS, HALPERIN.

19436-o

#### ALFRED E. LALONDE INC.

Prenez avis que la compagnie « ALFRED E. LALONDE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL B. PARÉ, notaire.

19463-o

#### MENUISERIE ST DENIS INC.

Prenez avis que la compagnie « MENUISERIE ST DENIS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 27 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
ARMAND BOLDDUC, notaire.

19437-o

#### MICROPOP INC.

Prenez avis que la corporation « MICROPOP INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 18 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
LISE NADEAU, avocat.

19518-o

#### 1641-8915 QUÉBEC INC.

Prenez avis que « 1641-8915 QUÉBEC INC. », compagnie constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions finan-

cières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
19438-o CLARKSON, TÉTRAULT.

#### MOBER INC.

Prenez avis que la compagnie « MOBER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1982.

*La présidente,*  
19476-o JANIE WISBAUM.

#### MOMAC CORPORATION LTD

Prenez avis que la compagnie « MOMAC CORPORATION LTD », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
MES SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET,  
19439-o WATTERS & LAMONTAGNE.

#### NORSEMAN MINES LIMITED (No personal liability)

Avis est, par les présentes, donné que « NORSEMAN MINES LIMITED (No personal liability) », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies minières, dont le siège social est établi en la ville de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Calgary (Alberta), le 20 mai 1982.

*Le secrétaire,*  
19464-o W. SINCLAIR.

#### PEELCRAFT (QUÉBEC) LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que PEELCRAFT (QUÉBEC) LTÉE. », dûment incorporée en vertu de la

Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 avril 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
CERINI, SALMON, WATSON,  
SOUAID & HARRIS.

19519-o

### PLACE LAUZANNE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « PLACE LAUZANNE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville de Laval, le 28 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
19494-o MCMaster MEIGHEN.

### PRODUITS CHIMIQUES BRÉARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PRODUITS CHIMIQUES BRÉARD INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
19465-o HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,  
TRÉPANIÉ, COBETT.

### QUINCAILLERIE R. BÉLANGER INC.

Prenez avis que la compagnie « QUINCAILLERIE R. BÉLANGER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 29 avril 1982.

*Pour la compagnie,*  
19406-o LISE VERREAU.

### RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à

Rimouski, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
19440-o MES SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET,  
WATTERS & LAMONTAGNE.

### RUSSOCAR QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que « RUSSOCAR QUÉBEC INC. », corporation constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 1A, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1982.

*L'administrateur,*  
19466-o MICHAEL C. MARTIN.

### SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA PÉNINSULE ET DES ÎLES INC.

Prenez avis que la corporation « SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA PÉNINSULE ET DES ÎLES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 18 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
19520-o LISE NADEAU, avocat.

### TOUR CYCLISTE DE LA GASPÉSIE INC.

Prenez avis que la corporation « TOUR CYCLISTE DE LA GASPÉSIE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 18 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
19521-o LISE NADEAU, avocat.

### GEORGES TRUDEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « GEORGES TRUDEAU INC. » demandera au ministre des Institutions financiè-

res et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloil, le 12 mai 1982.

19441-o *Les procureurs de la compagnie,*  
CHARBONNEAU & ARCHAMBAULT.

### VENNE & LAURIN INC.

Prenez avis que la compagnie « VENNE & LAURIN INC. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 13 mai 1982.

19502-o *Le procureur de la compagnie,*  
ME ANDRÉ CLOSSEY, *notaire.*

### LES VENTES DE LA CORPORATION COMMONWEALTH

Avis est, par les présentes, donné que « LES VENTES DE LA CORPORATION COMMONWEALTH », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville et le district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mai 1982.

19495-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, GROSS, PINSKY,  
DIZGUN, ZELMAN.

### L. VILLEMURE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « L. VILLEMURE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 18 mai 1982.

19487-o *Le procureur de la compagnie,*  
GÉRARD DUFRESNE, *notaire.*

## Curatelle publique — Loi sur la

### Succession Paul Audet

Succession de Audet, Paul, en son vivant du 108, Chemin-de-Fer, La Sarre, décédé le 3 juin 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19522-o

### Succession Hervé Dalcourt

Succession de Dalcourt, Hervé, en son vivant du 22, place Crépeau, ville Saint-Laurent, décédé le 6 août 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19442-o

### Succession Bernard Drouin

Succession de Drouin Bernard, en son vivant du 1249, rue Castor, Val-Bélair, décédé le 18 janvier 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19467-o

**Succession Lucien Nadeau**

Succession de Nadeau, Lucien, en son vivant du 1241, rue Preston, Sillery, QC, décédé le 29 août 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19443-0

**Succession Pierre Vigneux**

Succession de Vigneux, Pierre, en son vivant du 25, rue Bellevue, Asbestos, décédé le 30 juillet 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19509-0

**Demande(s) à la Législature****Citicorp Ltée**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « Citicorp Ltée », constituée par lettres patentes en date du 3 avril 1973 délivrées en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi

du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

19334-23-4-0

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

**Compagnie de fiducie Citicorp**

Avis est, par les présentes, donné que la « Compagnie de fiducie Citicorp », constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommissaires, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

19335-23-4-0

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

**Ville de Longueuil**

(Projet de loi no 220)

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Longueuil s'adressera à l'Assemblée nationale pour soumettre l'adoption d'une loi modifiant sa charte et notamment pour:

1. L'autoriser explicitement à recourir à la location par bail emphytéotique.
2. Permettre la création d'un comité exécutif composé du maire et de quatre (4) conseillers dont un agit comme président et un autre comme vice-président.
3. Établir les rôles respectifs du conseil et du comité exécutif dans le gouvernement général de la ville.
4. Établir le mode d'élection des membres du comité exécutif ainsi que son fonctionnement.
5. Modifier les dispositions de la Loi sur les cités et villes concernant le gérant municipal et plus particulièrement en ce qui concerne son traitement, les conditions et les modalités de son embauchage ainsi que l'exercice de sa fonction, de ses attributions et de ses devoirs.

6. Pour remplacer, modifier ou ajouter plusieurs dispositions du régime électoral municipal concernant entre autres:

- i) la confection de la liste électorale;
- ii) la nomination d'un préposé à l'information et au maintien de l'ordre ainsi que un ou plusieurs adjoints;
- iii) l'établissement du rôle de ce préposé;
- iv) le vote d'un électeur dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale révisée;
- v) l'exercice du droit de vote par diverses marques sur le bulletin;
- vi) le rejet des bulletins de vote pour des raisons techniques;
- vii) le décompte des votes par le président d'élection;
- viii) la publicité durant la campagne électorale ainsi que le jour du vote.

7. Autoriser la ville à recourir à un journal français quotidien ou hebdomadaire circulant dans la municipalité dans tous les cas où un avis public est requis par la loi.

8. Réglementer ou interdire toute flânerie sur les rues, allées, trottoirs, places publiques et propriétés publiques.

9. Permettre le déplacement de véhicules automobiles en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence déterminé par règlement ainsi que l'émission d'une contravention pour le paiement des coûts du déplacement de ce véhicule.

10. a) Modifier les conditions du retrait d'un immeuble vendu pour taxes.

10. b) Modifier les conditions d'acquisition et de retention par la ville d'immeubles vendus pour taxes.

11. Permettre au conseil, par résolution, de faire remise de 10% des taxes foncières payées par les propriétaires de maisons unifamiliales qui y résident jusqu'à concurrence de 500,00 \$.

12. Permettre à la municipalité moyennant certaines conditions d'être à l'abri de poursuites concernant l'entretien des trottoirs durant la saison hivernale.

13. Valider le Règlement numéro 141 de la ville concernant son fonds de roulement.

14. Modifier les dispositions du fonds de stabilisation des dépenses de déneigement créé par la loi.

15. Modifier les dispositions du fonds de stabilisation pour l'achat et le renouvellement de machinerie et de véhicules créé par la loi.

16. Pour valider la transaction intervenue entre la ville de Longueuil et les Entreprises de Construction de Mackayville Ltée, le 5 mai 1977, devant Me Jean-Pierre Hardy.

17. Permettre l'utilisation par la ville des sommes accumulées dans son fonds industriel pour la promotion des parcs industriels municipaux.

18. Permettre que les droits de mutations immobilières constituent une charge assimilable à la taxe foncière et recouvrable de la même manière.

19. Autoriser la ville à acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble nécessaire pour constituer des réserves foncières ou d'habitation ou pour des travaux connexes à ces fins ou tout immeuble désuet où dont l'occupation est nocive.

20. Pour valider certaines dispositions de certains règlements concernant la taxe d'affaires de la ville.

21. Pour créer un fonds de réserve aux fins de financer le programme d'auto-assurance de la ville.

22. Pour abroger certaines dispositions désuètes de la charte de la ville.

Longueuil, le 13 mai 1982.

*Les procureurs de la ville de Longueuil,*  
VERMETTE, DUNTON, RUSKO, DE WEVER,  
19098-21-4-0 CARON & RAINVILLE.

### Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Prenez avis que la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire déposer devant l'Assemblée nationale du Québec un projet d'amendement à la Loi concernant la ville de Salaberry-de-Valleyfield (1968, c. 102).

Les principales modifications apportées dans ce projet de loi ont pour but de permettre à la Société du Port de Valleyfield:

1. de s'occuper de promotion industrielle et de développement économique;

2. de pouvoir acquérir et aliéner tout meuble et immeuble pour fins spécifiques de développement industriel;

3. de s'adjoindre un conseil d'administration consultatif.

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 mai 1982.

*Le maire,*  
19358-23-4-0 MARCELLE B. TRÉPANIÉ.

**Succession Pierre Victor Rougier**

Avis public est, par les présentes, donné par les procureurs soussignés, que la succession Pierre Victor Rougier s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, modifiant le testament de feu Pierre Victor Rougier de même que plusieurs actes de donations entre vifs ratifiés par ledit testament afin de donner au Trust Général du Canada, fiduciaire, les pouvoirs du nouvel article 9810 du Code civil en ce qui concerne le placement des biens appartenant à autrui.

Montréal, le 25 mai 1982.

*Les procureurs de la succession,*  
GEOFFRION, PRUD'HOMME.

19544-24-4-0

**Ville de Vaudreuil**

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Vaudreuil s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi ayant pour objet de ratifier l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 177654 et auquel la ville de Vaudreuil est partie en ce qui concerne le pouvoir de la ville d'acquérir et de posséder les immeubles désignés dans cet acte et pour permettre la vente de ces immeubles, pour des fins industrielles ou commerciales, à certaines conditions, avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec et pour toutes autres fins.

Montréal, le 18 mai 1982.

*Les procureurs de la ville de Vaudreuil,*  
19201-22-4-0 VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS, avocats,

**Financement des partis politiques —  
Loi régissant le**

Le directeur général du financement des partis politiques donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., c. F-2).

**Allocation aux partis politiques  
(articles 55 à 61 de la loi)****Parti québécois**

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1982.

1. Frais d'administration	32 220,58 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	8 453,50 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	5 793,54 \$
Total:	<u>46 467,62 \$</u>

**Parti libéral du Québec**

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1982.

1. Frais d'administration	43 467,56 \$
Total:	<u>43 467,56 \$</u>

Montréal, le 31 mai 1982.

*Le directeur général,*  
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

**Remplacement de représentants officiels  
(article 37 de la loi)****Associations de comté autorisées****Parti québécois**

Circonscriptions électorales	Représentants officiels
Brôme-Missisquoi	Yvon Landry par: Juliette Choinière 1102, chemin nord East-Farnham, J0E 1N0
Lévis	Fernand Roberge par: François Renaud 801, Pas-de-Calais Saint-Nicolas, G0S 3L0
Rivière-du-Loup	Hervé Bouchard par: Yolande Bernard B.P.E. — 33, Notre-Dame-du-Portage G0L 1Y0

**Associations de comté autorisées****Parti libéral du Québec**

Circonscriptions électorales	Représentants officiels
Arthabaska	Jean-Pierre Poirier par: Rock Charest 10, rue Gagné Victoriaville, G6P 5L3
Beauce-Nord	Luc Provençal par: Pierre Leclerc 326, rue du Cap Saint-Bernard, G0S 2G0

Circonscriptions électorales	Représentants officiels
Lafontaine	Jean-Paul Labelle par: André Laverdure 1211, 17 <sup>e</sup> Avenue Pointe-aux-Trembles, H1B 3L2
Sauvé	Raymond Paquin par: Roland Raby 5541, William-Allen Montréal, H1G 2E9

Montréal, le 31 mai 1982.

19538-o

*La secrétaire,*  
JOHANE CANNING-LACROIX.

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### J.E. Hébert Ltée

Avis est donné que la corporation « J.E. Hébert, Ltée », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 20 décembre 1945, avec siège social à Victoriaville, a été dissoute le 25 mai 1982 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1255-9621

### Immeubles Guy Ouellet Inc.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « Immeubles Guy Ouellet Inc. », tenue à Forestville, le 1<sup>er</sup> avril 1981, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Placide Gagné a été nommé liquidateur.

19510-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1264-7210

## Ministères — Avis concernant les

### Énergie et Ressources

#### Cadastres

#### Canton de Bryson

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7, rang C, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Annuler: une partie du lot 1, rang C, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: Bryson, canton de  
Division d'enregistrement: Pontiac  
Municipalité: cantons unis de Waltham et Bryson

Québec, le 12 mai 1982.

19399-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
245052

#### Village de Cacouna

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 252 à 255 en vertu des dispositions des articles 2174, 2174b du Code civil et 7 de la loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Remplacer: les lots 89, 90, 111, 112, 113, 116, 117, 118, 134, 135, 136 et une partie des lots 85 et 88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Cacouna, village de  
Division d'enregistrement: Témiscouata  
Municipalité: village de Saint-Georges-de-Cacouna

Québec, le 18 mai 1982.

19399-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
242257

**Paroisse de Chicoutimi**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 2-1, 3-1, 4-1, 5-1 à 5-4, 6-1, rang X, canton de Jonquière, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 6 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246499

19399-o

**Ville de Drummondville (quartier Sud)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 266 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Remplacer: les lots 28-44, 148, 148A, 147-1 et une partie des lots 28, 28-17, 28-18, 28-25, 28-43, 143 à 147, 147-2 et 147-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Sud)  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
245686

19399-o

**Paroisse de l'Île-Bizard**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 67-2, 68-1 et une partie des lots 67, 68, 73 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la paroisse de  
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092071

19399-o

**Canton de Jonquière**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 15-13 à 15-15, 16B-8 à 16B-11, rang nord, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: Canton de Kénogami

Québec, le 18 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246252

19399-o

**Canton de Jonquière**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 19-20, 19-21, 20-6 et une partie des lots 19-19, 19-25, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 18 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246251

19399-o

**Canton de Jonquière**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 2-19, 2-20, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 18 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
247215

19399-o

### Canton de Jonquière

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 17-6 à 17-11, 18B-2, 18B-3, 18A-3 à 18A-6, 19-2, 19-4 et 20-2, rang nord, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 6 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246587

19399-o

### Canton de Jonquière

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 16-12, 16-13, 16-15, 16-16 et une partie des lots 15-68, 15-69, 15-74, 15-75, 16-20, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Jonquière, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 6 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246586

19399-o

### Village de La Sarre

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 881 à 891 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 821 à 827, 873-1 à 873-5, 877-1-1, 877-1-2, 877-2-1, 877-2-2, 877-3-1, 877-3-2, 877-4-1, 877-4-2, 877-5-1, 877-5-2, 877-6-1, 877-6-2, 877-9-1 à 877-9-5, 877-1 à 877-8, 877-10 et une partie des lots 873, 877 et 877-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: La Sarre, village de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de La Sarre

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243674

19399-o

### Paroisse de Lachenaie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257-765 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Remplacer: les lots 257-178 et 257-179 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 17 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
902031

19399-o

### Village de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 372-273 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Remplacer: une partie du lot 372-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: L'Assomption, village de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092032

19399-o

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 436-73 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 436-42 à 436-44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092018

19399-o

### Ville de Magog

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 13-17 à 13-22 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1982.

Cadastre: Magog, ville de  
Division d'enregistrement: Stanstead  
Municipalité: la cité de Magog

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246389

19399-o

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4931 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 170-512, 171-197 à 171-199, 171-236 à 171-239, 170 et 171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092541

19399-o

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4930 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 3608-238, 3609-28 et une partie des lots 3608-239, 3609-29, 3608 et 3609 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092512

19399-o

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4929 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 84-871 et 84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc  
Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092504

19399-o

### **Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4928 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: le lot 184-581 et une partie du lot 184 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092493

19399-o

### **Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4924 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: une partie des lots 84-380, 84-383 à 84-387 84-411, 84-1061, 84, 85 et la partie restante du lot 85-119 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc  
Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092274

19399-o

### **Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4927 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: le lot 107-31 et une partie du lot 107 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092277

19399-o

### **Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4925 et 4926 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 154-749 et 155-41 et une partie des lots 154 et 155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092278

19399-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1604 à 1611 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1982.

Remplacer: une partie du lot 1084B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe  
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19399-o

245758

**Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 742-4 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 17 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

19399-o

246495

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-253 et 198-666 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1982.

Remplacer: les lots 197-30, 198-625 et une partie des lots 197-31 et 198-626 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles  
Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092257

19399-o

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 206-2009 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Remplacer: les lots 206-1401 et 206-1402 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092182

19399-o

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-252 et 198-665 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Remplacer: les lots 197-34, 198-629, et une partie des lots 197-33 et 198-628 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091970

19399-o

**Paroisse de Pointe-Claire**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-73 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Ajouter: le lot 65-72 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Remplacer: le lot 65-44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092309

19399-o

**Paroisse de Pointe-Claire**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 149-294 à 149-319 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 149-229 à 149-236 et 149-239 à 149-250 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092330

19399-o

**Paroisse de Sainte-Catherine**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 869 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 217-72, 218-3, 218-4, 217, 218 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 6 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246452

19399-o

**Paroisse de Sainte-Dorothée**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 64-52 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Remplacer: le lot 64-39 et une partie du lot 64-38 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092156

19399-o

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 256-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Remplacer: le lot 256-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 17 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092043

19399-o

### Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 784-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Remplacer: une partie du lot 784-97 et la partie restante du lot 784-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091979

19399-o

### Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 144-197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Remplacer: la partie restante du lot 144-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1982.

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de  
Division d'enregistrement: Châteauguay  
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246963

19399-o

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 620-344 et 621-280 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 620-87 et 621-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092625

19399-o

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 638-1493 à 638-1499 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Remplacer: deux parties du lot 638-1422, une partie des lots 638-1392, 638-1423, 638-1424 et la partie restante des lots 638-1391 et 638-1481 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092225

19399-o

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 620-345 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 620-172, 620-173, 620-178 et 620-182 à 620-186 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1982.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092203

19399-o

### Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-595-9, bloc B, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Remplacer: les lots B-595-1-1, B-595-8 et la partie restante du lot B-595-1 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
091909

19399-o

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 571 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 369 et 370 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092304

19399-o

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 570 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 435, 437 et 437A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Saint-Léonard

Québec, le 12 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
092101

19399-o

### Canton de Simpson

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 17B-2, rang XII, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Simpson, canton de  
Division d'enregistrement: Arthabaska  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Clothilde-de-Horton

Québec, le 6 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
243717

19399-o

**Canton de Simpson**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 1b-3, rang VII, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1982.

Cadastre: Simpson, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson  
Québec, le 5 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
247068

19399-0

**Village de Ville-Marie**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 1787A-7 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1982.

Cadastre: Ville-Marie, village de  
Division d'enregistrement: Témiscamingue  
Municipalité: la ville de Ville-Marie

Québec, le 17 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
246515

19399-0

**Village de Windsor-Mills**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 877 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 157 et 164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1982.

Cadastre: Windsor-Mills, village de  
Division d'enregistrement: Richmond  
Municipalité: la ville de Windsor

Québec, le 18 mai 1982.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
245449

19399-0

**Institutions financières et Coopératives****Assurances — Loi sur les****La Solidarité  
compagnie d'assurance sur la vie**  
*Délivrance de permis*

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie », pour les catégories d'assurances sur la vie et contre la maladie ou les accidents. Il s'agit d'une corporation constituée en vertu des lois du Québec, et résultant de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 1982 de « La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie » et « L'Unique, compagnie d'assurance-vie ».

Le siège social de la requérante est situé au 925, chemin Saint-Louis, Québec.

Donné à Québec, le 28 mai 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

19398-0

**Loisir, chasse et pêche****Parc Saguenay**  
*Limites — classification*

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), avis est, par les présentes, donné par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Lucien Lessard, de l'intention du Gouvernement du Québec:

1. de créer le parc Saguenay en lui conférant les limites et affectations indiquées sur la carte ci-jointe. Le territoire visé (350 km<sup>2</sup>) comprend deux bandes de terre de plus ou moins grande largeur situées de part et d'autre de la rivière Saguenay, entre Tadoussac et La Baie;

2. de le classer comme parc de conservation;
3. de permettre aux intéressés(es) de lui transmettre leur opposition écrite, jusqu'au 27 août 1982, à l'adresse suivante:

Audiences publiques, Service de l'information, bureau régional de Jonquière, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 50, boulevard Harvey, Jonquière, QC, G7X 9Z9;

4. d'entendre les intéressés(es) qui auront transmis leur opposition écrite lors des audiences publiques qui se tiendront à:

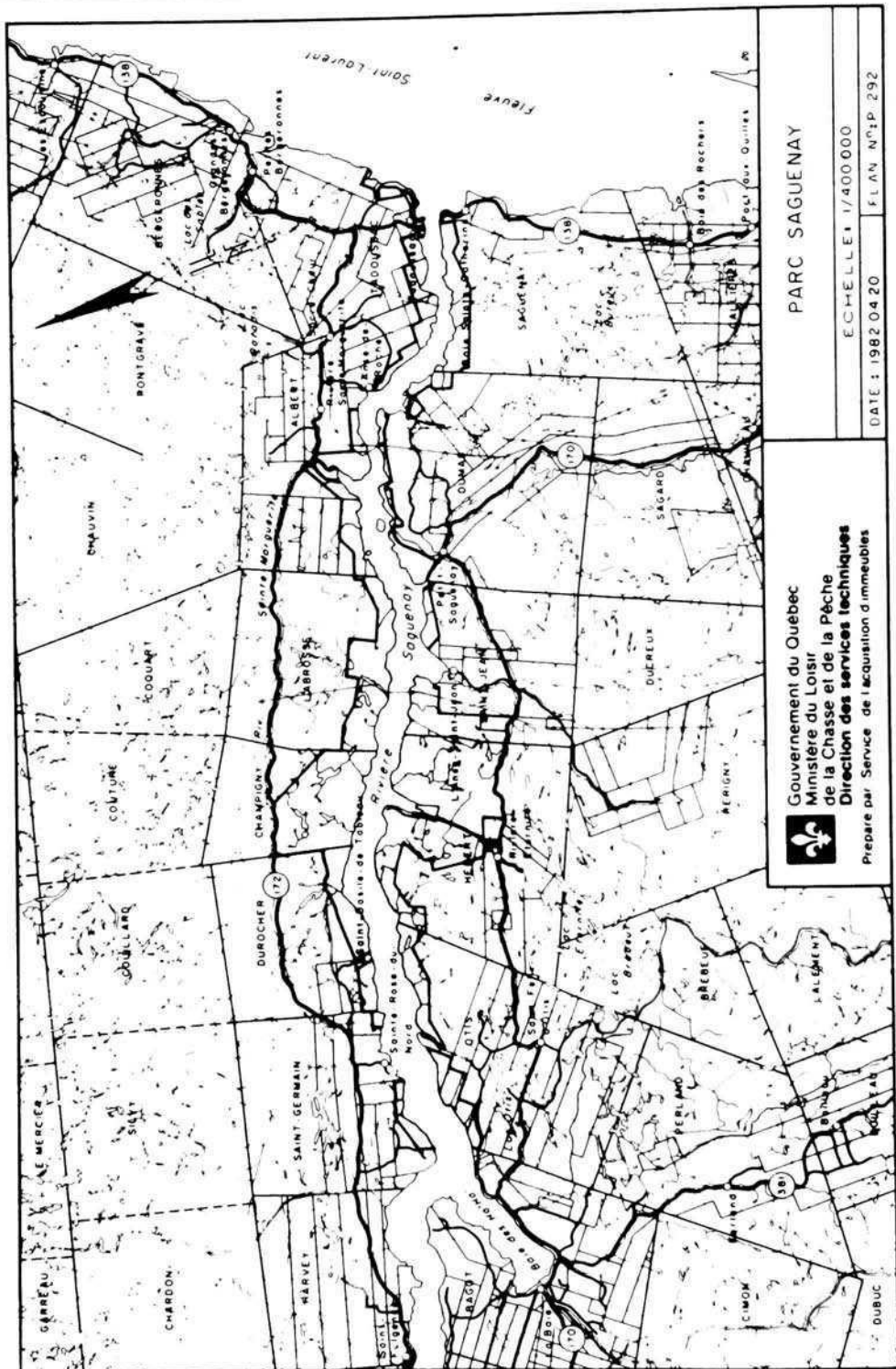
— l'auditorium de l'école polyvalente La Baie, 1802, avenue John Kane, ville La Baie, QC, le 10 septembre 1982, de 19h30 à 22h et le 11 septembre 1982, à compter de 9h;


— l'hôtel Tadoussac, 165, rue Bord-de-l'Eau, Tadoussac, le 12 septembre 1982, à compter de 10h.

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

*Le ministre du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche,*  
LUCIEN LESSARD.

N.B.- Cet avis remplace l'avis publié dans l'édition du 5 juin 1982 à la page 5303.




 Gouvernement du Québec  
 Ministère du Loisir  
 de la Chasse et de la Pêche  
**Direction des services techniques**  
 Prépare par Service de l'acquisition d'immeubles

PARC SAGUENAY

ECHELLE : 1/400 000

DATE : 1982 04 20

FLAN N° 1 P. 292

## Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

### Circonscription électorale d'Argenteuil :

Dans la municipalité de Mirabel, ville :  
Région 6-4, district 74

La montée Aubée, des limites de Saint-Placide, paroisse, jusqu'à son intersection avec le chemin Saint-Vincent, vis-à-vis les lots 351, 353 et 355 du cadastre de Saint-Benoit, sur une longueur approximative de 1 507 mètres.

La montée Lavigne-Cardinal, de son intersection avec la route 148 à son intersection avec le rang Saint-Hyacinthe, vis-à-vis les lots 169-170 et 184-185 du cadastre de Saint-Hermas, sur une longueur approximative de 3 776 mètres.

La montée Renaud, de son intersection de la côte Saint-Louis-des-Corbeils à son intersection avec la route 148, vis-à-vis les lots 9 et 10 du cadastre de Saint-Augustin, sur une longueur approximative de 941 mètres.

### Circonscription électorale de Charlevoix :

Dans la municipalité de Saint-Joachim, paroisse :  
Région 3-1, district 20

Une section de l'ancienne route 138 est, des limites de Saint-Tite-des-Caps en direction sud-ouest, vis-à-vis le lot 339 de la concession Saint-Elzéard et le lot 7 du 1<sup>er</sup> Rang, sur une longueur approximative de 77 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps :  
Région 3-1, district 20

Une section de l'ancienne route 138 ouest de son intersection avec l'avenue Lamontagne en direction sud-ouest jusqu'à la limite de la paroisse de Saint-Joachim, vis-à-vis les lots 337, 338 et 339 de la concession Saint-Elzéard, 1 et 2 de la concession des Simard et 15 de la concession des Filions, sur une longueur approximative de 183 mètres.

### Circonscription électorale des Deux-Montagnes :

Dans la municipalité de Saint-Eustache, ville :  
Région 6-4, district 74

La montée Dorion, de son intersection avec le chemin nord Petite-Rivière à son intersection avec la route 148, vis-à-vis les lots 325, 326, 327 et 329, sur une longueur approximative de 2 256 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Placide, paroisse :  
Région 6-4, district 74

La montée Aubée, des limites de la ville de Mirabel à son intersection avec le rang Saint-Étienne, vis-à-vis le lot 224, sur une longueur approximative de 1 507 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Placide, village :  
Région 6-4, district 74

La rue de l'Église (route Saint-Vincent), de son intersection avec la route 344 à son intersection avec le boulevard Saint-Placide, vis-à-vis le lot P.-29, sur une longueur approximative de 180 mètres.

Québec, le 14 avril 1982.

19422-o *Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

### Circonscription électorale de Bellechasse :

Dans la municipalité de Saint-Luc, paroisse :  
Région 3-2, district 22

Deux (2) sections de la route Saint-Luc et Sainte-Justine, vis-à-vis les lots P.-509 et P.-510 du rang IX, canton de Ware, sur une longueur approximative de 155 mètres et vis-à-vis le lot P.-509 du rang IX, canton de Ware, sur une longueur approximative de 140 mètres.

Deux (2) sections du chemin entre les rangs VIII et IX, vis-à-vis les lots P.-892 et P.-923, sur une longueur approximative de 60 mètres et vis-à-vis le lot P.-891, sur une longueur approximative de 130 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, paroisse :  
Région 3-2, district 22

Une section du chemin des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Rangs est, vis-à-vis les lots P.-203 et P.-204 du rang III du canton de Saint-Léon-de-Standon, paroisse, sur une longueur approximative de 40 mètres.

### Circonscription électorale de Brôme-Missisquoi :

Dans la municipalité de Frélichsburg, paroisse :  
Région 6-1, district 39

Une section du chemin Richford, vis-à-vis le lot P.-55 du rang I du cadastre de la paroisse Saint-Armand est, sur une longueur approximative de 305 mètres.

### Circonscription électorale de Champlain :

Dans la municipalité de Saint-Prosper, paroisse :  
Région 04, district 32

Une section de la route 159 (ancienne route 19A), vis-à-vis les lots P.-246, P.-247, P.-248, P.-249, P.-249-A, P.-250 et P.-252 du rang Sainte-Élizabeth, sur une longueur approximative de 600 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, paroisse:  
Région 04, district 32

Le chemin du Pont, vis-à-vis le lot P.-113, sur une longueur approximative de 134 mètres.

Circonscription électorale de Deux-Montagnes:

Dans la municipalité de Saint-Placide, paroisse:  
Région 6-4, district 74

Quatre (4) sections de l'ancienne route 344, vis-à-vis les lots P.-128 et P.-129, sur une longueur approximative de 238 mètres, vis-à-vis les lots P.-123 et P.-122, sur une longueur approximative de 136 mètres, vis-à-vis les lots P.-101 et P.-103, sur une longueur approximative de 268 mètres et vis-à-vis le lot P.-96, sur une longueur approximative de 201 mètres.

Circonscription électorale de Drummond:

Dans la municipalité de Saint-Nicéphore:  
Région 6-1, district 41

Une section du boulevard Allard (chemin du 2<sup>e</sup> Rang), vis-à-vis le lot P.-96 du rang II, canton de Wickham, sur une longueur approximative de 182 mètres.

Circonscription électorale de Johnson:

Dans la municipalité de Béthanie:  
Région 6-1, district 39

Deux (2) sections du chemin Neuf, vis-à-vis les lots P.-906 et P.-907, sur une longueur approximative de 137 mètres et vis-à-vis les lots P.-907 et P.-908, sur une longueur approximative de 30 mètres.

Dans la municipalité de Roxton, canton:  
Région 6-1, district 39

Une section du chemin Neuf, vis-à-vis le lot P.-301, sur une longueur approximative de 40 mètres.

Dans la municipalité de Valcourt, canton:  
Région 6-1, district 39

Trois (3) sections du chemin de Béthanie, vis-à-vis les lots P.-603 et P.-680, sur une longueur approximative de 183 mètres, vis-à-vis le lot P.-603, sur une longueur approximative de 76 mètres et vis-à-vis le lot P.-603, sur une longueur approximative de 85 mètres.

Circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, paroisse:

Région 01, district 08

Une section du chemin du II<sup>e</sup> Rang, vis-à-vis le lot P.-94, sur une longueur approximative de 238 mètres.

Circonscription électorale Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Ditton, canton:  
Région 05, district 25

Deux (2) sections de l'ancienne route 212, vis-à-vis les lots P.-467 et P.-130 du rang IV, sur une longueur approximative de 182 mètres et vis-à-vis les lots P.-139, P.-138 et P.-459 du rang IV, sur une longueur approximative de 184 mètres.

Dans la municipalité de Eaton, canton:  
Région 05, district 25

Huit (8) sections de la route 210, vis-à-vis les lots P.-15, rang V et 15-C du rang VI, sur une longueur approximative de 137 mètres, vis-à-vis les lots 15-A du rang V et 15-B du rang VI, sur une longueur approximative de 98 mètres, vis-à-vis le lot 14-A du rang V, sur une longueur approximative de 167 mètres, vis-à-vis le lot 13-C du rang V, sur une longueur approximative de 457 mètres, vis-à-vis les lots 11-A et 11-B du rang V, sur une longueur approximative de 320 mètres, vis-à-vis les lots 10-D, 10-C et 10-A du rang V, sur une longueur approximative de 176 mètres, vis-à-vis les lots 9-D et 9-C du rang V, sur une longueur approximative de 263 mètres et vis-à-vis les lots 9-A, 8-B, 8-A, 8-E, 8-D, 7-39, 7-85, 7-84 et 7-78 du rang V, sur une longueur approximative de 835 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois:  
Région 05, district 24

Une section de la route 212, vis-à-vis le lot I du rang VI, canton de Chesham, sur une longueur approximative de 10 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Herménégilde:  
Région 05, district 36

Une section de l'ancienne route 141, vis-à-vis les lots P.-26-A et P.-25-D du rang IV, canton de Hereford, sur une longueur approximative de 125 mètres.

Quatre (4) sections de l'ancienne route 141, vis-à-vis les lots P.-26-A et P.-25-B du rang IV du canton de Hereford, sur une longueur approximative de 61 mètres, vis-à-vis le lot P.-26 du rang II du canton de Hereford, sur une longueur approximative de 136 mètres, vis-à-vis le lot P.-25 du rang II du canton de Hereford, sur une longueur approximative de 83 mètres, vis-à-vis les lots P.-25 du rang II, P.-24, P.-25-I, P.-25-2, P.-25 n.s. du rang I du canton de Hereford, sur une longueur approximative de 257 mètres.

**Circonscription électorale d'Orford:**

Dans la municipalité de Stanstead, canton:  
Région 05, district 36

Une section de l'ancien chemin East Road, vis-à-vis le lot P.-103 du rang III, sur une longueur approximative de 89 mètres.

Une section de l'ancien chemin Fitchbay-Tomifobia, vis-à-vis les lots P.-467, P.-466 et P.-465 du rang VI, sur une longueur approximative de 68 mètres.

**Circonscription électorale de Portneuf:**

Dans la municipalité de Saint-Basile, paroisse:  
Région 3-1, district 29

Une section du rang Sainte-Angélique, vis-à-vis les lots 255, 254, 253, 252, 251 et 250, sur une longueur approximative de 549 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Thuribe, paroisse:  
Région 3-1, district 29.

Sept (7) sections du rang Saint-Léon, vis-à-vis les lots 458 et 459, sur une longueur approximative de 146 mètres, vis-à-vis les lots 460 et 461, sur une longueur approximative de 90 mètres, vis-à-vis le lot 464, sur une longueur approximative de 102 mètres, vis-à-vis les lots 451 et 452, sur une longueur approximative de 160 mètres, vis-à-vis les lots 466 et 417, sur une longueur approximative de 61 mètres, vis-à-vis les lots 447, 448 et 449, sur une longueur approximative de 230 mètres et vis-à-vis les lots 444, 445 et 446, sur une longueur approximative de 99 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge:  
Région 3-1, district 29

Une section de la route 358 (ancien chemin Enfant-Jésus), vis-à-vis le lot 281, sur une longueur approximative de 163 mètres.

**Circonscription électorale de Rivière-du-Loup:**

Dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, paroisse:  
Région 01, district 08

Une section de l'ancienne route du Sault, vis-à-vis les lots P.-421 du rang II, sur une longueur approximative de 152 mètres.

Une section de la route de la côte du Bic, de son intersection avec la route 293 à son intersection avec le chemin de la côte du Bic, vis-à-vis les lots 599 et 600 du rang III, sur une longueur approximative de 762 mètres.

**Circonscription électorale de Rousseau:**

Dans la municipalité de Saint-Hippolyte, paroisse:  
Région 6-4, district 63

Cinq (5) sections de l'ancien chemin des Hauteurs, vis-à-vis le lot P.-24-B du rang III, canton d'Abercrombie, sur une longueur approximative de 82 mètres, vis-à-vis les lots P.-24-B-79 et P.-24-B du rang III, canton d'Abercrombie, sur une longueur approximative de 79 mètres, vis-à-vis les lots P.-26-C et P.-26-D du rang III, canton d'Abercrombie, sur une longueur approximative de 134 mètres, vis-à-vis les lots P.-26-D, P.-26-E et P.-27-A du rang III, canton d'Abercrombie, sur une longueur approximative de 134 mètres et vis-à-vis le lot P.-27-C du rang III, canton d'Abercrombie, sur une longueur approximative de 82 mètres.

**Circonscription électorale de Shefford:**

Dans la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, paroisse:  
Région 6-1, district 39

Une section du chemin Brosseau, vis-à-vis les lots P.-386 et P.-388, sur une longueur approximative de 140 mètres.

Une section du chemin Cleary, vis-à-vis les lots P.-260 et P.-261 du rang IX et P.-231 du rang X, sur une longueur approximative de 198 mètres.

Une section du chemin Daigle, vis-à-vis les lots P.-231 et P.-234 du rang X, sur une longueur approximative de 213 mètres.

**Circonscription électorale de Verchères:**

Dans la municipalité de Saint-Charles, paroisse:  
Région 6-1, district 51

Deux (2) sections de la route rang Amyot, vis-à-vis les lots 5 et 7, sur une longueur approximative de 201 mètres et vis-à-vis les lots 16, P.-12 et 11, sur une longueur approximative de 194 mètres.

Québec, le 14 avril 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19422-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale de Charlevoix:**

Dans la municipalité de Clermont, ville:  
Région 3-1, district 11

La rue Donohue, partie sud, vis-à-vis les lots 408, 409, 410 et 411, sur une longueur approximative de 210 mètres.

La rue Mgr-Mélançon de son intersection avec la route 138 à son intersection avec la rue Lapointe, vis-à-vis le lot 622, sur une longueur approximative de 135 mètres.

La rue des Vingt-et-Un de son intersection avec la route 138 à son intersection avec la rue Lapointe, vis-à-vis les lots 629, 630 et 632, sur une longueur approximative de 312 mètres.

La rue Maisonneuve (ancienne rue Saint-Joseph) de son intersection avec la rue Lapointe en direction nord, vis-à-vis les lots 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 641, 642, 643 et 644, sur une longueur approximative de 1 269 mètres.

La rue des Érables (ancienne rue Sainte-Philomène) de son intersection avec la route 138 en direction est, vis-à-vis les lots 627 et 629, sur une longueur approximative de 493 mètres.

La rue Larouche ouest, de son intersection avec la rue Lapointe en direction est, vis-à-vis les lots 621 et 641, sur une longueur approximative de 256 mètres.

La rue Lapointe de son intersection avec la route 138 en direction nord, vis-à-vis les lots 620, 621, 622, 623, 624, 627, 628, 629, 630, 631 et 632, sur une longueur approximative de 600 mètres.

Dans la municipalité de La Malbaie, ville:  
Région 3-1, district 11

L'ancien chemin Rivière-Mailloux, de son intersection avec le chemin de la Rivière-Mailloux à son intersection avec le chemin de la Rivière-Mailloux, vis-à-vis les lots 722, 726, P.-728 et P.-722, sur une longueur approximative de 201 mètres.

La rue de l'Église de son intersection avec la route Saint-Étienne à son intersection avec la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis le lot 580, sur une longueur approximative de 213 mètres.

La rue Nairn de son intersection avec la route Saint-Étienne en direction nord, vis-à-vis le lot 580, sur une longueur approximative de 374 mètres.

La rue Doucet de son intersection avec la route Saint-Étienne à son intersection avec la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis le lot 580, sur une longueur approximative de 369 mètres.

La rue Saint-André, de son intersection avec la route Saint-Étienne à son intersection avec la rue Nairn, vis-à-vis le lot 580, sur une longueur approximative de 102 mètres.

La rue Sainte-Catherine de son intersection avec la route Saint-Étienne à son intersection avec la rue de l'Église, vis-à-vis le lot 580, sur une longueur approximative de 318 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Siméon, village:  
Région 3-1, district 11

Le boulevard Cinq-Mars, vis-à-vis les lots 58, 59, 60, 61 et 62, sur une longueur approximative de 421 mètres.

L'avenue Asselin, vis-à-vis les lots 106 et 107, sur une longueur approximative de 230 mètres.

La route du Réservoir, vis-à-vis les lots 101, 102, 141, 142, 58 et 59, sur une longueur approximative de 350 mètres.

La route Saint-Ernest, vis-à-vis le lot P.-63, sur une longueur approximative de 230 mètres.

Québec, le 14 avril 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19422-0

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Eaton, canton:  
Région 05, district 25

Deux (2) sections de la route 210 (ancienne route 210), de son intersection avec la route 210 à son intersection avec la route 210, vis-à-vis les lots 9-C, 9-D, 10-B, 10-C et 10-A du rang V, sur une longueur approximative de 522 mètres; de son intersection avec la route 210 à son intersection avec le chemin Chute, vis-à-vis les lots P.-14-A, P.14-D-1, P.-14-C et 14-B du rang V, sur une longueur approximative de 436 mètres.

Circonscription électorale de Papineau:

Dans la municipalité de Saint-Sixte:  
Région 07, district 75

Deux (2) sections de la route 317, vis-à-vis les lots 6-A, 5-C et 6-C du rang X, sur une longueur approximative de 320 mètres, vis-à-vis les lots 6-C, 5-B et 5-C du rang X, sur une longueur approximative de 1 100 mètres.

Québec, le 14 avril 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19422-0

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Charlevoix :

Dans la municipalité de Baie-Saint-Paul, paroisse :  
Région 3-1, district 11

La rue Saint-Jean-Baptiste (ancienne route de la Mare sud), vis-à-vis les lots 676 et 677, sur une longueur approximative de 235 mètres.

Dans la municipalité de Pointe-au-Pic, village :  
Région 3-1, district 11

L'avenue des Pins de son intersection avec le chemin Principal à son intersection avec le chemin des Falaises sud, vis-à-vis le lot 253, sur une longueur approximative de 148 mètres.

La route du Quai, de son intersection avec le chemin Principal en direction sud, vis-à-vis le lot 253, sur une longueur approximative de 900 mètres.

Le chemin des Falaises nord et sud, de la limite des municipalités de La Malbaie, ville et Pointe-au-Pic, jusqu'à l'intersection du chemin du Manoir, vis-à-vis le lot 253, sur une longueur approximative de 1 698 mètres.

Le chemin du Manoir, de son intersection avec le chemin des Falaises sud en direction sud-ouest, sur une longueur approximative de 318 mètres.

Le chemin et la rue Principale (ancienne route 15A) de son intersection avec la route 362 à l'intersection de la route 362 et à l'intersection de la route du Quai, vis-à-vis le lot 253, sur une longueur approximative de 795 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, ville :  
Région 3-1, district 20

La côte des Sept-Crans, de son intersection avec la route 360 (avenue Royale) à son intersection avec le chemin côte Sainte-Anne, vis-à-vis les lots 114, 130 et 136 du 1<sup>er</sup> Rang, sur une longueur approximative de 401 mètres.

Circonscription électorale  
de Kamouraska-Témiscouata :

Dans la municipalité de Dégelis, ville :  
Région 01, district 08

Une section de l'ancienne route 2, de son intersection avec la route 185, à l'ouest de la municipalité, en direction est jusqu'à 152 mètres de son intersection avec la route 185 à l'est de la municipalité, vis-à-vis les lots P.-103, P.-102, P.-101, P.-37, P.-38, P.-39, P.-40, P.-41, P.-42, P.-43, P.-44, P.-45, P.-46 et P.-47, sur une longueur approximative de 3 203 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, ville :  
Région 01, district 08

L'ancienne route 2, de son intersection avec la route 185 à son intersection avec la route 185, vis-à-vis les lots 64 à 68, 70-A, 73 à 77, 80 à 85, 87, 88 et 90 à 96 des rangs I et Sud-Ouest de l'ancien chemin Témiscouata, sur une longueur approximative de 3 331 mètres.

Circonscription électorale de Matane :

Dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts, ville :  
Région 01, district 03

La rue du Plateau, de son intersection avec la route 132 en direction est, vis-à-vis les lots 11-1, 12-1, 17-1, 18-1 et 18-2, sur une longueur approximative de 400 mètres.

L'intersection ouest de la rivière Saint-Anne, entre l'ancienne route 6 (1<sup>re</sup> Avenue ouest) et la route 132, vis-à-vis les lots 33-4 et 33-5 du rang I, sur une longueur approximative de 300 mètres.

Circonscription électorale de Montmorency :

Dans la municipalité de L'Ange-Gardien, paroisse :  
Région 3-1, district 20

La route no 360 (avenue Royale), de la limite avec le village de Saint-Jean-de-Boischatel en direction nord-est jusqu'à la limite avec la ville de Château-Richer, vis-à-vis les lots 1 à 174 et 419, 422 du 1<sup>er</sup> Rang, sur une longueur approximative de 5 267 mètres.

Québec, le 14 avril 1982.

19422-o *Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

---

## Proclamation(s)

---

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ  
Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Matapédia, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION :

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du

cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 20 et 28 à 35, rang VI, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-d'Assise;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

**RAPPEL :**

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 5 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1094-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 20 et 28 à 35, rang VI, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer :

1. le 17 mars 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 25 mars 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 25 mars 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-d'Assise, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 mai 1982.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506  
Folio: 113

19305-23-2-0

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement  
du Québec

**Proclamation**

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Shoolbred, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION :

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 269 à 281 de la Seigneurie de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escuminac;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout

intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

#### RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 5 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1095-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 269 à 281 de la Seigneurie de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer :

1. le 22 février 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. Le 1<sup>er</sup> mars 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;
3. le 5 mars 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escuminac, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est

publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 mai 1982.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506

Folio: 114

19306-23-2-o

## Régie des marchés agricoles du Québec

### Producteurs de bovins

#### Projet de plan conjoint

Prenez avis que par sa Décision no 3407 du 19 mai 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec rendait l'ordonnance suivante :

#### Ordonnance no 3407

Objet: référendum auprès des producteurs intéressés au projet de plan conjoint des producteurs de bovins du Québec.

Attendu que par son Ordonnance no 3328 rendue le 10 février 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec a reçu la demande d'approbation de plan conjoint soumise par la Fédération des producteurs de bovins du Québec et qu'elle en a donné avis à la *Gazette officielle du Québec* le 6 mars 1982;

Attendu que ce projet de plan conjoint doit être soumis au référendum des producteurs, selon les articles 23 et 24 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer les qualités requises d'un producteur et les conditions qu'il doit remplir pour voter, ainsi que les diverses modalités pour établir la liste des producteurs et la tenue du référendum;

En conséquence, la Régie des marchés agricoles du Québec rend la présente ordonnance et prescrit ce qui suit :

1. Le producteur intéressé, aux fins du référendum que la Régie tient de la façon indiquée à la présente ordonnance auprès des producteurs visés par le projet de plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, est toute personne qui, à la date de la présente ordonnance, produit au Québec, pour fins de vente, tout bovin domestique destiné à l'élevage, l'engraissement ou l'abattage. Cette production, effectuée par le producteur

pour son compte ou celui d'autrui, ou qu'il fait produire de quelque façon que ce soit et qu'il offre en vente, doit avoir été faite dans une exploitation dont le producteur est propriétaire ou locataire.

2. Pour avoir droit de vote au cours du présent référendum, la personne doit être un producteur intéressé, selon l'article 1, et être inscrite sur la liste définitive dressée par la Régie selon les modalités prescrites par la présente ordonnance.

Une personne ayant moins de 10 bovins en élevage, ou n'ayant pas le statut de producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, ou celle qui n'a pas vendu de bovins au cours des douze mois précédant la présente ordonnance et dont le nom n'apparaît pas sur la première liste préliminaire de la Régie doit, pour y être inscrite et avoir droit de voter, se présenter au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le plus rapproché de son exploitation et en faire la demande. Elle doit alors démontrer à la satisfaction du représentant de la Régie qu'elle rencontre les conditions prévues à l'article 1 ci-dessus pour être inscrite sur la liste.

3. La Régie établit une liste préliminaire des producteurs intéressés à l'aide des renseignements qui lui sont fournis par toute personne ou tout organisme susceptible de la renseigner.

4. À compter du 28 juin 1982 à 10 h et jusqu'au 10 septembre suivant à 15 h, toute personne intéressée peut consulter la liste préliminaire, pendant les heures d'ouverture des bureaux, au bureau de la Régie situé au 201, boulevard Crémazie est, 5<sup>e</sup> étage, Montréal, ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

5. La Régie fait publier des avis entre le 5 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 1982, à deux reprises dans un journal agricole de circulation générale, annonçant la tenue de ce référendum et indiquant les endroits et les dates durant lesquelles la liste préliminaire peut être consultée.

6. Toute personne qui croit être un producteur, selon l'article 1, et dont le nom n'apparaît pas sur cette liste doit, si elle veut y être inscrite et voter, en faire la demande à la Régie avant le 10 septembre 1982, en se rendant au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec lequel elle fait normalement affaires ou, à défaut, le plus rapproché de son exploitation. Cette demande doit être faite durant les heures d'ouverture des bureaux et, s'il en est requis, le requérant doit alors déposer les documents nécessaires pour appuyer sa demande.

7. La personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire et qui veut le faire retirer parce qu'elle considère ne pas rencontrer les conditions de l'article 1, ainsi que toute personne qui désire contester la qualité de producteur d'une autre personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire, doit le faire de la façon et dans le délai prévu à l'article 6.

8. Il incombe à la personne qui demande une correction à la liste préliminaire de démontrer, à la satisfaction de la Régie, les faits qu'elle allègue.

9. Dans chaque bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une personne est chargée, au nom de la Régie, d'effectuer les enquêtes nécessaires en fonction de toute demande faite en vertu des articles 6 ou 7, et de lui recommander les corrections devant être apportées à la liste préliminaire. Ce réviseur peut se faire aider des personnes qu'il choisit.

Selon les renseignements qu'il possède, le réviseur peut également recommander à la Régie les corrections qu'il croit nécessaires pour que la liste des producteurs soit complète et exacte.

10. La personne dont le nom est ajouté ou retiré de la liste des producteurs en est avisée le plus rapidement possible.

11. Lorsque la personne faisant l'objet d'une recommandation d'un réviseur veut s'y opposer, elle doit adresser une contestation à la Régie, à son bureau de Montréal, dans les six jours de la date du rapport du réviseur. Cette demande doit être faite par écrit, et le demandeur doit indiquer les motifs qu'il allègue pour appuyer sa contestation. La Régie indique au demandeur, aussitôt qu'il est possible, la décision rendue sur cette contestation.

12. Selon les renseignements qui peuvent lui être fournis, la Régie peut, en tout temps, au cours de la période de la confection de la liste et avant qu'elle soit déclarée définitive, y apporter les modifications qu'elle considère nécessaires et ce, même si une demande ne lui a pas été faite.

Dans ce cas, la Régie ou un réviseur avise la personne concernée de la décision qui va être prise. Si cette personne désire contester les modifications prévues, elle doit procéder selon l'article 11.

13. Sur requête ou de sa propre initiative, la Régie peut corriger le nom ou l'adresse d'un producteur apparaissant à la liste préliminaire lorsqu'elle constate que ce nom ou cette adresse est erroné.

14. Après avoir adjugé sur les diverses demandes qui lui auront été adressées et apporté à la liste préliminaire

les corrections nécessaires, la Régie dresse une liste définitive et la rend publique le 6 octobre 1982. Une copie de cette liste est alors remise à la requérante et est disponible aux bureaux de la Régie. Toute personne peut la consulter pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et ce, jusqu'au dernier jour du scrutin.

Cette liste doit être considérée complète et finale pour les fins du référendum.

15. Avant le 15 octobre 1982, la Régie fait parvenir par courrier de première classe à tout producteur dont le nom apparaît sur la liste définitive, une copie du projet de plan, une description de la procédure pour voter et un bulletin de vote sur lequel il peut indiquer s'il est favorable ou non au projet de plan.

16. Après avoir reçu ces documents, le producteur doit, pour voter, indiquer son choix sur le bulletin au moyen d'un signe distinctif inscrit dans le carré approprié. Un bulletin de vote portant une autre marque peut être annulé par la Régie et il est annulé s'il est exprimé d'une autre façon ou sur un autre bulletin que celui fourni par la Régie. Le producteur place ensuite le bulletin dans l'enveloppe marquée no 1, qui ne porte aucune identification du producteur, il la scelle et la dépose dans l'enveloppe marquée no 2, sur laquelle le nom et l'adresse du producteur sont inscrits; il referme et scelle également cette enveloppe. Il place ensuite cette enveloppe no 2 dans l'enveloppe marquée no 3, qui est préadressée au nom de la Régie et préaffranchie.

Ces enveloppes doivent parvenir au bureau de la Régie, situé à Montréal, au plus tard le 29 novembre 1982.

17. La Régie procède publiquement au dépouillement des bulletins de vote le 1<sup>er</sup> décembre 1982, à compter de 10 h, à son bureau de Montréal.

*Le secrétaire,*  
ME GILLES LE BLANC.

19477-o

### **Producteurs de lait industriel de la région 01** *Rejet de projet de plan conjoint*

Prenez avis que, par sa Décision no 3408 du 19 mai 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec a rendu l'ordonnance qui suit.

*Le secrétaire,*  
ME GILLES LE BLANC.

### **Ordonnance**

Attendu la demande d'approbation et la demande de plan conjoint des producteurs de lait industriel de la région 01 déposée par Amédée Drapeau *et al.*;

Attendu que la Régie a donné avis du dépôt de cette demande, selon les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, et qu'elle a entendu les personnes intéressées au cours d'une audience tenue à Rimouski le 13 mai 1982;

Attendu que la requête présentée et le projet de plan ne sont pas conformes à la loi et qu'il n'y a plus un nombre suffisant de requérants pour que la Régie puisse valablement considérer cette requête;

Attendu qu'en plus, et selon les critères de l'article 22 de la loi précitée, la Régie conclut qu'il est pas opportun de recevoir ce projet de plan, entre autres parce qu'il ne serait pas dans l'intérêt légitime des producteurs concernés;

En conséquence, La Régie des marchés agricoles du Québec rejette par la présente ordonnance la demande d'approbation et le projet de plan conjoint soumis par les requérants Amédée Drapeau *et al.* visant le lait ou la crème destinés à une usine de transformation et produits dans le territoire de la région agronomique 01.

19478-o

---

## **Société d'habitation du Québec — Loi sur la**

---

### **Ville d'Iberville**

Avis public est, par les présentes, donné par André L. Fréchette, directeur général et greffier de la ville d'Iberville, que le Gouvernement du Québec, par son Décret numéro 963-82 adopté le 22 avril 1982, a déclaré que la partie du territoire de la ville d'Iberville appelée « zone 1 », ayant fait l'objet du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil 633-72 du 1<sup>er</sup> mars 1972, n'est plus une zone de rénovation.

Iberville, le 26 mai 1982.

*Le directeur général et greffier,*  
ANDRÉ L. FRÉCHETTE.

19523-o

### **Office municipal d'habitation de Beauceville**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Georges-Henri Roy, chauffeur, 472, 1<sup>re</sup> Avenue Renault, Beauceville, QC, monsieur Jules Mathieu,

maître de poste, 542, 9<sup>e</sup> Avenue de Lévy, Beauceville, QC, monsieur Majella Busque, contremaître, 205, 106<sup>e</sup> Rue Quirion, Beauceville, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Beauceville, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
19444-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

#### Office municipal d'habitation de Canton Tremblay

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif: madame Rachel Boucher, ménagère, 297, Saint-Éphrem, Chicoutimi-Nord, QC, monsieur Christian Bordeleau, technicien, 90, rue Gauthier, Canton-Tremblay, QC, monsieur Joseph Girard, retraité 2157, boulevard Sainte-Geneviève, Canton-Tremblay, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Canton-Tremblay dans le district judiciaire de Chicoutimi.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
19445-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

#### Office municipal d'habitation de Chapais

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 27 octobre 1981, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Robert Weemaes, gérant, 51, 5<sup>e</sup> Rue, Chapais, QC, monsieur Jacques Bérubé, homme d'affaires, 138 B, boulevard Springer, Chapais, QC, monsieur Luc Ferland, directeur, 56, 5<sup>e</sup> Rue, Chapais, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de

la municipalité de Chapais, dans le district judiciaire de Roberval.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
19407-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

#### Office municipal d'habitation de Saint-Juste-du-Lac

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Albert Lebel, responsable-équipement, 14, chemin Principal, Saint-Juste-du-Lac, QC, G0L 3R0, monsieur Léonard Bégin, journalier, 2, chemin du Lac, Saint-Juste-du-Lac, QC, G0L 3R0, madame Liliane Bérubé, ménagère, 76, route du Moulin, Lots renversés, Saint-Juste-du-Lac, QC, G0L 3R0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac, dans le district judiciaire de Kamouraska.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
19408-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

#### Office municipal d'habitation de Saint-Lambert-de-Lauzon

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 15 décembre 1981, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Fernand Boutin, homme d'affaires, 1205, des Érables, Saint-Lambert-de-Lauzon, QC, monsieur Fernand Lavertu, cultivateur, 1174, des Érables, Saint-Lambert-de-Lauzon, QC, monsieur Michel Savard, technicien, 1201, des Érables, Saint-Lambert-de-Lauzon, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
19409-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

**Office municipal d'habitation de Sainte-Martine**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 10 novembre 1981, constituant en corporation sans but lucratif : monsieur Paul E. Dionne, superviseur, 10, rue Demers, Sainte-Martine, QC, monsieur Gérald Laberge, agriculteur, 115, rang Touchette, Sainte-Martine, QC, madame Claudette Lefebvre-Dubuc, secrétaire-trésorier, 5, avenue du Parc, Sainte-Martine, QC, pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Martine, dans le district judiciaire de Beauharnois.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19410-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif : monsieur Jean-Thomas Murray, rentier, Saint-René-de-Matane, QC, monsieur André Gagnon, camionneur, Saint-René-de-Matane, QC, monsieur Richard Lavoie, technicien, Saint-René-de-Matane, QC, pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, dans le district judiciaire de Rimouski.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19446-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation de Val-des-Bois**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif : monsieur Yvan Chartrand, mécanicien, Val-des-Bois, QC,

monsieur Jean-Paul Dubois, contremaître, 7A, rue des Sources, Val-des-Bois, QC, madame Vivianne Morin, officier, Val-des-Bois, QC, pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Val-des-Bois dans le district judiciaire de Hull.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19447-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation Saint-Côme**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif : monsieur Jean Laforest, inspecteur, 111, 9<sup>e</sup> Rang, Saint-Côme, QC, madame Fernande Gauthier, ménagère, 1240, Principale, Saint-Côme, QC, monsieur Yvan Morin, contremaître, 1095, 39<sup>e</sup> Rue, Saint-Côme, QC, pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Côme, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19411-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation Saint-Côme-Linière**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif : monsieur Jean-Gilles Dumas, homme d'affaires, Saint-Côme-Linière, QC, monsieur Germain Bélanger, concierge, Saint-Côme-Linière, QC, monsieur Réné Gagné, mécanicien, Saint-Côme-Linière, QC, pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de

la municipalité de Linière dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,  
Le secrétaire,  
JEAN-LUC LESAGE, notaire.

19448-o

### Office municipal d'habitation Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 mars 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Réjean Malo, cultivateur, 93, rang Saint-Ours, Saint-Césaire, QC, monsieur Théodore Boerboom, pommiculteur, 111, de la Montagne, Saint-Paul-d'Abbotsford, QC, monsieur Louis-Philippe Ménard, cultivateur, 325, Papineau, Saint-Paul-d'Abbotsford, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec,  
Le secrétaire,  
JEAN-LUC LESAGE, notaire.

19449-o

### Ville de Sainte-Thérèse Fin du programme de rénovation

Avis est donné qu'en vertu de l'article 50 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-5), le Gouvernement du Québec a, par le Décret numéro 967-82 du 22 avril 1982, confirmé la résolution numéro 81-2334 adoptée le 14 décembre 1981 par la ville de Sainte-Thérèse à l'effet que la partie de son territoire appelée « centre-ville » ayant fait l'objet du programme de rénovation rectifié par l'arrêté en conseil numéro 1859-73 du 16 mai 1973 et ses amendements, est déclarée ne plus être une zone de rénovation.

Cette déclaration n'a pas pour effet de mettre fin au programme de démolition, de reconstruction et de restauration des édifices visés par le programme de rénovation.

Le greffier,

19496-o CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS, O.M.A.

## Soumissions — Demandes de

### Ville de Pointe-Claire (Jacques-Cartier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Pointe-Claire » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 746 000 \$ d'obligations de la ville de Pointe-Claire datées du 19 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 28 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 2 746 000 \$

Année	Capital
19 juillet 1983 .....	122 000 \$
19 juillet 1984 .....	133 000
19 juillet 1985 .....	145 000
19 juillet 1986 .....	159 000
19 juillet 1987 .....	141 000
19 juillet 1987 .....	2 046 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pointe-Claire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982,

sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des diffé-rents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 121 000 \$; 2033 — 20 000 \$ canalisation des fossés; 2104 — 130 000 \$ ach. d'équip.; 2105 — 95 000 \$ canalisation d'un fossé; 2107 — 40 000 \$ ach. d'équip.; 2109 — 600 000 \$ voirie, aq. égouts; 2118 — 20 000 \$ ach. d'équip.; 2127 — 550 000 \$ const. d'un aréna; 2128 — 170 000 \$ trottoirs, bordures, pa-vage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son repré-sentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires munici-pales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 28 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 juin 1982 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions re-çues.

Ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, le 31 mai 1982.

*Le greffier,*

MADemoiselle MONIQUE TRUDEAU.

Hôtel de ville  
451, boul. Saint-Jean  
ville de Pointe-Claire  
comté de Jacques-Cartier, QC, H9R 3J3  
téléphone: 697-0770, code 514

19497-o

### Ville de Saint-Félicien (Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumis-sions pour obligations de la ville de Saint-Félicien » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 569 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Félicien datées du 19 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou dépo-

sées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 28 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera cal-culé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 569 000 \$

Année	Capital
19 juillet 1983 .....	11 000 \$
19 juillet 1984 .....	13 000
19 juillet 1985 .....	15 000
19 juillet 1986 .....	16 000
19 juillet 1987 .....	17 000
19 juillet 1987 .....	497 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anti-cipation.

La ville de Saint-Félicien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règle-ments suivants: 507 — 1 900 \$; 508 — 11 700 \$; 511 — 7 400 \$; 529 — 7 400 \$; 542 — 24 800 \$; 546 — 1 800 \$ renouvellements d'emprunt; 78 — 038 — 72 200 \$; 79 — 056 — 233 000 \$; 80 — 083 — 103 800 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage etc.; 81 — 090 — 105 000 \$ voirie, trottoirs.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son repré-sentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires munici-pales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 28 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 juin 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1058, boulevard Sacré-Coeur, ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, le 3 juin 1982.

*Le greffier,*  
MARTIAL FILLION.

Hôtel de ville  
1058, boulevard Sacré-Coeur  
ville de Saint-Félicien  
comté de Roberval, QC, G0W 2N0  
téléphone: 679-0251, code 418

19539-o

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### Fin d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, en vertu de l'article 26 de la Loi sur les syndicats professionnels, décrète la fin de l'existence coopérative des syndicats suivants:

Nom du syndicat	Constitution
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE STE-MARGUERITE MARIE (U.C.C.) ... 1322-4092	64 05 23
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE ST-MÉTHODE (U.C.C.) ..... 1322-4100	64 09 12
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE ST-THOMAS DIDYME (U.C.C.) ..... 1311-6090	63 11 23

19398-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DE LA BEAUCE

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DE LA BEAUCE » a été autorisé par le gouvernement en date du 5 mai 1982.

Le siège social du syndicat est situé au 2550, 127<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-Est, district judiciaire de Beauce.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.  
1856-7024

19503-o

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DE ST-ARSÈNE

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DE ST-ARSÈNE », a été autorisée par le gouvernement en date du 19 avril 1982.

Le siège social du syndicat est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.  
1856-7636

19451-o

**Vente(s) par licitation**

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
 No 400-05-000817-818  
 S. 400-18-000036-82

**C**LAUDINE BOUDREAU, domiciliée au 2342, rue Notre-Dame est, Sainte-Marthe, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GINETTE BOUDREAU, domiciliée au 8535, boulevard des Forges, Trois-Rivières, tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice à son frère Dany Boudreau, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières dit district, mis en cause.

« Un emplacement situé au côté sud-ouest du chemin des Forges, contenant cent vingt-cinq pieds de largeur par cent cinquante-cinq pieds de profondeur (125 pi × 155 pi), le tout en mesures anglaises et plus ou moins, étant partie du lot deux cent huit (ptie 208) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, borné comme suit: en front, au nord-est par le chemin des Forges, d'un côté au sud-est par Marcel Comeau aux droits de Alcide Comeau ou représentants, de l'autre côté, au nord-ouest, par l'emplacement Conrad Marchand aux droits d'un monsieur Gaudreault;

Le tout avec maison et dépendances y érigées, portant le numéro d'immeuble 8535, boulevard des Forges, Trois-Rivières. »

La mise à prix est fixée à 14 288,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières dit district, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Trois-Rivières, le 2 juin 1982.

19552-o

**Vente(s) par shérif**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

**Arthabaska**

Saisie exécution immobilière  
 Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District d'Arthabaska  
 No 415-05-000015-825 C.S.A.  
 S. 415-18-000013-82

**L**A CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 233, boulevard Bois-Francis sud à Arthabaska, demanderesse, contre EUGÈNE NADEAU, demeurant et domicilié à R.R. 1, boulevard Gamache à Victoriaville, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé dans le Troisième Rang du canton de Warwick, connu et désigné au cadastre officiel dudit canton de Warwick comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-neuf (ptie 389) mesurant cent pieds (100 pi) de largeur, par une profondeur de deux cents pieds (200 pi), mesures anglaises, à prendre à une distance d'environ cinq cent vingt-cinq pieds du lot trois cent quatre-vingt-huit, au nord-est, et borné comme suit: en front, au nord-ouest, par le chemin public (chemin du Quatrième Rang), au nord-est à une clôture qui s'y trouve et le terrain de M. Gilles Demers, au sud-est par le résidu dudit lot trois cent quatre-vingt-neuf, et au sud-ouest aussi par le résidu dudit lot trois cent quatre-vingt-neuf, propriété de M. Gilles Demers.

Le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, consistant en une maison unifamiliale, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble suivant les titres.

L'adresse civique est R.R. 1, Victoriaville, QC, C.P. 54. Cette propriété est située dans la municipalité du canton de Warwick. »

La mise à prix est fixée à 7 585,31 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-

Francs sud, Arthabaska, QC. LE DIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DENIS NOËL, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 28 mai 1982.

19524-0

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 7<sup>e</sup> Rue de la Station, Beauceville, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 28 mai 1982.

19498-0

## Beauce

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
C.S.B. 350-05-000268-82  
C.P.B. 350-02-000597-76  
S. 27-82

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Vancouver et une succursale au numéro 11400 de la 1<sup>re</sup> Avenue à ville de Saint-Georges, comté et district de Beauce, demanderesse, contre **HENRI GONTHIER**, domicilié et résidant dans le rang 4 à Saint-Côme, Linière, comté de district de Beauce, défendeur.

« Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Côme-de-Kennebec, comté de Beauce, connu et désigné comme étant une partie des lots numéros vingt A et vingt B (ptie 20 A et ptie 20 B), au cadastre officiel pour le rang Quatre (IV), section B, du canton de Linière comté de Beauce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Mesures anglaises: mesurant ledit terrain une largeur de deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par une profondeur de trois cent cinquante pieds (350 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

Bornes: vers le sud-ouest au chemin public (rang 4), vers le sud-est à la ligne de division des lots 21 et 20-B dudit cadastre, et vers le nord-ouest et le nord-est à partie desdits lots 20 A et 20 B dudit cadastre demeurant la propriété du vendeur.

La mise à prix est fixée à 4 529,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

## Bedford

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000507-81  
S. 192

**COMPAGNIE TRUST ROYAL**, corporation légalement constituée, ayant son principal bureau à Montréal, partie demanderesse, contre **HAROLD WILLIAMS (1964) LTD.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Shefford, mis en cause.

Premièrement

A) 1. Les lots numéros un, deux, trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante-neuf (549-1, 549-2, 549-3 et 549-4) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, municipalité de la ville de Granby.

2. Une partie non subdivisée du lot numéro cinq cent quarante-neuf (ptie 549) des mêmes plan officiel et livre de renvoi, délimitée comme suit:

Partant du coin sud-ouest du lot numéro 549-4; de là, vers le sud, le long du prolongement, en direction sud, de la limite ouest dudit lot, sur une distance de trois cent vingt-huit pieds (328 pi), jusqu'à la rivière Yamaska; de là, vers l'est et le nord, le long de la rivière, jusqu'au coin sud-est dudit lot 549-4; de là, vers l'ouest, le long de la limite sud dudit lot, sur une distance de cent trois pieds (103 pi), jusqu'au point de départ. Le terrain est borné au nord par le lot numéro 549-4, au sud et à l'est par la rivière Yamaska, à l'ouest par les lots numéros 549-5, 549-66 (rue Decelles), 549-67 (rue Matton) et par une autre partie non subdivisée du lot numéro 549. Le terrain a une superficie de trente mille quatre-vingt-six pieds carrés, (30 086 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises.

B) Une autre partie non subdivisée du lot numéro cinq cent quarante-neuf (ptie 549) des mêmes plan officiel et livre de renvoi, délimitée comme suit:

Partant du coin sud-ouest du lot numéro 549-4; de là, vers le sud, le long du prolongement de la limite est de la rue Decelles (no 549-66), sur une distance de cent soixante pieds (160 pi) jusqu'à un point appelé point de départ; de là, vers le sud, le long du même prolongement, sur une distance de cent soixante-huit pieds (168 pi), jusqu'à la rivière Yamaska; de là, vers le sud-ouest, en déviant vers la droite à un angle de cinquante-six degrés vingt-deux minutes ( $56^{\circ}22'$ ), sur une distance de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et trois dixièmes (294,3 pi); de là, vers le nord en déviant vers la droite à un angle de cent vingt-trois degrés trente-huit minutes ( $123^{\circ}38'$ ), sur une distance de trois cent trente et un pieds (331 pi); de là, vers l'est, à angle droit, sur une distance de deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) jusqu'au point de départ. Le terrain est borné au nord par la rue Matton (no 549-67), à l'est et à l'ouest par des parties non subdivisées du lot numéro 549 et au sud-est par la rivière Yamaska. Il a une superficie de soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (64 697 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises.

#### Deuxièmement

A) Un terrain situé dans la ville de Granby, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-679) des mêmes plan officiel et livre de renvoi.

B) 1. Une lisière de dix pieds (10 pi), mesures anglaises, constituant l'extrême sud du lot numéro six cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire du lot numéro six cent vingt-huit (628-678) des mêmes plan officiel et livre de renvoi.

Ce terrain est borné au nord par une partie du lot numéro 628-278 et par le lot numéro 628-678-1, à l'ouest par une partie du lot numéro 628-677, au sud par le lot numéro 628-679 et à l'est par lot numéro 628-688.

2. Un terrain situé dans la ville de Granby, faisant partie du lot numéro deux cent soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (ptie 628-279) des mêmes plan officiel et livre de renvoi, et délimité comme suit:

Partant d'un point, sur le côté est de la rue Decelles (no 628-278), distant, vers le sud, de cent six pieds et cinq dixièmes (106,5 pi) du coin nord-est de ladite rue; de là, vers le sud, le long de ladite rue, sur une distance de quarante-trois pieds et cinq dixièmes

(43,5 pi), jusqu'au coin sud-ouest du lot numéro 628-279; de là, vers l'est le long de la limite sud dudit lot, sur une distance de dix-neuf pieds (19 pi), jusqu'au coin sud-est dudit lot; de là, vers le nord, le long de la limite est dudit lot, sur une distance de cinquante-trois pieds (53 pi); de là, vers l'ouest, sur une distance de trente-quatre pieds et soixante-quinze centièmes (34,75 pi), jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné au nord par une autre partie du lot numéro 628-679, au sud par le lot numéro 549-1, à l'est par le lot numéro 628-679 et par une partie du lot numéro 628-676, et à l'ouest par le numéro 628-678. (rue Decelles). Il y a une superficie de mille deux cent dix pieds carrés et trois dixièmes (1 210,3 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises.

C) Un terrain faisant partie du lot numéro cinq cent quarante-neuf (ptie 549) des mêmes plan officiel et livre de renvoi, délimité comme suit:

Partant du coin sud-est du numéro 549-42 (rue Leroux); de là, vers le sud, suivant le prolongement de la limite est de ladite rue, sur une distance de quarante-quatre pieds (44 pi), jusqu'à un point appelé point de départ; de là, vers l'ouest, à angle droit, sur une distance de quatre cent trente et un pieds (431 pi), jusqu'à la limite sud-est de la rue Saint-Urbain (549-90); de là, vers le sud-ouest, en déviant vers la gauche à un angle de soixante-douze degrés cinq minutes ( $72^{\circ}05'$ ), le long de la limite sud-est de la rue Saint-Urbain, sur une distance de cinq cent quinze pieds (515 pi); de là, vers le sud-est, à angle droit, sur une distance de soixante pieds (60 pi), jusqu'à la rive nord de la rivière Yamaska; de là, vers le nord-est, suivant les sinuosités de la rivière Yamaska, jusqu'à un point situé sur le prolongement de la limite est du lot numéro 549-42 (rue Leroux); de là, vers le nord, le long du prolongement de ladite rue, sur une distance de trois cent soixante pieds (360 pi) jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné au nord par la rue Matton (no 549-67), à l'est par une partie non subdivisée du lot numéro 549, au sud par la rivière Yamaska et au nord-ouest par le numéro 549-90 (rue Saint-Urbain). Il a une superficie de deux cent neuf mille cent quatre-vingt-trois pieds carrés (209 183 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises.

D) 1- Une lisière de dix pieds (10 pi), mesures anglaises, constituant l'extrême sud de l'immeuble suivant: Une propriété située dans la ville de Granby, connue et désignée comme faisant partie du numéro six cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (ptie 628-676) des mêmes plan officiel et livre de renvoi. Elle est bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 628-676, à l'est par le lot numéro 628-677 et à l'ouest par le lot numéro 628-279.

2. Une lisière de dix pieds mesures anglaises constituant l'extrême sud de l'immeuble suivant.

Une propriété située dans la ville de Granby, connue et désignée comme faisant partie du numéro six cent soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (ptie 628-677) des mêmes plan officiel et livre de renvoi. Elle est bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 628-677, au sud par le lot numéro 628-679, à l'est par le lot numéro 628-678 et à l'ouest par le lot numéro 628-676.

#### Troisièmement

Un terrain, de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro cinq cent quarante-neuf (ptie 549) des mêmes plan officiel et livre de renvoi, délimité comme suit:

Partant du coin sud-ouest du lot numéro 549-12; de là, vers le sud, suivant le prolongement du côté est de la rue Lamoureux (549-21), sur une distance de quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi), jusqu'à un point appelé point de départ; de là, vers le sud, suivant ce prolongement, sur une distance de trois cent trente et un pieds (331 pi), jusqu'à la rive de la rivière Yamaska; de là, vers le sud-ouest, suivant ladite rive jusqu'au point de rencontre avec le prolongement, en direction sud, du côté est de la rue Leroux (549-42); de là, vers le nord, en ligne droite, le long du prolongement, en direction sud, du côté est de la rue Leroux, sur une distance de trois cent soixante pieds (360 pi), jusqu'à la rue Matton (549-67); de là, vers l'est, le long de ladite rue, sur une distance de deux cent quarante-cinq pieds (245 pi), jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné au nord par la rue Matton (no 549-67), au sud-est par la rivière Yamaska, à l'est et à l'ouest par d'autres parties non subdivisées du lot numéro 549. Il a une superficie de quatre-vingt-un mille, neuf cent soixante-sept pieds carrés (81 967 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises.

Avec les servitudes de passage et de vue sur un passage mesurant quarante-quatre pieds de largeur sur deux cents pieds de longueur, servitudes établies en vertu d'un acte constatant la vente consentie par J. Hormisdas Leroux à Charles B. Fisher et autres, passé devant Joseph Lemieux, notaire, le vingt-six janvier mil neuf cent cinquante-cinq, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Shefford sous le no 139087.

En l'état où la propriété se trouve avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent. Avec tous les bâtiments s'y trouvant et avec toutes les servitudes, actives et passives se rattachant à ladite propriété, y compris la servitude consentie par Radio Engineering Products Limited en faveur de la Corporation de la ville de Granby, devant Joseph Lemieux, notaire, le six décembre 1966, et enregistrée audit bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 180571.

La mise à prix est fixée à 77 636,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford au 77 de la rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 27 mai 1982.

19540-0

## Bonaventure

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Bonaventure  
No 500-02-046830-811

**S**ERVICES FORESTIERS T S L LTÉE, 100, boulevard Hymus à Pointe-Claire, QC, demanderesse, contre ROLAND BUJOLD, Saint-Elzéar, comté de Bonaventure, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure, no 1, mis en cause.

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de Saint-Elzéar, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille sept cent trente-huit (ptie 1738) du Onzième Rang ouest, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure (New-Carlisle), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ledit terrain a une superficie de quatre-vingt-neuf acres (89 ac) le tout plus ou moins en mesures anglaises et est borné comme suit: vers le sud par les terres du Dixième Rang ouest de Paspébiac, vers l'ouest par la propriété de Hector Arsenault et partie par la propriété de Renault Lebrun, vers le nord partie par le chemin de vision entre les Onzième et Douzième Rangs ouest de Paspébiac, partie par la propriété de Renault Lebrun, partie encore par le chemin de division entre les Onzième et Douzième Rangs ouest de Paspébiac et partie par la propriété de Polydor Ferlatte et vers l'est partie successivement par les emplacements de Jean-Albert Larocque, Jacques Ouellett, Louis Boissonnault, Adrien Normandeau, Al-

bert Ferlatte, Gilles Martin, Polydor Ferlatte et partie par le chemin public (route conduisant à Saint-Elzéar).

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception, ni réserve de la part du vendeur.

Moins :

Un certain terrain ou emplacement sis et situé dans la municipalité de Saint-Elzéar, dans le Onzième (11<sup>e</sup>) Rang ouest de Paspébiac, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille sept cent trente-huit (1738 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure (New-Carlisle), mesurant ledit terrain, deux cents pieds (200 pi) de largeur sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi) et étant borné comme suit : vers le sud par le chemin de division entre les Dixième et Onzième Rangs ouest de Paspébiac ; vers le nord, vers l'est et vers l'ouest par le résidu du lot 1738, propriété du vendeur, avec circonstances et dépendances.

Ledit terrain étant situé à une distance de quatre cent soixante pieds (460 pi) du terrain de monsieur Maurice Roussy, situé du côté ouest du terrain présentement vendu.

Moins :

Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Elzéar, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille sept cent trente-huit (1738 ptie), Onzième Rang ouest de Paspébiac, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure (New-Carlisle), mesurant ledit terrain, en mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur, calculée le long de la route publique, sur une profondeur de deux cent seize pieds (216 pi), le tout étant borné comme suit : vers le nord par une partie du susdit lot, propriété de Daniel Chicoine, vers l'ouest par une partie du susdit lot, propriété du vendeur, vers le sud par une partie du susdit lot, propriété de Judes Arsenault ou ses représentants, et vers l'est par l'emprise de la route publique, étant le chemin de Saint-Elzéar.

Avec circonstances et dépendances.

Moins :

Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Saint-Elzéar, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille sept cent trente-huit (1738 ptie), Onzième Rang ouest de Paspébiac, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure à New-Carlisle, mesurant ledit terrain deux cent vingt pieds (220 pi) de

largeur sur la profondeur de deux cents pieds (200 pi), le tout étant borné comme suit : vers le nord par le trait carré entre les Onzième et Douzième Rangs ouest de Paspébiac, vers l'est par une partie dudit lot, propriété de Paul-Eugène Arsenault ou représentants, vers le sud par le résidu du lot, propriété du vendeur et vers l'ouest par le lot 1739, propriété de Hector Arsenault ou représentants.

Avec circonstances et dépendances.

Moins :

Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Saint-Elzéar, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille sept cent trente-huit (1738 ptie), rang Onze ouest de Paspébiac, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure, à New-Carlisle, mesurant ledit terrain cinquante pieds (50 pi) en front mesuré le long de la route de Saint-Elzéar, sur la profondeur de deux cent seize pieds (216 pi), le tout étant borné comme suit : vers le nord par une autre partie du même lot, propriété de l'acquéreur ; vers l'est par la route de Saint-Elzéar ; vers le sud par une autre partie du même lot, propriété de Raoul Poirier ou représentants et vers l'ouest par une autre partie du même lot, propriété du vendeur.

Circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 426,80 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif,*

JEAN LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
New-Carlisle, le 26 mai 1982.

19468-o

## Chicoutimi

*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
C.S.C. 150-05-000047-80  
S. 150-18-000015-82

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et

district de Montréal, demanderesse, contre LUIGI MAIDA, domicilié et résidant au 511, 3<sup>e</sup> Avenue, Chibougamau, district d'Abitibi, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent cinquante-neuf (ptie 459) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant quarante-trois pieds (43 pi) de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de profondeur, bornée vers le nord par le terrain réservé pour la rue Price, vers l'est par le terrain de Georges Larouche ou représentants, vers le sud par le lot numéro 459-3 dudit cadastre et vers l'ouest par le terrain réservé pour la rue Sainte-Anne.

Avec les constructions y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à 12 508,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chicoutimi, le 11 mai 1982. 19412-o

*Fieri Facias*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
C.S.C. 150-02-000090-82  
S. 150-18-000016-82

**GAGNON, GAGNON, CÔTÉ & LEMIEUX**, notaires, 184, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demanderesse, contre YVON LAROU-CHE, demeurant et domicilié au 45, rue des Écorceurs, appartement 4, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur.

« Un terrain ou emplacement faisant partie du lot numéro treize (ptie 13) pour le Troisième Rang sud-est, chemin Sydenham, canton de Chicoutimi, au cadastre officiel de partie du Premier Rang du canton de Bagot et de partie des Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Treizième Rangs sud-ouest du

canton de Chicoutimi, mesurant ledit terrain cent pieds (100 pi) de largeur du sud-est au nord-ouest, sur cent pieds (100 pi) de profondeur du sud-ouest au nord-est, le tout compris dans les bornes suivantes: vers le sud-est au rang Saint-Roch, vers le sud-ouest à la route Seize-A (16-A) et des côtés nord-ouest et nord-est au résidu du lot numéro treize (13) rang et cadastre susdits, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à 17 755,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326 des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chicoutimi, le 11 mai 1982. 19413-o

---

## Drummond

---

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000437-81  
405-18-000025-82

**LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, demanderesse, contre ANDRÉ BERGERON, industriel, ayant un bureau au 436, rue Lindsay, Drummondville, QC, et SUZANNE CHASSÉ, secrétaire, domiciliée au 447, rue Lindsay, appartement G, Drummondville, QC, défendeurs.

« Un emplacement de forme irrégulière, situé en la municipalité de Saint-Lucien, comté de Drummond, QC, composé des terrains suivants:

a) Un terrain de forme régulière, sis et situé dans la municipalité de Saint-Lucien, comté de Drummond, QC, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kingsey, comme étant une partie du lot numéro vingt-huit dans le Cinquième Rang (ptie 28, Kingsey, rang V).

Mesurant environ, en front, deux cent quatre-vingts (280 pi) pieds, en profondeur cent quatre-vingts (180 pi) pieds, plus ou moins, mesures anglaises.

Borné ledit terrain, en front, au nord-ouest, par le centre de la coulée, en profondeur, au sud-est, par une autre partie du lot numéro 28 servant de chemin privé; au sud-ouest par le terrain de M. Ronuald Grenier ou représentants, étant une partie du lot 28; au nord-est par le lot ci-après décrit au paragraphe b).

Avec bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances.

b) Un terrain de forme irrégulière, sis et situé dans la municipalité de Saint-Lucien, comté de Drummond, QC, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kingsey comme étant une partie du lot numéro vingt-huit dans le Cinquième Rang (ptie 28, Kingsey, rang V), mesurant environ, dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingts (180 pi) pieds, dans sa ligne nord-est cent soixante-dix (170 pi) pieds, dans sa ligne nord-ouest soixante-six (66 pi) pieds et dans sa ligne sud-est soixante-quatre (64 pi) pieds plus ou moins, mesures anglaises.

Borné ledit terrain, en front, au nord-est, par le chemin public, au nord-ouest par le centre de la coulée, soit jusqu'à la borne du terrain propriété de M. Auguste Lavertu ou représentants étant une partie du lot 28; au sud-est par une partie du lot numéro 28 servant de chemin privé; au sud-ouest par le terrain ci-haut décrit au paragraphe a) comme étant une partie du lot 28 du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à 3 496,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 28 mai 1982.

19479-o

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000087-82-5  
405-18-000017-82

**C**AISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, demanderesse, contre CLAUDE CHAPDELEINE, domicilié et résidant au 4825, rue Dubois, appartement 5, Drummondville, QC, district de Drummond, et NICOLE RAINVILLE, domiciliée et résidant au rang Saint-Placide, Saint-Guillaume, district de Drummond, défendeurs,

« Un terrain bâti sis et situé en la paroisse de Saint-Guillaume, contenant un arpent de largeur sur un arpent de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, tenant au sud-est au chemin public, au nord au lot 703 et au lot 704, appartenant à Maurice Mélançon, en arrière et de l'autre côté au résidu du lot 705 appartenant à Alma Desjarlais, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre renouvelé de la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton comme étant une partie du lot numéro sept cent cinq (ptie 705), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 14 399,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Saint-François-du-Lac, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac, QC, le JEUDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à NEUF heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 31 mai 1982. 19541-o

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000116-822  
405-18-000021-82

**L**A CAISSE POPULAIRE SAINT-PIERRE DE DRUMMONDVILLE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de

crédit, ayant son siège social au 50, rue Notre-Dame, Drummondville, QC, demanderesse, contre ROGER COLLIN, 478, rue Saint-Pierre, Drummondville, QC, défendeur.

« Un lot ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grantham comme étant le lot numéro trois cent neuf des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent soixante A (160 A-309, Grantham).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 478 de la rue Saint-Pierre, Drummondville, QC. »

La mise à prix est fixée à 5 466,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI CINQUIÈME jour d'AOUT 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 26 mai 1982.

19542-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000477-81  
405-18-000020-82

**L**A SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2355, rue King ouest, Sherbrooke, QC, district de Saint-François, demanderesse, contre DONALD AUGER, 3781, rue Georges-Couture, Drummondville, QC, défendeur, et LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH DE DRUMMONDVILLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 222, rue Saint-Marcel, Drummondville, QC, district de Drummond, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Drummondville, 440 et 442, rue Notre-Dame, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-

quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire toute la partie dudit lot ci-haut décrit mesurant trente pieds (30 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par cinq cent vingt-six pieds (526 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest et borné comme suit: au sud-ouest par la rue Notre-Dame, au sud-est et au nord-est par le résidu dudit lot 150-194 appartenant à M. Donald Auger et au nord-ouest par le lot 150-193, tel que plus amplement décrit dans l'acte de vente enregistré dans Drummond sous le numéro 99254.

Sujet ledit immeuble à une servitude de vue et à une servitude de droit de passage en faveur de la partie nord-ouest du lot 150-194 du canton de Grantham, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte exécuté devant Me Gauthier, le quatorze mai mil neuf cent quarante-sept et enregistré dans Drummond sous le numéro 99254. »

La mise à prix est fixée à 5 895,70 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 26 mai 1982.

19499-0

## Frontenac

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Frontenac  
No 200-05-002458-81-3 (Québec)  
S. 11-82

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant

son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre JEAN-GUY BOISSONNEAULT, domicilié à Saint-Julien, comté de Wolfe, GON 1B0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause, et JEAN ROY, ès qualités de syndic à la faillite du défendeur, ayant un bureau au 110, Laurier est, Arthabaska, G6P 6R1, mis en cause.

1. « Un morceau de terrain situé au sud-ouest de la route conduisant de Saint-Julien à Maple-Grove, mesurant trois cent vingt-cinq (325) pieds de largeur en front à ladite route et la même largeur en arrière par deux cent soixante-quinze (275) pieds de profondeur, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, et borné comme suit, savoir: en front à l'est par le chemin public, d'un côté au nord, en arrière à l'ouest et de l'autre côté au sud par une autre partie dudit lot numéro trente-deux demeurant la propriété du vendeur, la ligne sud de ce morceau de terrain étant située à dix (10) pieds au sud du solage de la maison qui est érigée sur ce morceau de terrain, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une servitude de puisage d'eau stipulée en la vente passée devant Jean R. Gardner, notaire, le 28 novembre 1975, et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le 1<sup>er</sup> décembre 1975, sous le numéro (77439).

2. Un morceau de terrain situé au sud-ouest de la route conduisant de Saint-Julien à Maple-Grove, mesurant vingt-cinq (25) pieds de largeur en front à ladite route et la même largeur en arrière par trois cent vingt-cinq (325) pieds de profondeur, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, et borné comme suit, savoir: en front à l'est par le chemin public, d'un côté au nord par une partie dudit lot étant la propriété de l'acquéreur, et partie par le lot ci-après décrit en troisième lieu, en arrière, à l'ouest et de l'autre côté au sud par une autre partie dudit lot numéro trente-deux demeurant la propriété du vendeur, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

3. Un morceau de terrain situé au sud-ouest de la route conduisant de Saint-Julien à Maple-Grove, mesurant trois cent vingt-cinq (325) pieds de largeur en front au terrain appartenant déjà à l'acquéreur et la même largeur en arrière par cinquante (50) pieds de profondeur, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-deux (ptie n° 32) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, et borné comme suit, savoir: en front à l'est par le terrain de l'acquéreur, d'un côté au sud par une autre partie dudit lot numéro trente-deux ci-haut décrit en premier lieu et de l'autre côté au nord et en

arrière à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro trente-deux demeurant la propriété du vendeur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à huit mille sept cent soixante-trois dollars et soixante-quatre cents (8 763,64 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Thetford-Mines, le 26 mai 1982.

19452-o

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Frontenac  
No 235-05-000237-81-9  
S. 15-82

**SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Ottawa, Ontario, et un bureau au 2355, rue King ouest, local 201, Sherbrooke, partie demanderesse, contre PIERRE DAIGLE, Sainte-Julie, Mégantic, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mis en cause.

« Une propriété située à Sainte-Julie-Station, comté de Mégantic, connue au cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord (canton de Somerset-Nord) comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-douze et cent quatre-vingt-treize (192 et 193).

Un autre terrain situé au même lieu et en arrière des lots décrits ci-dessus, connu au cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord (canton de Somerset-Nord) comme étant la partie sud-ouest du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214 S.-O.), mesurant quinze pieds de profondeur sur la largeur du lot borné d'un bout, au sud-ouest, aux lots 192-193 décrits ci-dessus en premier lieu, à l'autre bout, au nord-est, au résidu du même lot 214, d'un côté, au nord-ouest, à une partie du lot numéro 215 et de l'autre côté, au sud-est, à une partie du lot numéro 213.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et trente cents (5.198,30 \$), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin à Inverness, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Theftford-Mines, le 27 mai 1982. 19453-o

## Hull

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-05-000848-81

**SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, district de Carleton, province d'Ontario, et un bureau principal au 490, boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, en la province de Québec, partie demanderesse, contre LUCILLE DUBÉ, domiciliée et résidant au 213, rue Bourque, en les cité et district de Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble sis à Hull, rue Bourque, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quinze de la subdivision du lot numéro quatre (4-115) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Un (Q. 1), de la cité de Hull, mesurant ledit lot cinquante pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds et six pouces de profondeur (50 pi x 90 pi 6 po), plus ou moins, avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 213, rue Bourque, Hull, province de Québec.

Avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes qui existent ou pourraient exister en faveur ou contre ledit immeuble.

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Lucille Dubé. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatorze mille vingt-cinq dollars (14 025,00 \$). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, local 0.217, Hull, QC, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 21 mai 1982. 19414-o

## Iberville

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District d'Iberville  
No 755-02-638-80

**COMMISSION SCOLAIRE D'IBERVILLE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 495, avenue Bessette, Iberville, district d'Iberville, demanderesse, contre DOMAINES JOYEUX LTÉE, corporation légalement constituée, ayant déjà eu son bureau à Saint-Alexandre, district d'Iberville, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, 380, 4<sup>e</sup> Avenue, Iberville, QC, mis en cause.

Désignations :

Une partie du lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (274 p. 62) (au plan du Domaine Joyeux Ltée lot 274-62C), situé à 50 pieds de la ligne de division des lots 274-61 et 62, mesurant 50 pieds de largeur sur une profondeur de 95 pieds; borné en front au nord-ouest par le lot 274-25 (rue), au sud-est par le lot 274-P. 72, au nord-ouest par le lot 274-62, au sud-ouest par le lot 274-P. 62; ce lot faisant partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre.

Une partie du lot quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (partie 274-88) (au plan du Domaine Joyeux Ltée lot 274-88A-B), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant 166 pieds de largeur en front à compter du lot 499-4 et 108,9 pieds de largeur à la profondeur sur une profondeur de 107 pieds du côté nord-est, et 96 pieds du côté sud-ouest; borné au nord-ouest par le lot 274-78 (rue), au sud-est par le lot 274-P. 89 au nord-est par le lot 499-4 et au sud-ouest par le lot 274-P. 88.

Une partie du lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (P. 274-89) (au plan du Domaine Joyeux Ltée lot 274-89B) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant 62,3 pieds de largeur en front à compter du lot 499-3 et de 108,9 pieds de largeur à la profondeur sur une profondeur de 105,8 pieds du côté nord-est et 95 pieds du côté sud-ouest; borné en front au sud-est par le lot 274-103 (rue), au nord-ouest par le lot 274-P. 88, au nord-est par le lot 499-3, et au sud-ouest par le lot 274-P. 89.

Une partie du lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (partie 499-9) (au plan du Domaine Joyeux Ltée lot 499-9B) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre mesurant 60 pieds de largeur à compter de la ligne de division des lots 274-23 et 499-9, sur toute la profondeur desdits lots, mesurant en front au sud-est par le lot 499-8 (rue), au nord-ouest par P. 499, au nord-est par le lot 499-P. 9 et au sud-ouest par le lot 274-P. 23.

Le lot numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (274-97) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre.

Une partie du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (P. 274-90) (au plan du Domaine Joyeux Ltée lot 274-90D) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant 50 pieds de largeur à compter de la ligne de division des lots 274-90 et 91, sur une profondeur de 95 pieds; borné en front au sud-est par le lot 274-103 (rue), au nord-ouest par le lot 274-P. 87 au nord-est par le lot 274-P. 90, et au sud-ouest par le lot 274-91.

Évaluation municipale: 4 250,00 \$.

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 1 327,50 \$ compte tenu de facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4<sup>e</sup> Avenue, Iberville, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif,  
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 mai 1982. 19469-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-330-819

**SOCIÉTÉ HÉTÉRO LTÉE**, corps politique dûment constitué, ayant son siège social au 419, rue Saint-Laurent à Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demanderesse, contre JEAN GUY DAOUST, ès qualités de syndic à la faillite de Paul Guy Perron, défendeur, et PAUL GUY PERRON, agent d'immeubles, résidant au 785, rue Contant, appartement 14, Saint-Jean, district d'Iberville, et BANQUE DE MONT-RÉAL, et LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, mis en cause.

Évaluation municipale: 15 800,00 \$.

« Le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot numéro onze cent quarante du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean, avec bâtisses portant les numéros civiques 273 et 275 de la rue Trahan. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 6 359,50 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif,  
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 mai 1982. 19470-o

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-001013-812

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-JEAN DE MATHA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal bureau au 180, rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-Matha, dans le district de Joliette, partie demanderesse, contre **DAME CÉLINE COUVRETTE**, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Annexe « A »

### Désignation

La moitié indivise d'un emplacement situé en la paroisse de St-Jean-de-Matha, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt (ptie 480) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur et bornée comme suit: au nord-est par un emplacement appartenant à M.C. Heaton ou représentants, au sud-est par un chemin, au sud-ouest par une autre partie du lot originaire no 480, appartenant à François Legault *et al.* ou représentants et au nord-ouest par les bords du lac Claire;

Sans bâtisse dessus érigée.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 593,40 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le **MARDI VINGTIÈME** jour de **JUILLET 1982** à **ONZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 31 mai 1982.

19546-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-001011-816

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-JEAN DE MATHA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal bureau au 180, rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, partie demanderesse, contre **RAYMOND DIONNE**, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Une pointe de terre située dans la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, dans le Septième Rang du canton de Brandon, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro soixante-dix (P. 70) dudit cadastre de Saint-Jean-de-Matha, d'environ cinq arpents de longueur sur la largeur qu'il peut y avoir entre le numéro soixante-neuf et un ruisseau à une distance d'environ un arpent et quart dudit numéro soixante-neuf; bornée à un bout par le cordon du Sixième Rang du canton de Brandon, à l'autre bout et d'un côté par ledit ruisseau et à l'autre côté par le lot no 69. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 447,20 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le **MARDI VINGTIÈME** jour de **JUILLET 1982** à **DIX** heures **TRENTE**.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 31 mai 1982.

19547-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-001 005-818

**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-JEAN DE MATHA**, corporation légalement constituée, ayant son

siège social et son principal bureau au 180, rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-Matha, dans le district de Joliette, partie demanderesse, contre JOSEPH MAHEU, d'adresse inconnue, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, dans le rang Belle-Montagne sud-ouest, connue et désignée comme étant le lot numéro quatre cent soixante-dix-huit (478) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, division d'enregistrement de Joliette. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes existantes.

À distraire cependant à même le lot quatre cent soixante-dix-huit (478) précité, la partie de douze acres environ vendue à M. Charles-Henri Roy, suivant promesse de vente sous seing privé en date du 7 avril 1962 et dont l'acquéreur déclare être au courant et avoir pris communication de ladite promesse de vente, laquelle il s'engage de remplir toutes les clauses, charges et conditions et de consentir un acte de vente en bonne et due forme en temps et lieu.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e, du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 511,70 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 31 mai 1982. 19548-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
No 705-02-001009-810

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-JEAN DE MATHA, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal bureau au 180 de la rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-

Matha, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME DENISE POULIOT, d'adresse inconnue, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

Un lot de terre situé dans la cité de Joliette, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha comme étant le lot numéro cinquante-sept de la subdivision du lot originaire numéro trois cent soixante-quinze (375-57) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, division d'enregistrement de Joliette, ayant une superficie totale de cinq mille cinq cents pieds carrés (5 500 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 167,70 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 31 mai 1982. 19545-o

## Kamouraska

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
No 250-05-000208-819

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, successeur des biens, droits et obligation de la Banque d'Expansion Industrielle, ayant son

siège social à Montréal, QC, et un bureau au 800, carré Victoria, local 4600, Montréal, H4Z 1C8, partie demanderesse, contre 93371 CANADA LTÉE, a/s Hôtel Belvédère, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 205, Saint-Joseph, Rivière-Bleue, G0L 2B0, et ADRIEN LAJOIE, 790, 32<sup>e</sup> Rue, Saint-Pascal, G0L 3Y0, et ROBERT LÉVESQUE, 457, de l'Amitié, Saint-Pascal, G0L 3Y0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un emplacement situé à Rivière-Bleue, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-quatre, vingt-quatre, rang Cinq (lot 64-24, rg V) canton d'Est-court, division d'enregistrement de Témiscouata; avec la bâtisse-hôtel y érigée, circonstances et dépendances;

Avec et y compris tout l'équipement l'ameublement, les accessoires s'y trouvant à l'exclusion du matériel de restauration et de l'équipement faisant l'objet de location et/ou de vente conditionnelle en faveur de l'Électronique St-Pascal Inc., Superior Propane Ltd, et Adrien Bélanger;

L'Immeuble ci-haut, sujet à toute servitude active et passive et notamment sujet aux conventions signées avec la municipalité de Rivière-Bleue suivant enregistrement numéros 194032 et 192200.

Avec et y compris tous les droits à un bail consenti à l'auteur de la venderesse, Jean Bérubé, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada sur un terrain avoisinant celui ci-haut décrit, mais sujet aux conditions dudit bail signé le 1<sup>er</sup> mars 1974. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 38 700,28 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 26 mai 1982.

19454-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
No 250-05-000316-810

à Saint-Clément, G0L 2N0, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre ROBITAILLE MARCOUX ET ASSOCIÉS LTÉE, syndics à la faillite de Ébéniste St-Clément Inc., faillie, ayant son bureau au 135 des Gouverneurs, place Dionne, local 2, Rimouski, G5L 7R2, district de Rimouski, et NORBERT CARON, ANTOINE CARON, RÉMIS CARON, CLÉMENT BELZILE, HERMAN GAUVIN, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« 1. Un terrain de figure irrégulière faisant partie du lot numéro vingt-cinq-A (25-A ptie) rang Sept (VII) canton de Denonville, mesurant dans ses lignes nord-ouest et nord vingt-neuf pieds et sept dixièmes (29,7 pi, soit 9,5 m) et cent vingt-sept pieds et trois dixièmes (127,3 pi soit 38,80 m) le long d'une courbe d'un rayon de cent soixante-quatorze pieds et sept dixièmes (174,7 pi, soit 53,25 m) et puis dans une autre ligne nord soixante-six pieds et quatre dixièmes (66,4 pi, soit 20,94 m) le long d'une courbe d'un rayon de quatre cent seize pieds et quarante-cinq centièmes (416,45 pi, soit 126,93 m) puis quatre-vingt-dix sept pieds et quatre dixièmes (97,4 pi, soit 29,69 m) dans une ligne sud-est, de là vers le nord-ouest quarante-huit pieds (48 pi soit 14,63 m) dans une ligne sud-ouest, de là vers le sud-ouest quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes (97,8 pi, soit 29,81 m) dans une autre ligne sud-est, de là vers le nord-ouest cinquante pieds et neuf dixièmes (50,9 pi, soit 15,51 m) dans une autre ligne sud-ouest; contenant en superficie neuf mille trois cent trente-deux pieds carrés (9,332 pi<sup>2</sup>, soit 866,94 m<sup>2</sup>); le tout tel que clôturé en partie et tel que borné vers le nord-ouest et le nord à une partie du lot 25-A (rue), vers le sud-est à d'autres parties du même lot 25-A (partie à Marc André Caron, partie à Émilien Michaud, partie à Alain Thériault) et vers le sud-ouest à d'autres parties du même lot 25-A (partie à Albert Tremblay et partie à Émilien Michaud); avec circonstances et dépendances, sans bâtisse.

2. Un autre terrain de figure irrégulière faisant également partie du lot numéro 25-A rang Sept (VII) canton de Denonville, mesurant dans une ligne droite brisée vers l'ouest cent vingt et un pieds et quatre dixièmes (121,4 pi, soit 37,00 m), soixante-douze pieds et six dixièmes (72,6 pi, soit 22,13 m), quarante-huit pieds et cinq dixièmes (48,5 pi, soit 14,78 m), soixante-douze pieds et trois dixièmes (72,3 pi, soit 22,04 m), cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes (147,5 pi, soit 44,96 m), soixante et onze pieds et quatre dixièmes (71,4 pi, soit 21,76 m) et cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (197,5 pi, soit 60,20 m), le tout mesuré le long de la clôture d'occupation à cet endroit, puis sept cents pieds (700 pi, soit 213,36 m) dans la ligne nord-est le long de la clôture d'occupation existant à cet endroit distante de cinquante-six pieds (56 pi, soit

CAISSE POPULAIRE DE ST-CLÉMENT, corps politique, légalement constituée, ayant sa place d'affaires

17,07 m) de la clôture séparant les lots 26 et 25-A, puis cent quatre-vingt-dix-huit pieds et un dixième (198,1 pi, soit 60,38 m) dans une ligne est, puis quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes (92,6 pi, soit 28,22 m) dans une ligne sud le long d'une courbe d'un rayon de quatre cent cinquante-deux pieds et quarante-cinq centièmes (452,45 pi, soit 137,91 m) puis cent cinquante-cinq pieds (155 pi, soit 47,24 m), dans une ligne sud-est le long d'une courbe d'un rayon de deux cent dix pieds et sept dixièmes (210,7 pi, soit 64,22 m), puis cent trente-neuf pieds et quatre dixièmes (139,4 pi, soit 42,49 m) dans une dernière ligne sud-est le long de l'emprise d'une rue publique et enfin cent vingt-six pieds et huit dixièmes (126,8 pi, soit 38,65 m) deux cent vingt-huit pieds (228 pi, soit 64,49 m) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 336 337 pieds carrés, soit 31 245,71 mètres carrés; le tout tel que clôturé pour la plus grande partie et tel que borné au nord-est à une lisière faisant partie du lot 25-A et appartenant à Roland Santerre, vers l'est au terrain de Adrienne April, vers le sud et le sud-est à une rue publique, vers le sud-ouest partie à Moïse Rioux, partie à la corporation de la paroisse de Saint-Clément et partie à Roland Santerre et vers l'ouest encore au résidu du terrain de Roland Santerre; tous ces terrains voisins et bornant le terrain présentement vendu faisant partie du même lot numéro 25-A; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé pour le 1<sup>er</sup> terrain à 953,25 \$ et pour le 2<sup>e</sup> terrain à 4 581,75 \$, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 26 mai 1982. 19455-o

## Labelle

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Labelle  
No C.P.L. 560-02-000528-819  
S. 221

VILLE DE MONT-LAURIER, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 485, Mercier,

Mont-Laurier, QC, partie demanderesse, contre ÉMILE MAURICE, journalier, résidant et domicilié à Mont-Laurier, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante :

« Le lot de terre numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent soixante-quinze (1275-2) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier;

La mise à prix est fixée à 2 824,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif,*  
RAYMOND FORTIER.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 26 mai 1982. 19456-o

## Mingan

Bref d'exécution de *Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Mingan  
No 650-02-964-815  
S. 650-18-000007-827

DAME NICOLE DUCHESNE, demeurant et domiciliée au 450, rue Therriault à Gallix, district de Mingan, partie demanderesse, contre JOSEPH ET GILBERTE BOURQUE, demeurant et domiciliés au 306, rue Therriault à Gallix, district de Mingan, partie défenderesse.

Description :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot huit-un du rang Deux (lot 8-1, rg 2), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de canton de Leneuf, municipalité de Gallix, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 306, rue Therriault, Gallix;

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 4 216,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,27.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à DIX heures.

Sept-Îles, le 26 mai 1982.

*L'officier du shérif,*  
DENYS LOCAS.

Truchon & Truchon, huissiers  
106, Napoléon, local 303  
Sept-Îles, QC  
Tél.: 962-4966

19457-0

## Richelieu

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Richelieu  
No 765-02-000771-79

**M**UNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-SOREL, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 1275, chemin Saint-Ours à Saint-Pierre-de-Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre CAMILLE BARDIER, domicilié et résidant au 1225, chemin Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de St-Pierre-de-Sorel, du côté sud-est du chemin des Patriotes, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quinze (ptie 115) du cadastre de la paroisse de St-Pierre-de-Sorel, mesurant cent soixante-neuf pieds et soixante-quinze centièmes (169,75 pi) de largeur en front le long du chemin des Patriotes, deux cent quatre-vingt-sept pieds (287,0 pi) en profondeur le long de la limite des lots 114 et 115 dudit cadastre, cent soixante-cinq pieds et six dixièmes (165,6 pi) de profondeur le long de la rue Campagnard, cent trente pieds (130,0 pi) de profondeur le long des emplacements de Lucie Bardier et Lucien Cusson et de Jean-Pierre Chrétien, cent pieds (100,0 pi) de largeur le long de l'emplacement de Jean Pierre Chrétien et soixante-neuf pieds et soixante-quinze centièmes (69,75 pi) le long de partie de l'emplacement de Jean Pierre Chrétien et soixante-neuf pieds et soixante-quinze centièmes (69,75 pi) le long de partie de l'emplacement de Pierre Duclos, le tout mesures anglaises et plus ou

moins, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Ledit emplacement est borné en front ou dans sa limite nord-ouest par le chemin des Patriotes, en profondeur ou vers le sud-est par autre partie dudit lot 115 de Jean Pierre Chrétien et partie par autre partie du lot 115-6 de Pierre Duclos, d'un côté ou vers le sud-ouest par partie par la rue Campagnard, partie par autre partie dudit lot 115 de Jean Pierre Chrétien et partie par autre partie dudit lot 115 de Lucie Bardier et Lucien Cusson et d'autre côté ou vers le nord-est par la ligne de division des lots 114 et 115 dudit cadastre. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 30 024,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte à Sorel, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Sorel, le 21 mai 1982.

19415-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Richelieu  
No 765-05-000265-79

**S**OUTHERN IMPORTERS INC., corporation dûment constituée en vertu de la loi, ayant son bureau au 325, montée Guay, Saint-Bernard-de-Lacolle, partie demanderesse, contre JACQUES ET NICOLE LÉVEILLÉE, domiciliés et résidant au 431, rang Bellevue, Saint-Robert, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Robert, partie en la concession de Picoudie et partie en la concession de Saint-Thomas, à l'angle sud-est du chemin Maclure et du chemin Picoudie, ayant front sur le chemin Maclure, mesurant cent soixante pieds (160 pi) de front le long du chemin Maclure sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin Maclure et les lots numéros 402 et 586 du cadastre de la paroisse de Saint-Robert, soit environ deux cent cinquante pieds (250 pi); connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant formé:

a) d'une partie du lot numéro quatre cent quatre (ptie 404), bornée vers le nord par le chemin Maclure, vers le sud par une partie du lot numéro 402, vers l'est par une autre partie dudit lot numéro 404 et une partie du lot numéro 587 et vers l'ouest par le chemin Picoudie;

b) Une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-sept (ptie 587), de forme triangulaire, bornée vers l'est par une autre partie dudit lot numéro 587, vers le sud par une partie du lot numéro 586 et vers l'ouest par parties des lots numéros 404 et 402, tous du susdit cadastre de la paroisse de Saint-Robert.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et avec un immeuble y érigé portant le numéro 728 du rang Picoudie à Saint-Robert, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 3 274,50 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, Sorel, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 21 mai 1982. 19416-0

## Rimouski

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-SH-000045-82

CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 23, Évêché ouest à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre ZÉNON OUELLET, domicilié et résidant au 186 des Tilleuls dans les cité et district de Rimouski, défendeur.

Le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot numéro trente-neuf (39-12) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur dans les limites de la cité de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à pris est fixée à 8 750,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 1<sup>er</sup> juin 1982. 19525-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-SH-000046-82

LA CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 23, rue Évêché ouest, à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre JACQUES PAQUET, domicilié et résidant au 339, rue Dionne à Pointe-au-Père, district de Rimouski, défendeur.

Le lot numéro un de la resubdivision du numéro dix-neuf de la subdivision du numéro vingt et un (21-19-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble porte l'adresse civique 339, rue Dionne, Pointe-au-Père.

La mise à prix est fixée à 7 725,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 1<sup>er</sup> juin 1982. 19549-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-SH-000040-82

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ROBERT DE RIMOUSKI, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 290, rue Michaud dans les ville et district de Rimouski, demanderesse, contre EN-

**TREPRISE MAC-NAR INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Narcisse, district de Rimouski, défenderesse.

Le lot numéro vingt-cinq de la subdivision du numéro cinq cent (500-25) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, municipalité de Sainte-Blandine, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 13 824,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, QC, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 26 mai 1982.

19471-0

---

## Roberval

---

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Roberval  
C.S.A. 160-05-000018-829  
B.S.A. 160-18-000012-827

**LA BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), ayant un bureau au 560, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, partie demanderesse, contre ROSAIRE FORTIN, domicilié et résidant au 564, rue Belley, Delisle, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Hébertville, partie mise en cause.

Désignation:

Un terrain ou emplacement situé à Saint-Coeur-de-Marie, comté de Lac-Saint-Jean, étant et comprenant la subdivision numéro trente du lot originaire numéro deux (lot 2-30), du rang Un (1), au cadastre officiel du canton Delisle, et la subdivision numéro six du lot originaire numéro un (lot 1-6), du rang Un (1), au cadastre officiel du canton Delisle.

Un terrain ou emplacement situé à Saint-Coeur de Marie, comté de Lac-Saint-Jean, étant et comprenant la subdivision numéro sept du lot originaire numéro un (lot 1-7), du rang Un (1), au cadastre officiel du canton Delisle.

Le tout avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Sujet aux droits concédés suivant titres enregistrés.

La mise à prix est fixée à 11 020,80 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,28 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Roberval, Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, bureau d'enregistrement, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN 1982 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Alma, le 23 avril 1982.

19511-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Roberval  
No 155-02-000270-817  
S. 155-18-000060-82

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal et une succursale au 1073, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, district de Roberval, demanderesse, contre IDOLA DOUCET, résidant et domicilié au 838, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, district de Roberval, défendeur.

« Un morceau de terrain, situé en la municipalité de la ville de Saint-Félicien, connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision onze du lot originaire numéro quarante-cinq B (no 45-B-11-1) du Troisième (111) Rang du cadastre officiel du canton d'Ashuapmouchouan, avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de

l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 14 991,05 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,06.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 19 avril 1982.

19543-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure d'Alma — District de Roberval  
C.S.C. 150-05-000254-823  
B.S.A. 160-18-000016-828

**SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 273, rue Saint-Dominique, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, partie demanderesse, contre ROBERT TREMBLAY, domicilié et résidant au 839, rue Moreau, Alma, district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division Lac-Saint-Jean-Est, ayant son bureau principal au 353, rue Turgeon, Hébertville, district de Roberval, partie mise en cause.

#### Désignation

« Un terrain-emplacement, sis et situé en la ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, connu et désigné comme étant et comprenant la subdivision cinquante-huit du lot originaire numéro quatre du rang Un (no 4-58, rg 1), de l'île d'Alma, au cadastre officiel du canton de Delisle.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes actives, et sujet aux servitudes passives, le cas échéant.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble 839, rue Moreau, Alma, Lac-Saint-Jean, QC. »

La mise à prix est fixée à la somme de 5 516,55 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,23 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Roberval (Alma), au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Notre-Dame-d'Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Alma, le 3 juin 1982.

19526-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure d'Alma — District de Roberval  
C.S.A. 160-05-000427-816  
B.S.A. 160-18-000015-820

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE D'ALMA**, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique du Québec aux droits de la Caisse d'Entraide Économique d'Alma, ayant son siège social au 100, rue Saint-Joseph sud, Alma, district de Roberval, partie demanderesse, contre LAROUCHE & BRASSARD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 508, rue Harvey, Alma, district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Est à Notre-Dame-d'Hébertville, rue Turgeon, Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, partie mise en cause.

#### Désignation:

« Un terrain-emplacement sis et situé en la ville d'Alma, étant et comprenant:

1. Un terrain mesurant soixante-dix pieds (70 pi) du nord au sud, sur deux cents pieds (200 pi) de profondeur, ou de l'est à l'ouest, et borné:

Au nord au Petit Bras nord ou petit canal de la Petite Décharge; à l'est au chemin public; au sud et à l'ouest au terrain des représentants de François Gagné, lequel terrain étant toutefois désigné comme faisant partie de l'île numéro un, lettre G, des îles de la Petite Décharge, au cadastre officiel du canton de Delisle, mais est maintenant connu suivant une subdivision cadastrale comme étant le numéro un-deux cent soixante-treize (1-273) de l'île numéro un (no 1), lettre G, des îles de la Petite Décharge, au cadastre officiel du canton de Delisle, avec les terrains aux alentours de celui-ci qui peuvent lui appartenir.

2. Une pointe de terrain de forme irrégulière formant partie de l'île numéro un, lettre G, des îles de la Petite Décharge, au cadastre officiel du canton de Delisle, et bornée:

À l'ouest par le chemin public, au nord par le Petit Bras ou petit canal de la Petite Décharge, et au sud et au sud-est à la Petite Décharge.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Un terrain situé à Alma, sur l'île Sainte-Anne, sans garantie de mesures précises, faisant partie du lot numéro un deux cent soixante-quatorze (ptie no 1-274) et faisant aussi partie de ce qui peut rester du lot numéro un deux cent soixante-quinze (1-275) de l'île numéro un (no 1), des îles de la Petite Décharge, lettre G, au cadastre officiel du canton de Delisle, ledit terrain étant borné comme suit:

Au nord par le mur construit le long du petit canal; à l'est partie au terrain appartenant au vendeur (Conrad Bergeron) et partie au terrain de M. Léo Simard; au sud partie à l'emplacement d'Osias Roy, partie au terrain de Conrad Bergeron et pour une partie au terrain de Léo Simard; et à l'ouest partie à l'emplacement d'Origène Maltais et partie au terrain d'Ernest Laliberté.

La mise à prix est fixée à la somme de 58 578,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,23 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Roberval (Alma), au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Notre-Dame-d'Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Alma, le 3 juin 1982.

19527-0

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
District de Saint-François  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-002962-814

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son

siège social au C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre JACQUES ET CAROLE LECLERC, domiciliés et résidant au R.R. 2, Windsor, via St-Claude, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un certain emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cleveland, rang Dix (10) dudit canton, comme étant la subdivision numéro un du lot originaire portant le numéro un A (1-A-1); avec bâtisses et maison mobile de marque Bendix 1979, mesurant quatorze pieds par soixante-huit pieds (14 pi x 68 pi). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 917,23 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 27 mai 1982.

19417-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000883-79

**L**EAS LONGPRÉ & FILS INC., corps politique dûment constitué, ayant son siège social à R.R. no 1, North-Hatley, district de Saint-François, partie demanderesse, contre BERTRAND BLANCHET, homme d'affaires, domicilié et résidant au 5104, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Ces certains lots ou morceaux de terrain connus et désignés comme étant les subdivisions douze, treize, quatorze, quinze, seize, vingt-huit, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-neuf du lot originaire deux cent vingt-huit (228-12, 13, 14, 15, 16, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 39) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, municipalité de Rock-Forest. »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, sont les suivants: 525,00 \$ chacun pour les

lots 228-12, 228-13, 228-14, 228-15 et 228-16; 1 847,50 \$ pour le lot 228-28; 647,50 \$ chacun pour les lots 228-30 et 228-31; 650,00 \$ chacun pour les lots 228-32, 228-33, 228-34 et 228-35; 652,50 \$ pour le lot 228-36; 655,00 \$ pour le lot 228-39.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC (salle des ventes), le MARDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1982 à NEUF heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 25 mai 1982.

19418-0

### Saint-Hyacinthe

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
No 750-05-000232-80

**G**ERTRUDE BERTRAND THIVIERGE, domiciliée à C.P. 284, succursale A, Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE LA SUCCESSION DE RAYMOND BERTRAND, défendeurs.

« 1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jude, rang Sainte-Rose, faisant partie du lot numéro 1014 (partie 1014) au cadastre officiel de cette paroisse, mesurant deux cent cinquante pieds de largeur, mesures anglaises, par deux arpents de profondeur, mesures françaises, borné en front par le chemin du rang Sainte-Rose, en profondeur et d'un côté par l'acquéreur aux présentes et de l'autre côté par le C.N.R., avec les bâtisses érigées sur la partie ainsi distraite;

2. La partie boisée dudit lot numéro mille quatorze, à sa profondeur, de la contenance de trois arpents de profondeur, bornée au nord-est par la terre d'Eusèbe Bergeron, du côté nord-ouest par le C.N.R., du côté sud-est par la terre d'Anthime Gaudette ou représentant, du côté sud-ouest par la terre présentement vendue, sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à la somme de 1 537,50 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI TREIZIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à QUATORZE heures, au bureau de

la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101.

*Le shérif adjoint,*  
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 21 mai 1982.

19512-0

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
No 750-05-000192-82

**L**A CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH de Saint-Hyacinthe, ayant son siège social au 750, rue Villeneuve ouest, ville et district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre LUC PRUD'HOMME, domicilié au 640, rue Bordeleau, ville et district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Un immeuble situé à Saint-Hyacinthe, au coin de la rue Decelles et de l'avenue Choquette, désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro mille quatre-vingt-cinq (1085-91-1) au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe.

Avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances. Maison portant les numéros civiques 2905 du boulevard Choquette à Saint-Hyacinthe, et 2700, rue Decelles à Saint-Hyacinthe.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passive, apparentes ou occultes, qui se rattachent audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 17 700,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le mercredi VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures, au bureau du shérif, palais de justice de Saint-Hyacinthe.

*Le shérif adjoint,*  
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 27 mai 1982.

19513-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000137-815

**GUY FOISY**, demeurant et domicilié au 195, rue Dufferin, Granby, district de Bedford, demandeur, contre **LES ENTREPRISES SATURNE INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Granby, district de Bedford, défenderesse.

« Un immeuble situé au village de Saint-Paul-d'Abbotsford, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville comme étant composé de :

1. Un certain terrain de figure parallélogrammatique faisant partie du lot cent quatre-vingt-treize (ptie 193), mesurant cent six pieds et cinquante-sept centièmes de pied (106,57 pi) dans les lignes nord et sud, cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (152,3 pi) dans les lignes est et ouest contenant une superficie de seize mille deux cent trente pieds carrés (16 230 pi<sup>2</sup>) et borné comme suit : au nord par une autre partie du lot 193 suivant l'emprise du chemin public, à l'est par le lot 192 ci-après décrite, à l'ouest par partie du lot 182 et au sud par les lots 183 et 182.

2. Une autre partie de terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot 192, bornée comme suit : commençant au coin sud-ouest du lot 192 étant le point de départ ; de là vers l'est suivant la ligne sud du lot 192, une distance de soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (79,93 pi) jusqu'au coin sud-est dudit lot 192 ; de là vers le nord, suivant la ligne est dudit lot une distance de cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (52,3 pi) ; de là vers l'ouest, parallèlement à la route nationale numéro 1, une distance de cinquante-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (59,68 pi) ; de là vers le nord, parallèlement à la ligne est dudit lot 192 une distance de cent pieds (100 pi), jusqu'au côté sud du trottoir, une distance de vingt pieds et vingt-quatre centièmes de pied (20,24 pi) jusqu'à un point sur la ligne ouest du lot 192 ; de là vers le sud suivant ladite ligne ouest du lot 192, une distance de cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes (152,3 pi) pour revenir au point de départ.

Cette partie du lot contient une superficie de six mille deux cent trois pieds et deuxièmes de pied carré (6 203,2 pi<sup>2</sup>) est bornée comme suit : au nord, par partie du lot 192 (route nationale numéro 1) et par partie 192 appartenant à la Caisse Populaire St-Paul d'Abbotsford ; à l'est par la Caisse Populaire St-Paul d'Abbotsford et le lot numéro 191 ; au sud par le lot 182 et à l'ouest par le lot 193 ci-haut décrite ;

3. Un certain terrain de figure trapézoïdale faisant partie du lot 183, décrit comme suit :

Commençant à un point sur la ligne nord du lot 183 situé à cent soixante-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (179,6 pi) ; à l'ouest du coin nord-est du lot 183, ce point étant le point de départ ; de là, vers le sud, parallèlement à la ligne est du lot 183, une distance de cent quarante-six pieds (146 pi) jusqu'à la ligne sud de ce lot ; de là vers l'ouest suivant la ligne sud du lot 183 une distance de soixante-dix pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (70,74 pi) ; de là, vers le nord une distance de cent quarante-six pieds (146 pi) jusqu'au coin nord-ouest du lot 183 ; de là vers l'est suivant la ligne nord du lot 183, une distance de soixante-treize pieds (73 pi) jusqu'au point de départ.

Cette partie de lot contient une superficie dix mille quatre cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (10 492,5 pi) et est bornée comme suit : au nord par partie du lot 192 et par partie du lot 193 ; à l'est par partie du lot 183 ; au sud par partie du lot 182 et à l'ouest par partie du lot 182.

4. Un terrain de figure trapézoïdale faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-deux (ptie 182), décrit comme suit :

Commençant à un point sur la ligne sud du lot 183 situé à une distance de cent soixante-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (179,6 pi) du coin sud-est du lot 183, étant le point de départ ; de là, vers le sud parallèlement à la ligne est du lot 183, une distance de cent trente-neuf pieds (139 pi) ; de là, vers l'ouest parallèlement à la ligne sud du lot 183 une distance de soixante-huit pieds et six dixièmes de pied (68,6 pi) ; de là vers le nord une distance de cent trente-neuf pieds (139 pi) jusqu'au coin sud-ouest du lot 183 ; de là, vers l'est suivant la ligne de divisoire entre les lots 182 et 183 une distance de soixante-dix pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (70,74 pi) pour revenir au point de départ.

Cette partie du lot contient une superficie de neuf mille six cent quatre-vingt-quatre pieds (9 684 pi) et est bornée come suit : au nord par partie du lot 183 décrite ci-haut ; à l'est par d'autres parties du lot 182 ; au sud par d'autres parties du lot 182 et à l'ouest par d'autres parties du lot 182.

Le tout mesures anglaises, avec bâtisses, circonstances et dépendances dessus construites.

Avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, selon qu'il en appert d'une description technique faite et préparée par Jacques Bonneau, a.-g., le vingt et un juin mil neuf cent soixante-quatorze (1974), sous le numéro 109 de son répertoire. »

La mise à prix est fixée à la somme de 55 281,25 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville.

*Le shérif adjoint,*  
ME MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 26 mai 1982.

19458-o

## Saint-Maurice

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
Nos: 410-05-000015-826  
410-18-000026-82

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation bancaire constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ LACHAPPELLE, domicilié et résidant au 159, Fortier, appartement 303, Saint-Eustache, district de Montréal, défendeur.

### Désignation:

Un emplacement situé en la ville de Shawinigan, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

1. Des lots numéros soixante-douze, soixante-treize et soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-72, 34-73 et 34-74) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Flore, division d'enregistrement de Shawinigan.
2. Du lot numéro cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-139) des susdits plan et livre de renvoi officiels.
3. Des lots numéros dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-19, 34-20, 34-21, 34-22, 34-23, 34-24, 34-25) des susdits plan et livre de renvoi officiels.
4. Des lots numéros deux et cinq de la resubdivision du lot numéro trente-trois de la subdivision du lot originaire

numéro trente-quatre (34-33-2 et 34-33-5) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble et notamment lesdits lots 34-72, 73, 74, 23, 24, 25 et 33-5 sont sujets à une servitude enregistrée à la division d'enregistrement de Shawinigan sous le numéro 95894.

La mise à prix est fixée à 42 735,30 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 102 360,00 \$ × 25% × le facteur 1,67, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 695, rue de la Station, Shawinigan, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 28 mai 1982.

19528-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
Nos 400-05-000252-826  
410-18-000030-82

**CAISSE POPULAIRE DE ST-SÉVERIN-DE-PROULXVILLE**, corps social légalement constitué, ayant son siège social et un bureau au 40, rue Saint-François, Saint-Séverin-de-Proulxville, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre CLAUDE ROY, professeur, résidant au 690, 108<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges de Champlain, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shawinigan, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé à Saint-Georges de Champlain, sur la 108<sup>e</sup> Rue, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cent quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro mille vingt-six (1026-199) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de Mont-Carmel; avec maison dessus construite ainsi qu'un garage, piscine, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 13 942,50 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 50 700,00 \$ × 25% × par le facteur 1,10, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan au 695, rue de la Station, Shawinigan, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 25 mai 1982.

19421-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
Nos 410-05-000032-821  
410-18-000028-82

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-THÉOPHILE DU LAC, institution dûment régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 680, 98<sup>e</sup> Rue, Lac-à-la-Tortue, district de Saint-Maurice, demanderesse, contre PIERRE THIBEAULT, chauffeur de camion, domicilié et résidant au 310, 94<sup>e</sup> Rue, Lac-à-la-Tortue, district de Saint-Maurice, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de Lac-à-la-Tortue, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot mille (ptie 1000) du cadastre pour la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant mesures anglaises, plus ou moins, cent pieds (100 pi) de largeur sur la profondeur de cent soixante pieds (160 pi), borné comme suit: en front vers le sud-ouest par la 94<sup>e</sup> Rue sur une partie du lot 1000, en profondeur vers le nord-est par Éva Thibeault ou représentants sur une partie du lot 1000, au nord-ouest par J.C. Saint-Arneault ou représentants sur une partie du lot 1000 et au sud-est par un dénommé Bourassa ou représentants sur une partie du lot 1000, avec maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 310, 94<sup>e</sup> Rue, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 328,00 \$, ce qui représente l'évaluation municipale, 28 848,00 \$ x 25% x par le facteur 1,69, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 695, rue de la Station, Shawinigan, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 25 mai 1982.

19419-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
Nos 410-05-000024-828  
410-18-000029-82

CAISSE POPULAIRE DES HÊTRES, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4023, boulevard des Hêtres, Shawinigan, district de Saint-Maurice, demanderesse, contre LÉO FERRON, adjoint, domicilié et résidant au 779, rue Cyr, Sainte-Thérèse, district de Saint-Jérôme, et THÉRÈSE MATTEAU, domiciliée et résidant au 779, rue Cyr, Sainte-Thérèse, district de Saint-Jérôme, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un terrain ou emplacement situé à Shawinigan, connu et désigné comme étant les subdivisions quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize du lot trente et un (31-92 et 31-93) du cadastre pour la paroisse de Sainte-Flore, division d'enregistrement de Shawinigan, avec maison dessus construite, portant le numéro civique 1453, 56<sup>e</sup> Rue. Circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 20 268,79 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 48 550,00 \$ x 25% x par le facteur 1,67, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan au 695, rue de la Station, Shawinigan, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 11 mai 1982.

19550-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Saint-Maurice  
Nos 410-02-000210-812  
410-18-000018-81

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 774, 4<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, district de Saint-Maurice, demanderesse, contre RÉJEAN TREMBLAY, domicilié et résidant au 1962, appartement 2, boulevard Aldred, Shawinigan, district de Saint-Maurice, défendeur.

La moitié indivise:

« Un lot de terre connu et désigné comme étant partie du lot numéro quatre cent cinquante-neuf (ptie 459) aux

plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, mesurant cent pieds de front par deux cent quatre-vingt-quatre pieds de profondeur dans la ligne nord-est et deux cent quarante-quatre pieds dans la ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins, borné en front par le lac Mondor, en profondeur par le vendeur partie dudit est 459, du côté nord-est par Géo. H. Snyder partie du lot 459, avec bâtisses. Et du côté sud-ouest encore par le vendeur partie dudit lot 459, sauf et à distraire dudit lot le chemin public qui le traverse. »

La mise à prix est fixée à 948,75 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 3 300,00 \$ x 25% x par le facteur 1,15, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan au 695, rue de la Station, Shawinigan, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Shawinigan, le 25 mai 1982.

19420-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
Nos 200-02-011079-813  
410-18-000027-82

**ISOLATION DONNACONA INC.**, corps politique et incorporé, ayant un bureau au 270, rue Leclerc, Donnacona, comté de Portneuf, QC, demanderesse, contre WILFRID FORTIN, 640, rang Sud-Ouest, Saint-Adelphe de Champlain, QC, défendeur.

« Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Adelphe, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros trois cent soixante-dix-neuf et trois cent quatre-vingt (ptie 379 et ptie 380) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas, ayant une largeur moyenne de cinq (5) arpents (plus précisément dans sa ligne sud-ouest neuf cent cinquante-sept pieds et quarante-huit centièmes (957,48 pi), par une profondeur de neuf (9) arpents dans sa ligne nord-ouest, borné comme suit: en front, vers le nord-est, par la rivière Batiscan, en profondeur, vers le sud-ouest par d'autres parties desdits lots 379 et 380, d'un côté, vers le nord-ouest par une partie dudit lot 379 appartenant à M. Réjean Déry et de l'autre côté, vers le sud-est par une partie du lot 381, avec bâtisses construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 10 862,50 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 17 380,00 \$ x 25 % x par le facteur 2,50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 18 mai 1982.

19551-o

## Terrebonne

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-900-815

**CAISSE POPULAIRE DE STE-AGATHE-DESMONTS**, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Sainte-Agathe-des-Monts au 77, rue Principale, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME DENISE MILLETTE-PRÉVOST, secrétaire, domiciliée et résidant à Sainte-Adèle au 282, chemin Loup-Garou, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Adèle et étant composé d'une partie du lot numéro trois de la subdivision du lot numéro quatre (ptie 4-3), rang IV, canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, bornée comme suit: vers le nord-ouest par le chemin du Cinquième Rang; vers le nord-est par le lot no 3; vers le sud-est et le sud-ouest par des parties du lot no 4-3, mesurant cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une profondeur de cent cinquante pieds et quinze centièmes de pied (150,15 pi) et contenant une superficie de quinze mille pieds carrés (15 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Avec une maison dessus construite, 283, avenue Canadienne, Sainte-Adèle.

Le tout tel que montré sur un plan et certificat de localisation préparé par M. Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du onze septembre mil neuf cent soixante-dix-neuf et portant le numéro 16.682 de ses plans.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 12 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, de Martigny ouest, local 1.03, dans la cité de Saint-Jérôme, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 28 mai 1982. 19529-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-981-812

**LA COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse contre REUBEN W. STEWART, dont la dernière adresse connue était 45540, Harmony Land, Belleville, Michigan, 48111, États-Unis, partie défenderesse.

« Des immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions numéros quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept du lot originaire numéro douze (12-85, 86, 87, 88, 92, 93, 96, 97) du 1<sup>er</sup> Rang, canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse, Saint-Hippolyte;

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

La mise à prix est fixée à 408,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e, C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest,

bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure,  
Saint-Jérôme, le 31 mai 1982. 19530-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-3100-816

**LA COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME**, corporation scolaire légalement constituée, ayant un bureau au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JOSEPH C. ZAF-FUTO, demeurant et domicilié au 4892, Corlis Road, Cleveland, Ohio, 44124, États-Unis, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Hippolyte, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro douze (12-199) du 1<sup>er</sup> Rang, canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 127,55 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670 C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85 de Martigny ouest, local 1.03, cité de Saint-Jérôme, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jérôme, le 28 mai 1982. 19531-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-003040-814

**THIBAUT & DESJARDINS LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 961, boulevard

Sainte-Adèle, district de Terrebonne, contre JEAN-PAUL GUILLAUME, domicilié et demeurant au 4660, Klebba, Mont-Rolland, district de Terrebonne, partie défenderesse, et INVESTISSEMENT J. P. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4660, rue Klebba à Mont-Rolland, district de Terrebonne, mis en cause.

« Cet emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois (3-42), dans le Quatrième Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne, ayant une superficie totale de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-trois pieds carrés (26 783 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une bâtisse (partiellement) érigée, circonstances et dépendances.

Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant exister sur ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 006,95 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, de Martigny ouest, local 1.03, cité de Saint-Jérôme, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 28 mai 1982. 19532-o

## Trois-Rivières

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 400-05-000043-829  
S. 400-18-000024-82

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN-GUY ROUSSEAU, domicilié au

7398, boulevard des Forges, Trois-Rivières dit district, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un terrain-emplacement situé en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-trois de la subdivision du lot originaire numéro seize (16-23) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, division d'enregistrement numéro 2 de Nicolet.

Borné et décrit comme suit: de figure rectangulaire, borné au nord-ouest par le lot 16-22, au nord-est par la route du Port-Saint-François, au sud-est par le lot 16-24 et au sud-ouest par le lot 16-18 (rue); mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur cent vingt pieds (120 pi) de profondeur; contenant en superficie huit mille quatre cents pieds carrés (8 400 pi<sup>2</sup>) (m.a.). »

La mise à prix est fixée à 5 737,31 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le JEUDI DOUZIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 31 mai 1982. 19480-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 400-05-000168-824  
S. 400-18-000032-82

**C**AISSE POPULAIRE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 182, rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre DAME MARGUERITE FRÉCHETTE, résidant et domiciliée au 800, 1<sup>re</sup> Avenue, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale,

Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1: Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent soixante B (360 B) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, division d'enregistrement de Champlain. Avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Cette maison porte le numéro civique 800, 1<sup>re</sup> Avenue, Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain.

2. Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante C (360 C) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, division d'enregistrement de Champlain, mesurant seize pieds (16 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public (1<sup>re</sup> Avenue) et le lot 360-A du même cadastre. Cette lisière de terrain est bornée comme suit: vers le nord-est par le chemin public (1<sup>re</sup> Avenue); vers le sud-est par une autre partie du lot 360 C; vers le sud-ouest par une partie du lot 360 A et vers le nord-ouest par le lot 360 B. Sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 9 455,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Trois-Rivières, le 28 mai 1982.

19481-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 405-05-000081-79

S. 400-18-000033-82

**RAYMOND CHAUVETTE**, domicilié au 158, rang Charlotte, Saint-Liboire, district de Saint-Hyacinthe, demandeur, contre **CLÉMENT LATOUR**, domicilié au 2216, rang de la Rivière-Notre-Dame-du-Bon-Conseil, district de Drummond, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet, dans le Onzième Rang du canton de Wendover, et connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent vingt-huit du cadastre officiel du canton de Wendover dans la paroisse de Sainte-Perpétue, et borné et décrit comme suit: ledit terrain mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur sur deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) de profondeur, est borné en front du côté nord-est par le chemin public, du côté sud-ouest, nord-ouest et du côté sud-est par le surplus du lot 528 appartenant à Pierre Beauchemin; le côté nord-ouest du terrain ci-haut décrit est situé à deux cent dix pieds (210 pi) du terrain de monsieur Georges Houle ou représentants, et le côté sud-est du terrain ci-haut décrit est situé à deux cent soixante-douze pieds (272 pi) du terrain de monsieur Émile Leclerc ou représentants.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes pouvant affecter ledit immeuble, et sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur, l'acquéreur déclarant bien connaître ledit immeuble et en être satisfait.

Sujet ledit immeuble à une servitude de droit de passage pour la pose de ligne de transmission et de distribution d'énergie électrique établie en faveur de The Shawinigan Water and Power Co. aux termes d'un acte de servitude exécuté devant Romulus Roy, notaire, le vingt-cinq avril mil neuf cent soixante, et enregistré à Nicolet sous le numéro 48005.

La mise à prix est fixée à 6 007,31 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet, no 2, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Trois-Rivières, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19500-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000471-74

S. 400-18-000006-82

**J**ACQUES MORIN, chômeur, domicilié au 3301, rue Tousignant, Mont-Carmel, district de Trois-Rivières, demandeur, contre PIERRE JUNEAU, ingénieur, domicilié au 3105, avenue Verdun, appartement 4, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

1. « Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire numéro deux cent soixante, des lots originaires numéros deux cent soixante et un, deux cent soixante-deux, deux cent soixante-trois et deux cent soixante-quatre (ptie 260, 261, 262, 263 et 264) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, au nord-ouest deux mille six cent soixante-dix pieds (2 670,0 pi) le long du rang Saint-Flavien et cent pieds (100,0 pi) le long d'une autre partie dudit lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au nord-est quatre cents pieds (400,0 pi) et deux mille sept cent soixante pieds (2 760,0 pi) le long du lot 259 et onze cents pieds (1 100,0 pi) le long d'une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au sud-est deux mille six cent soixante-dix (2 670,0 pi) le long des lots ptie 96, 97, 98, 99, 100 et ptie 101 et cent pieds (100,0 pi) le long d'une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; et au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260,0 pi). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien et une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au nord-est par le lot 259 et une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au sud-ouest par les lots ptie 96, ptie 101, 97, 98, 99 et 100; et au sud-ouest par le lot 265.

Cet emplacement est plus amplement décrit comme suit, savoir:

a) Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné

comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante (ptie 260) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises plus ou moins, au nord-ouest six cents pieds (600,0 pi) le long du rang Saint-Flavien et cent pieds (100,0 pi) le long d'une partie du lot numéro 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au nord-est quatre cents pieds (400,0 pi) et deux mille sept cent soixante pieds (2 760,0 pi) le long du lot 259 et onze cents pieds (1 100,0 pi) le long d'une autre partie du lot numéro 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au sud-est cent pieds (100,0 pi) le long d'une autre partie du lot numéro 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910 et six cents pieds (600,0 pi) le long des lots ptie 96, 97 et ptie 98; au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260 pi) le long du lot 261.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien et par une autre partie du lot numéro 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au nord-est par le lot 259 et par une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910; au sud-est par une autre partie du lot 260 appartenant à M. Russell Désy ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 255910 et par les lots ptie 96 et ptie 98 et le lot 97; et au sud-ouest par le lot numéro 261 ci-dessous décrit.

b) Un emplacement, de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent soixante et un (261) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises plus ou moins, au nord-ouest et au sud-est six cents pieds (600,0 pi), au nord-est et au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260,0 pi).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien, au nord-est par le lot 260 ci-dessus décrit, au sud-est par les lots ptie 98 et ptie 99 et au sud-ouest par le lot 262 ci-dessous décrit.

c) Un emplacement de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises plus ou moins, au nord-ouest et au sud-est cinq cent soixante-dix pieds (570,0 pi), au nord-est et au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260,0 pi).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien, au nord-est par le lot numéro 261 ci-dessus décrit, au sud-est par les lots ptie 99 et ptie 100 et au sud-ouest par le lot numéro 263 ci-dessous décrit.

d) Un emplacement de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent soixante-trois (263) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises plus ou moins, au nord-ouest et au sud-est six cents pieds (600,0 pi), au nord-est et au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260,0 pi).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien, au nord-est par le lot numéro 262 ci-dessus décrit, au sud-est par les lots ptie 100 et ptie 101 et au sud-ouest par le lot numéro 264 ci-dessous décrit.

e) Un emplacement de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent soixante-quatre (264) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant, mesures anglaises plus ou moins, au nord-ouest et au sud-est trois cents pieds (300,0 pi), au nord-est et au sud-ouest quatre mille deux cent soixante pieds (4 260,0 pi).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le rang Saint-Flavien, au nord-est par le lot numéro 263 ci-dessus décrit, au sud-est par le lot ptie 101 et au sud-ouest par le lot numéro 265.

La mise à prix est fixée à 18 041,10 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

2. Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant les parties nord-ouest des lots originaires numéros deux cent quatre-vingt-seize et deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie N.-O. 296 et ptie N.-O. 297) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par les lots ptie 506, 505, 504 et ptie 503; au nord-est par une autre partie du lot 297 appartenant à M. l'abbé Alfred Morin ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 166370, et par le lot 298; au sud-est par la rivière Cachée; et au sud-ouest par le lot 295.

Cet emplacement est plus amplement décrit comme suit, savoir:

a) Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang St-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-seize (ptie N.-O. 296) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par les lots ptie 506 et ptie 505; au nord-est par la partie nord-ouest du lot 297 ci-dessous décrite; au sud-est par la rivière Cachée; et au sud-ouest par le lot 295.

b) Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie N.-O. 297) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot ptie 505, 504 et ptie 503; au nord-est par le lot 298 et par une autre partie du lot numéro 297 appartenant à M. l'abbé Alfred Morin ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 166370; au sud-est par la rivière Cachée; au sud-ouest par la partie nord-ouest du lot 296 ci-dessus décrite.

La mise à prix est fixée à 2 029,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

3. Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang St-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant des parties des lots originaires numéros deux cent quatre-vingt-huit, deux cent quatre-vingt-dix-neuf et trois cent (ptie 298, ptie 299 et ptie 300) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par les lots ptie 503, 502, 501, 500, 499 et 498; au nord-est par les lots ptie 301, 301-1, 301-2, 301-6, 301-7, 301-8, 301-9, 301-10, 301-11, 298-3, 298-4, 299-3, par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Réal Boisclair ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 265331 et par une autre partie du lot numéro 300 appartenant à M. Jean-Marie Bussièrès ou représentants aux termes des actes enregistrés sous les numéros 235682 et 210170; au sud-est par les lots 298-1,

298-3, par une autre partie du lot 298 appartenant à M. Michel Guimond ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 267774, par les lots 298-4, 299-1, 299-2, par le rang Saint-Flavien, par le lot 299-3, par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Réal Boisclair ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 265331 et par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Jean-Marie Bussièrès ou représentants aux termes des actes enregistrés sous les numéros 235682 et 210170; et au sud-ouest par le lot 297.

Cet emplacement est plus amplement décrit comme suit, savoir:

a) Un emplacement, de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par les lots ptie 503, 502, 501 et ptie 500; au nord-est par le lot 299 ci-dessous décrit et par les lots numéros 298-3 et 298-4; au sud-est par les lots 298-1, 298-3, par une autre partie du lot 298 appartenant à Michel Guimond ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 267774, et par le lot 298-4; et au sud-ouest par les lots 298-3 et 297.

b) Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 299) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par les lots ptie 500 et ptie 499; au nord-est par le lot 299-3 et par le lot 300 ci-dessous décrit; au sud-est par les lots 299-1, 299-2, 299-3 et par le rang Saint-Flavien; et au sud-ouest par les lots 299-3, 299-2 et le lot 298 ci-dessus décrit.

c) Un emplacement de figure irrégulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent (ptie 300) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot 498; au nord-est par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Réal Boisclair ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 265331, et par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Jean-Marie Bussièrès ou représentants, aux termes des actes enregistrés sous les numéros 235682 et 210170; au nord-est par les lots ptie 301, 301-1, 301-2, 301-6, 301-7, 301-8, 301-9, 301-10 et 301-11; au sud-est par le rang Saint-Flavien, par une autre partie du lot 300 appartenant à M. Réal

Boisclair ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 265331 et par une autre partie du lot numéro 300 appartenant à M. Jean-Marie Bussièrès ou représentants, aux termes des actes enregistrés sous les numéros 235682 et 210170; et au sud-ouest par le lot numéro 299 ci-dessus décrit.

La mise à prix est fixée à 7 299,70 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à TREIZE heures.

4. Un emplacement de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-4) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Mesurant, mesures anglaises, au nord-ouest et au sud-est quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (95,5 pi), et au nord-est et au sud-ouest deux cents pieds (200,0 pi); contenant une superficie de dix-neuf mille cent pieds carrés (19 100,0 pi<sup>2</sup>).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot ptie 298 appartenant à M. Pierre Juneau ou représentants; au nord-est par le lot 299-1; au sud-est par le rang Saint-Flavien; et au sud-ouest par le lot ptie 298 appartenant à M. Michel Guimond ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 267774, et par le lot ptie 298 appartenant à M. Pierre Juneau ou représentants.

La mise à prix est fixée à 504,90 \$, représentant 25 % de l'évaluation, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

5. Un emplacement de figure régulière, situé dans le rang Saint-Flavien à Mont-Carmel, connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299-1) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sans bâtisse.

Mesurant, mesures anglaises, au nord-ouest et au sud-est vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (24,5 pi); contenant en superficie quatre mille neuf cents pieds carrés (4 900,0 pi<sup>2</sup>).

Borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot partie 299 appartenant à M. Pierre Juneau ou représentants; au nord-est par le lot 299-2; au sud-est par le rang Saint-Flavien; et au sud-ouest par le lot 298-4 appartenant à M. Pierre Juneau ou représentants.

La mise à prix est fixée à 128,70 \$, représentant 25 % de l'évaluation, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'ad-

judicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 26 mai 1982.

19472-0

## Vente(s) pour taxes

### Ville d'Alma

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville d'Alma, qu'en vertu de la résolution 234-82-10 du Conseil municipal en date du 17 mai 1982, les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, le MERCREDI SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, ainsi que des intérêts, tels qu'indiqués ci-après, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Abréviations: T.M.: taxes municipales; T.S.: taxes scolaires; F.: frais

No de rôle	Propriétaire	Cadastre	T.M.	T.S.	F.	Total
12-91-03-32-00	Mme Bernard Aidams, 4607, Mentane, Montréal	P. 24, rang III, I.A., De L'île, rg Mistook	66,31 \$	74,00	30,00	170,31 \$
Un terrain de 160 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur, borné au nord par la Grande Décharge et à l'ouest par le terrain de dame Clarisse Breault.						
03-01-01-12-00	Banque de Montréal, C.P. 1314, place d'Armes, Montréal	P. 13-A et 13-A-47, rg 9, Signai, 290, Sacré-Coeur ouest	8 220,04 \$	696,10	30,00	8 946,14 \$
P. 13-A: un terrain de 50 pieds par 100 pieds; borné au nord par la rue Sacré-Coeur, à l'est par le lot 13-A-48, au sud par partie du lot 13-A-47.						
P. 13-A-47: un terrain de 50 pieds dans sa ligne est-ouest, 6 pieds dans sa ligne est et 13 pieds dans sa ligne ouest; borné au nord par partie du lot 13-A, au sud par partie du lot 13-A-28 et partie du lot 13-A-29, à l'est par le lot 13-A-48 et à l'ouest par le résidu du lot 13-A.						
01-05-09-21-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	Lot 4-5, rg I, Delise 127, Laurier	898,88 \$	223,00	30,00	1 151,88 \$

No de rôle	Propriétaire	Cadastre		
08-01-01-02-00	Canada 85713 Ltée, 901, boul. Talbot, Chicoutimi	P. 3-B-131, rg 1, Delisle, 180, Taché nord	T.M. T.S. F.	866,20 \$ 370,00 30,00
			Total	1 266,20 \$
P. 3-B-131; un terrain mesurant 48,8 pieds dans son côté nord, 54 pieds dans son côté est, 52,2 pieds dans son côté sud et 58 pieds dans son côté ouest; borné au nord au reste du lot dont il fait partie, à l'est à la rue Taché et à l'ouest à une partie du lot 3-B-137.				
22-91-01-04-30	André Desbiens, 1101, rue St-Joseph, Roberval	P. 34-B, rg 8, Signai route du Lac ouest	T.M. T.S. F.	31,76 \$ 12,00 30,00
			Total	73,76 \$
P. 34-B: un terrain de 75 pieds dans tous ses côtés; borné au nord par le chemin public, au sud et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie et à l'est par le chemin de service qui s'y trouve.				
04-01-05-14-00	Marcel Forget, 1045, Grimard ouest, Alma	P. 17-1 et 17-B, rg 9, Signai, 1145, Scott ouest	T.M. T.S. F.	2 086,06 \$ 2 127,00 30,00
			Total	4 243,06 \$
P. 17-A: un terrain mesurant 10 pieds au nord, 132,5 pieds au sud, 100 pieds à l'ouest et 166 pieds à l'est; borné au nord à la Petite Décharge, au sud à la rue St-Joseph, à l'est au lot 17-B.				
P. 17-A: un terrain mesurant 22 pieds de largeur sur environ 50 pieds de profondeur; borné au nord à la rue St-Joseph, au nord-est à la ligne de division des lots 17-A et 17-B.				
P. 17-B: un terrain mesurant 45 pieds dans sa ligne nord, 85 pieds dans sa ligne sud; borné au nord à la propriété David Turgeon, à l'est à la Petite Décharge, au sud à la propriété de la ville d'Alma et à l'ouest au reste du lot dont il fait partie.				
18-91-04-15-00	Marcel Fortin, 28, Bossé ouest, Chicoutimi	Lot 32-112, rg 4, Labarre, R.R. 1, Alma	T.M. T.S. F.	1,65 \$ 0,25 30,00
			Total	31,90 \$
22-91-01-80-00	Garage Desgagné Frères Inc. 1350, route du Lac ouest, Alma	P. 19-A, rg 7 Signai, 1350, route du Lac ouest	T.M. T.S. F.	785,96 \$ 60,00 30,00
			Total	875,96 \$
P. 19-A: un terrain mesurant 70 pieds de tous les côtés et borné comme suit: au nord à la route du rang Sept; à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf-A et dix-neuf-B desdits rang et canton; à l'est et au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin.				
P. 19-A: un terrain mesurant 70 pieds de largeur ou de l'est à l'ouest, sur 98 pieds de profondeur, ou du nord au sud, et borné: au nord au terrain appartenant déjà à Bertrand Desgagné (terrain décrit à l'item « A » ci-dessus); à l'est au reste du lot dont il fait partie; au sud au reste du lot dont il fait partie appartenant à Arthur et Léonce Boivin; et à l'ouest à la ligne de division des lots dix-neuf-A et dix-neuf-B desdits rang et canton.				
17-91-01-21-50	Mme Michel Mann, 6891, Sherbrooke ouest, Montréal	Lot 16, rg Saguenay, Labarre, Villebois	T.M. T.S. F.	171,76 \$ 23,00 30,00
			Total	224,76 \$
P. 16: les droits à une partie indivise d'un terrain acquis de Aimé Barbeau, par contrat non enregistré, mesurant 125 pieds de large par 150 pieds de profondeur, borné au nord par la rivière Grande-Décharge, à l'ouest de Edgar Guay, à l'est au terrain de Maurice Tremblay et au sud au chemin.				
01-05-03-05-00	Stanislas Tremblay, 655, Durocher Alma	P. 4-74, rg 1, Delisle, 15, Gouin	T.M. T.S. F.	20,15 \$ 2,75 30,00
			Total	52,90 \$
P. 4-74: un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 4-74, sauf à distraire un terrain en faveur de Charles-Eugène Duchesne ou représentants, ainsi décrit: un terrain mesurant 100 pieds de largeur dans le sens de la rue Moreau et environ 100				

No de rôle	Propriétaire	Cadastre	T.M.	T.S.	F.	Total
01-05-03-11-10	Stanislas Tremblay, 650, Duberger, Chicoutimi	P. 4-77, rg 1, Delisle 10, Morin	12,90 \$	—	30,00	42,90 \$

Alma, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19504-24-2-o

Le greffier,  
RAYMOND FORTIN, o.m.a.**Ville de Lachenaie**

Avis public est, par la présente, donné par monsieur Luc Amireault, secrétaire-trésorier de la ville de Lachenaie, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes, au 3355, boulevard Saint-Charles à Lachenaie (hôtel de ville), le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUN 1982 à DIX heures, pour satisfaire aux taxes, redevances municipales, scolaires avec intérêts et frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Prenez avis que la liste ci-après, contient une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus conformément à une autorisation émise à cet effet par la Commission municipale du Québec.

Prenez, de plus, avis que dans les cas où les immeubles ci-après décrits, contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

**Paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie**

Matricule	Propriétaire	Cadastre	Montant
0363-01-7315	Hins, Roch, 4268, Fafard, Lachenaie	61-157-1	2 143,80 \$
9264-64-3123	Rioux, Laurent, 321, côte St-Louis, Blainville	282-164	1 072,84
9462-66-4172	Lagacé, Richer, 801, montée Masson, Lachenaie	256-47-361	2 819,52

9463-21-4601	St-Arneault, Tremblay Huguette, 1396, Curé- Gervais, Lachenaie	257-640	1 638,32
9463-30-8170	Alarie, Jean-Guy et Chantal, 1407, Hall, Lachenaie	257-386	3 357,45
9463-41-7899	Leblanc, Lydia, 1443, Belcourt, Lachenaie	257-695	4 038,43
9761-12-4622	Vaillancourt, Marcel, 240, Soméca, Lachenaie	198-7	1 501,90
9861-67-0365	Gougeon, André, 220, Marc, Lachenaie	190-21	389,17
9861-67-0579	Gougeon, André	190-24	400,17
0463-56-5314	Couture, Marcel, 4781 K, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		935,95
0463-55-5319	Clermont, Gilles, 4781 C, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		736,91
0463-56-1534	Plante, Paul-Émile, 4773 L, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		563,79

Note 1: Tous les immeubles stipulés à cette notation impliquent que le propriétaire cité possède une maison mobile, et n'est nullement propriétaire du terrain sur lequel l'immeuble est situé.

Nouveau matricule: 9264-52-6272

Montant: 3 753,63 \$

Propriétaire: monsieur André Chartrand, 4725, boulevard des Mille-Îles, ville de Laval, QC.

**Désignation**

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie et composé comme suit:

a) du lot numéro cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284-53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie;

b) D'une partie du lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284 ptie 52) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie; mesurant trente-cinq pieds (35 pi) de largeur, cent seize pieds (116 pi) dans sa ligne sud et cent dix-sept pieds (117 pi) dans sa ligne nord et bornée ladite partie comme suit: en front, à l'ouest par le chemin des Anglais, en arrière à l'est par le lot numéro 284-98, d'un côté vers le sud par le lot numéro 284-53 ci-avant décrit et de l'autre côté au nord par le résidu dudit lot numéro 284-52 appartenant à monsieur Raymond St-Onge ou représentants, tous du même cadastre.

Toutes les mesures sont de mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 1279, chemin des Anglais, ville de Lachenaie. Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9462-79-5529

Montant: 1 861,56 \$

Propriétaire: Michel et Robert Marley, 903, montée Masson, Lachenaie, QC, J6W 2C8

**Désignation**

Un emplacement ayant front sur le côté sud-est de la montée Masson, en la ville de Lachenaie, composé comme suit:

a) D'une partie du lot numéro quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-ptie 46) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Mesurant ladite partie vingt-cinq pieds et quarante et un centièmes de pied (25,41 pi) dans sa ligne nord-ouest, neuf pieds et soixante-trois centièmes de pied (9,63 pi) dans sa ligne nord-est, cinquante pieds et quarante-quatre centièmes de pieds (50,44 pi) dans sa ligne est, et trente pieds et soixante-cinq centièmes de pied (30,65 pi) dans sa ligne ouest, le tout ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-sept pieds carrés (487 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie vers le nord-ouest, le nord-est et vers l'est par une partie du lot 256-46, vers l'ouest par une partie du lot 257-47.

b) D'une partie du lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-ptie 47) du même cadastre.

Mesurant ladite partie cent vingt-quatre pieds (124,0 pi) dans sa ligne nord-est, quatre pieds et cinquante-neuf centièmes de pieds (4,59 pi) dans sa ligne nord-ouest, trente pieds et soixante-cinq centièmes de pieds (30,65 pi) dans sa ligne est, dix-neuf pieds et trente et un centièmes de pieds (19,31 pi) dans sa ligne sud-ouest, vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne sud-est, trente-quatre pieds et cinquante-deux centièmes de pieds (34,52 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) dans l'autre ligne sud-ouest, et cinquante et un pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (51,90 pi) dans l'autre ligne nord-ouest, ayant une superficie de six mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (6 695 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée ladite partie vert le nord-est par une partie du lot 256-47, vers l'est par une partie du lot 256-46, vers le sud-ouest, le sud-est, le sud par une partie du lot 256-47 et vers le nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), et une partie du lot 256-47.

Avec toutes bâtisses y érigées et notamment celle portant les numéros civiques 897 et 903, montée Masson à Lachenaie.

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9661-22-1745

Montant: 266,79 \$

Propriétaire: mademoiselle Laura Harbec, 4290, Garnier, Montréal, QC, H2J 3R5

**Désignation**

Une lisière de terrain à démembrement du lot de terre portant le numéro deux cent six (206) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, à prendre à l'extrémité sud-ouest dudit lot et au sud du chemin public, ayant front sur le chemin public, et mesurant quatre cent cinquante pieds (450,0 pi) de largeur sur toute la profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Jésus; ladite lisière étant bornée en front au nord par le chemin public, au sud par la rivière Jésus, d'un côté à l'autre par le lot numéro 207, et de l'autre côté à l'est par le résidu dudit lot numéro 206.

Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9662-80-6386

Montant: 992,94 \$

Propriétaire: mademoiselle Chantal Rouleau *et al.*, La Chaumière Inc., 191, boulevard Lac-Morency, Saint-Hypolyte, QC

**Désignation**

Une parcelle de terrain située en la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, composé d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant six cent soixante-dix pieds (670 pi) dans ses lignes est et ouest, et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une

partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord, et au sud par autres parties dudit lot numéro 230; la ligne sud dudit emplacement étant située à neuf cent soixante-douze pieds (972 pi) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement), et à mille onze pieds et six dixièmes de pied (1 011,6 pi) au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pieds (31,41 pi) sur un rayon de vingt pieds (20 pi).

Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent trente (ptie 230) mesurant neuf cent dix pieds (910 pi) dans ses lignes est et ouest, et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan; à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230; la ligne sud dudit emplacement étant située à mille sept cent huit pieds (1 708 pi) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à mille sept cent quarante-sept pieds et six dixièmes de pied (1 747,6 pi) au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) sur un rayon de vingt pieds (20 pi).

Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements présentement vendus, en commun avec tous autres y ayant droit, sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur et conduisant audit chemin public, ladite lisière de terrain étant située à cent pieds (100 pi) à l'ouest de la ligne de division entre les lots numéro 230 et 229 audit plan, et étant parallèle à ladite ligne de division.

Le tout tel que montré sur une copie d'un plan des subdivisions projetées préparée par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du deux octobre mil neuf cent soixante-neuf (1969).

Les parcelles de terrain présentement désignées contiennent une superficie de quatre arpents carrés et deux mille huit cent quatre-vingt-six dix-millièmes d'arpent carré (4,2886 arp<sup>2</sup>), équivalant cent cinquante-sept mille huit cent vingt-huit pieds (157 828 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins.

Nouveau matricule: 9761-33-6338

Montant: 6 177,60 \$

Propriétaire: Écoplan Construction Inc., 4000, de Maisonneuve ouest, Montréal, QC, H3Z 1J9

Désignation

Un emplacement se trouvant dans la ville de Lachenaie et faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 197) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enre-

gistrement de l'Assomption, mesurant mille quatre cent soixante-quinze pieds et huit dixièmes de pied (1 475,8 pi), cinquante pieds (50 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes ouest, quarante pieds (40 pi), six cent quatre-vingt-huit pieds et cinquante-deux centièmes de pied (688,52 pi), deux cents pieds (200 pi), et cent quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (104,83 pi) dans ses lignes sud, cent cinquante pieds (150 pi) et mille quatre-vingt-neuf pieds et quarante-sept centièmes de pied (1 089,47 pi) dans ses lignes est, contenant une superficie d'un million soixante-six mille soixante et onze pieds carrés (1 066 071 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord par la rivière Mascouche, à l'ouest par les lots 198-27, 198-49 étant une rue, 198-28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, une partie du lot originaire numéro 198 et par une partie du lot originaire numéro 197 dudit cadastre, au sud par deux parties du lot numéro 197 et par le boulevard Saint-Charles et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro 197 aux susdits plan et livre de renvoi officiels, le tout tel qu'indiqué sur un plan préparé par monsieur Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, le vingt septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), portant son numéro L-1296 A2-78, équivalant à 28,96 arpents.

Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9861-77-2018

Montant: 2 229,97 \$

Propriétaire: monsieur Guy Frenière, 200, rue Oscar, Lachenaie, QC.

Désignation

Un emplacement se composant comme suit:

1) Le lot numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-61) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de l'Assomption.

2) Une partie du lot numéro soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190-60) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant vingt-trois pieds et trente et un centièmes (23,31 pi) dans sa ligne nord-est, cent soixante-neuf pieds et trente et un centièmes de pied (169,31 pi) dans sa ligne est, vingt pieds et quatre centièmes de pied (20,04 pi) dans sa ligne sud et cent quatre-vingts pieds (180,0 pi) dans sa ligne ouest, contenant ladite partie de lot une superficie de trois mille quatre cent quatre-vingt-douze (3 492,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, borné vers le nord-est par une partie du lot 190 (ruisseau), vers l'est par une partie du lot 190-60, vers le sud par le lot 187-21 (rue Oscar), et vers l'ouest par les lots 190-61 et 190-62, tous du cadastre susdit.

Avec toutes les bâtisses y érigées notamment une maison portant le numéro civique 200 de la rue Oscar, à Lachenaie, ainsi qu'un garage.

Le tout tel que montré sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparé par Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, le neuf septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et portant le numéro L-1828-C1-77.

Nouveau matricule: 9861-99-3528

Montant: 1 567,53 \$

Propriétaire: monsieur Robert Gilbert, 317, Frontenac, Repentigny, QC, J6A 4B7

Désignation

Un emplacement vacant situé à Lachenaie, faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-six (ptie 186) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant cent soixante-six pieds et vingt et un centièmes de pied (166,21 pi) le long du chemin public (boulevard Saint-Charles) et cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (176,89 pi) le long d'une rue portant le numéro 186-37 par cent cinquante pieds et quarante-deux centièmes de pied (150,42 pi) de profondeur dans sa ligne est et contenant en superficie vingt-huit mille cent trente-neuf pieds carrés (28 139 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises et plus ou moins et bornée: en front au nord par le boulevard Saint-Charles; en arrière, au sud, par une rue (lot 186-37); d'un côté à l'ouest par d'autre partie du lot 186; et à l'est par la rue Venne.

Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9761-02-5623

Montant: 2 075,31 \$

Propriétaire: monsieur Gérard Coquelle, Calle Maria Auxiliadora 2, Masbella, province de Malaga, Espagne  
Désignation

a) Une partie du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant sept cent vingt pieds (720 pi) de largeur dans ses lignes est et ouest, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; ayant une superficie de soixante-douze mille pieds carrés (72 000 pi<sup>2</sup>) et bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de cent pieds (100 pi) de la ligne nord de la route no 29, mesurée le long de la ligne est dudit emplacement; la ligne est dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cent cinquante pieds (150 pi) du lot numéro 198 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Tel qu'il appert au plan préparé par G. Larose, arpenteur géomètre, en date du six juin mil neuf cent soixante-huit (1968), demeurant annexé à l'original de l'acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132 568.

b) Une partie du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels;

mesurant sept cent vingt pieds (720 pi) dans ses lignes est et ouest sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept (97 pi) dans sa ligne sud et de cent trois pieds (103 pi) dans sa ligne nord, ayant une superficie de soixante-douze mille pieds carrés (72 000 pi<sup>2</sup>) et bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne ouest dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cinquante pieds (50 pi) de la ligne de division entre les lots 200 et 199; la ligne sud dudit emplacement est située à une distance de cent vingt pieds (120 pi) de la ligne nord de la route 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Tel que montré sur le plan ci-dessus relaté.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Nouveau matricule: 9562-75-8365

Montant: 26 700,36 \$

Propriétaire: Elkem Development Corporation, 4770, Kent, local 314, Montréal, QC

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant des parties ci-après décrites du lot numéro deux cent trent-neuf (pties no 239) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, savoir:

a) Première partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 avec les terres de la paroisse de Mascouche, de là dans une direction sud le long de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 sur une distance de deux mille cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (2 154,2 pi), de là dans une direction sud-ouest le long des voies du C.P. sur une distance de six cent trois pieds (603 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de deux mille sept cent un pieds et huit dixièmes de pied (2 701,8 pi), de là dans une direction est le long des terres de Mascouche sur une distance de trois cent quarante pieds et trois dixièmes de pied (340,3') pour atteindre le point de départ, contenant en superficie huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-douze pieds carrés (823,093 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises, ou vingt-deux arpents et trois cent soixante-six millièmes d'arpent (22,366 arpents); bornée comme suit: au nord par paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, à l'est par le lot numéro 238, à l'ouest par le résidu du lot numéro 239, et au sud-est par le lot numéro 247 dudit cadastre.

b) Deuxième partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 sur une distance de six mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (6 784,8 pi), de là

dans une direction ouest le long de la partie réservée du lot numéro 239 sur une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199,6 pi), de là dans une direction sud le long de la partie réservée du lot numéro 239 sur une distance de cent soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (171,2 pi) et de là dans une direction ouest le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de quatre cent onze pieds et huit dixièmes de pied (411,8 pi), de là dans une direction ouest le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de vingt-cinq pieds (25 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de six mille quarante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (6 048,5 pi), de là dans une direction nord-est le long du C.P.R. sur une distance de six cent trois pieds (603 pi), pour atteindre le point de départ, contenant en superficie deux millions deux cent vingt-huit mille huit cent six pieds carrés (2 228 806 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises ou soixante arpents et cinq cent soixante-cinq millièmes d'arpent (60,565 arp); borné comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 247, à l'est partie par le lot numéro 238 et partie par une partie du lot numéro 239 réserve, au sud partie par chemin public, et partie par une partie du lot numéro 239 réserve, à l'ouest par le résidu du lot numéro 239 dudit cadastre;

c) Troisième partie: Partant d'un point le long du chemin public à cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6 pi) de la ligne de division entre les lots numéros 238 et 239, de là dans une direction sud le long de la partie décrite en quatrième lieu, sur une distance de vingt-sept pieds (27 pi), de là dans une direction ouest le long de la rivière des Milles Îles sur une distance de cent douze pieds et un dixième de pied (112,1 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de trente pieds (30 pi), de là dans une direction est le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112 pi) pour atteindre le point de départ, contenant en superficie trois mille cent quatre-vingt-douze pieds carrés (3 192 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises ou quatre-vingt-sept millièmes d'arpent (0,087 arp<sup>2</sup>) bornée comme suit: au nord par le chemin public, au sud par la rivière des Milles Îles, à l'est et à l'ouest par les autres parties du lot numéro 239.

d) Quatrième partie: Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 238 et 239 avec la ligne sud du chemin public, de là dans une direction sud le long du lot numéro 238 sur une distance de trente-sept pieds (37 pi), de là dans une direction ouest le long de la rivière des Milles Îles sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (198,5 pi) de là dans une direction nord le long de la partie décrite en troisième lieu sur

une distance de vingt-sept pieds (27 pi), de là dans une direction est le long du chemin public sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6 pi) pour atteindre le point de départ, formant une superficie de six mille trois cent cinquante-deux pieds carrés (6 352 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, ou cent soixante-treize millièmes d'arpent (0,173 arp<sup>2</sup>). À distraire les parties expropriées par la ville de Lachenaie aux termes des avis enregistrés à L'Assomption, sous les numéros 238347 et 248657 désignées comme suit:

Lot: partie 239: De figure triangulaire  
Borné vers le nord par une partie du lot numéro 239 (route 29), vers l'est par une partie du lot numéro 238, vers l'ouest par une partie du lot numéro 239.

Mesurant vingt pieds et soixante-six centièmes de pied (20,66 pi) le long d'un arc de cercle de neuf cent quinze pieds et trente sept centièmes de pied (915,37 pi) de rayon dans sa ligne nord, trois cent trente-cinq pieds et quarante-trois centièmes de pied (335,43 pi) dans sa ligne est, trois cent vingt-neuf pieds et soixante-six centièmes de pied (329,66 pi) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (3 297,0 pi<sup>2</sup>).

Toutes les dimensions mentionnées ci-haut et sur le plan numéro 5107 sont en mesures anglaises.

Partie du lot 239: De figure irrégulière

Borné vers le nord et nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 239, vers l'est par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 238, vers le sud par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 239 (route 29), vers l'ouest et le sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot originaire numéro 239.

Mesurant cent vingt-sept pieds et huit centièmes de pied (127,08 pi) le long d'un arc de cercle de mille deux cent quarante et un pieds et vingt-deux centièmes de pied (1 241,22 pi) de rayon dans sa ligne nord, trois mille sept cent quarante-huit pieds et treize centièmes de pied (3 748,13 pi) dans sa ligne est, soixante-cinq pieds et vingt-trois centièmes de pied (65,23 pi) dans sa ligne sud, trois mille cinq cent quarante-cinq pieds et trente-six centièmes de pied (3 545,36 pi) dans une ligne ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-quatre centièmes de pied (194,64 pi) le long d'un arc de cercle de cinq cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (524,83 pi) de rayon dans une autre ligne ouest, soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (77,98 pi) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon dans sa ligne sud-ouest et cinquante-deux pieds et dix-neuf centièmes de pied (52,19 pi) le long d'un arc de cercle de six cent quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (604,83 pi) de rayon dans sa ligne nord-est.

Contenant en superficie cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-deux pieds carrés (198 242,0 pi<sup>2</sup>).

Toutes les dimensions mentionnées ci-haut et sur le plan numéro 1825 sont en mesures anglaises.

Fait et donné à Mascouche, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour d'avril mil neuf cent soixante-quinze (1975), et portant le numéro L-602-D21-75 des minutes de l'arpenteur-géomètre Pierre Lacas.

Une partie du lot 239, de figure irrégulière, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Borné vers le nord par une partie du lot 239, vers l'est par une partie du lot 239 (boulevard projeté), vers le sud-ouest et le sud par une partie du lot 239 propriété de Denis Desjardins.

Mesurant deux cent quatre-vingt-un pieds et soixante et un centièmes de pied (281,61 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-six pieds (86,0 pi) dans sa ligne est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31,42 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20,0 pi) de rayon dans sa ligne sud-ouest, deux cent soixante et un pieds et quarante et un centièmes de pied (261,41 pi) dans sa ligne sud, soixante-six pieds (66,0 pi) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie dix-huit mille six cent soixante-cinq pieds carrés (18 665 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Nouveau matricule: 9762-29-9010 — 9762-18-4090 — 9762-47-3040

Montant: 60 184,10 \$

Propriétaire: Subia Aktiengesellschaft, 4000, de Maisonneuve ouest, local 1709, Montréal, QC, a/s Carlo Alibrandi

Description:

Une partie du lot numéro deux cent vingt-trois (ptie 223) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant sept mille sept pieds et trois dixièmes de pied (7 007,3 pi) et cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198 pi) dans ses lignes ouest; six mille huit cent douze pieds et six dixièmes de pied (6 812,6 pi) et cent soixante et onze pieds (171 pi) dans ses lignes est; quatre cent onze pieds et huit dixièmes de pieds dans sa ligne nord; cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied dans sa ligne sud-est, étant une courbe; cinquante pieds (50 pi) dans une autre ligne sud-est; deux cent treize pieds (213 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux millions huit cent soixante-neuf mille et six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (2 869 695 pi<sup>2</sup>) équivalent de soixante-dix-sept arpents et neuf cent soixante-dix-neuf millièmes d'arpent (77,979 arp); étant borné à l'est d'une part par une partie du lot numéro 222 dudit cadastre et d'autre part d'une autre partie dudit lot numéro 223; au nord par l'autoroute 640; au sud-est en partie par une autre partie dudit lot numéro 223 et d'autre part par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud par une autre partie dudit lot numéro 223.

Une partie du lot numéro deux cent vingt-deux (ptie 222) dudit cadastre, mesurant six mille neuf cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (6 983,6 pi) dans sa ligne ouest; six mille cinq cent soixante et

un pieds (6 561 pi) dans sa ligne est; cinq cent quarante-quatre pieds (544 pi) dans sa ligne nord; deux cent soixante pieds et huit dixièmes de pied (260,8 pi) et quatre cent trente-cinq pieds et deux dixièmes de pieds (435,2 pi) dans ses lignes sud-est, étant une ligne non continue; ayant une superficie de trois millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt-treize pieds carrés (3 761 093 pi<sup>2</sup>) équivalent à cent deux arpents et deux cent un millièmes d'arpent (102 201 arp) et étant borné à l'ouest, en partie par la partie du lot numéro 223 ci-dessus décrite et par une autre partie du lot numéro 223; à l'est par une partie du lot numéro 220 dudit cadastre; au nord par l'autoroute 640; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche.

Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) dudit cadastre, mesurant six mille cinq cent soixante et un pieds (6 561 pi) et cent trente-six pieds et huit dixièmes de pied (136,8 pi) dans ses lignes ouest; six mille cinquante-quatre pieds et trente centièmes de pied (6 054,30 pi) et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans ses lignes est; quatre cent soixante-deux pieds et treize centièmes de pieds (462,13 pi) dans sa ligne nord; deux cent trente pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (230,94 pi) et deux cent soixante-quatorze pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (274,82 pi) dans ses lignes sud-est, étant des courbes, et cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux millions huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (2 883 475 pi<sup>2</sup>) équivalent à soixante-seize arpents et neuf cent quatre-vingt-quinze millièmes d'arpent (76 995 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 222 ci-dessus décrite; à l'est d'une part par une partie du lot numéro 220 et d'autre part par une partie dudit lot numéro 219 dudit cadastre; à l'ouest par une partie dudit lot numéro 220; au nord par l'autoroute 640; au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par une autre partie dudit lot numéro 220.

Une partie du lot numéro deux cent vingt et un (ptie 221) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant mille dix-neuf pieds (1 019 pi) dans sa ligne ouest; mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (1 186,5 pi) dans sa ligne est; deux cent soixante-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (268,85 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de deux cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (220 194 pi<sup>2</sup>) équivalent à cinq arpents et neuf cent quatre-vingt-deux millièmes d'arpent (5,982 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 222 dudit cadastre; à l'est par une partie du lot numéro 222 et par le lot numéro 221-1 dudit cadastre; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au nord-est par le lot numéro 221-1.

Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) dudit cadastre, située au sud-est du chemin de la Petite-

Mascouche; mesurant mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (1 186,5 pi) dans sa ligne ouest; cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied (55,6 pi) dans une de ses lignes est; ayant une superficie de quatre cent deux mille six cent trente-sept pieds carrés, équivalent de dix arpents et neuf cent quarante et un millièmes d'arpent; et étant borné aux sud, sud-est, est et nord-est par la rivière Mascouche; à l'ouest par une partie du lot numéro 221; à l'est par une partie du lot numéro 219; à l'ouest et au nord-ouest par le lot numéro 220-1 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Sujet à une servitude en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec à l'emplacement désigné au plan en accord avec un avis enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132770 en autant que nulle autre servitude soit existante.

Sujet aux servitudes en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec enregistrées au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 183466, 183464 et 183462; sujet à la servitude de non-accès à l'autoroute enregistrée sous le numéro 137500.

Nouveau matricule: 9761-15-1221 — 9761-66-3955

Montants: 30 941,36 \$

Propriétaire: Burgena Aktieselskapt, 400, de Maisonneuve ouest, local 1709, Montréal, QC.

Description:

Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 197) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, située au nord de la route numéro 29, mesurant mille cinq cent trente-six pieds et quatre dixièmes de pied (1 536,4 pi) dans sa ligne ouest; cinquante pieds (50 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) le long des autres lignes ouest; deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes est; quarante pieds (40 pi), trois cent quarante-six pieds et quatre dixièmes de pied (346,4 pi), trois cent trente-trois pieds et sept dixièmes de pied (333,7 pi), deux cents pieds (200 pi) et cent trente-deux pieds (132 pi) dans ses lignes sud; ayant une superficie de un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (1 594 594 pi<sup>2</sup>) équivalent de quarante-trois arpents et trente trois centièmes d'un arpent (43,33 arp), et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 1 536,4 pieds par le lot numéro 198; et le long desdites lignes mesurant 50 pieds et cent cinquante pieds par une partie du lot 197; à l'est le long de ladite ligne mesurant 2 595 pieds par une partie du lot 196 ci-après décrite et le long de ladite ligne mesurant 150 pieds par une partie dudit lot numéro 197; au sud le long desdites lignes mesurant 346,4 pieds, 333,7 pieds et 132 pieds par la route no 29 (les deux premiers étant une ligne non continue) et le long desdites lignes mesurant 200 pieds et quarante pieds d'une autre partie dudit lot numéro

197; aux nord-est, nord-ouest, ouest et sud-ouest par la rivière Mascouche.

Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196) dudit cadastre situé au nord de la route no 29, mesurant deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595 pi) dans sa ligne ouest; cent quarante-cinq pieds (145 pi) dans une autre ligne ouest; deux mille trois cent trente-trois pieds et huit dixièmes de pied (2 333,8 pi) dans sa ligne est; deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans une autre ligne est; cinq cent quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (586,8 pi) dans sa ligne nord; deux cent vingt-six pieds (226 pi) et deux cent vingt pieds (220 pi) dans ses lignes sud-est; et cent quatre-vingt-seize pieds et huit dixièmes de pied (196,8 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de un million quatre cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux pieds carrés (1 422 822 pi<sup>2</sup>) équivalent de trente-huit arpents et six cent soixante-quatre centièmes d'arpent (38,664 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 2 595 pieds par la partie du lot numéro 197 ci-dessus décrite; à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 145 pieds par une autre partie dudit lot numéro 196; à l'est le long de ladite ligne mesurant 2 333,8 pieds par le lot numéro 195 dudit cadastre; à l'est le long de ladite ligne mesurant 225 pieds par une autre partie dudit lot numéro 196; au nord par la rivière Mascouche; au sud-est par la route no 29; et au sud par une autre partie dudit lot numéro 196.

Toutes les mesures sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

À Distraire dudit emplacement la partie vendue à Écoplan Construction Inc. en vertu d'une vente enregistrée à L'Assomption sous le numéro 226489.

Nouveau matricule: 9364-04-4055

Montant: 31 384,06 \$

Propriétaire: Twin Holding Ltée, 5858, côte des Neiges, app. 210, Montréal, QC, H3S 1Z1

Description:

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, province de Québec, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282), de forme irrégulière, et mesurant six cent sept pieds (607,0 pi), trois cent quatre-vingt-trois pieds (383,0 pi), mille cent quinze pieds et soixante-trois centièmes de pied (1 115,63 pi) dans sa direction ouest, deux cent quarante pieds (240,0 pi), deux cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (259,3 pi) et mille quatre cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pieds (1 453,96 pi) dans sa direction nord, deux cent quatre-vingt-trois pieds et seize centièmes de pied (286,16 pi) et mille sept cent huit pieds et

soixante-deux centièmes de pied (1 708,62) dans sa direction est, mille six cent vingt-neuf pieds et vingt centièmes de pied (1 629,12), six cent soixante-quinze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (675,52 pi) et cinquante-neuf pieds et quatre-dixièmes de pied (59,4 pi) dans sa direction sud, une superficie totale de trois millions cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze pieds carrés (3 056 391 pi<sup>2</sup>) ou quatre-vingt-trois arpents carrés et cinq centièmes d'arpent (83,05 arp<sup>2</sup>), le tout compris dans un polygone « A B C L M F G H I J K », tel qu'il appert au plan numéro 4456 en date du seizième jour du mois de juin de l'an mil neuf cent cinquante-neuf, préparé par Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, et aussi décrit dans la description technique préparée par ledit Jean-Jacques Rondeau en date du seizième jour du mois de juin en l'an mil neuf cent cinquante-neuf, est borné dans sa direction ouest par le lot numéro 261 et par une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé), dans sa direction nord par une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé) et par la limite cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de St-Henri-de-Mascouche et par une partie du lot numéro 279, dans sa direction est par les lots numéros 281 et 279, et une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé), dans sa direction sud par une partie des lots numéros 272, 261 et 284, tous dudit cadastre officiel.

Sauf et à distraire dudit emplacement une partie dudit lot 282, exproprié par le ministère des Transports de la province de Québec, tel qu'il appert dans l'acte d'expropriation enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 1122430.

Tel que le tout se trouve actuellement avec ses droits, dépendances et circonstances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, sans exception ou réserve de quelque nature qu'elle soit.

Nouveau matricule: 9762-78-3859

Montant: 6 414,80 \$

Propriétaires: Frank Silvestri, exécutif de la ville de Hamilton, province de l'Ontario, et résidant au 3, Oakcrest Drive;

George Etzel, exécutif de la ville de St. Catharines, province de l'Ontario, et résidant au 24, Oakridge Avenue;

Kusmar Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein;  
Calit Aktiengesellschaft, cité de Triesen, Liechtenstein;  
Lobancesky Holding Aktiengesellschaft, 232, cité de Schaan, Liechtenstein;

Autre adresse au Québec: 4000, boulevard de Maison-neuve ouest, ville de Montréal.

#### Description

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent-dix-huit (218) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire de la présente vente

une partie expropriée par le Gouvernement du Québec en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros d'enregistrement 137499 et 137500. Ladite partie du terrain, ci-incluse dans la vente, est particulièrement décrite comme suit:

1. Une partie du lot numéro deux cent dix-huit (218), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ledit lot dans sa partie sud est de forme irrégulière et borné comme suit: face au côté nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche (sans désignation cadastrale), mesurant trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (38,4 pi) en largeur, dans sa ligne est par une partie du lot numéro 215 dudit cadastre, dans sa ligne sud par une partie des lots numéros 195 et 196 (ligne médiane de la rivière Mascouche), dans sa ligne ouest par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre et mesurant trois cent cinquante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (357,4 pi) et quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (494,2 pi) face à sa ligne nord-ouest quatre cent cinquante pieds et six dixièmes de pied (450,6 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-deux pieds (182,0 pi) et cinq quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (586,8 pi) dans sa ligne sud (de ladite ligne médiane de la rivière Mascouche), et cent trente-quatre pieds (134,0 pi) dans sa ligne ouest, contenant une superficie totale de deux cent quarante et un mille pieds carrés (241 000 pi<sup>2</sup>) ou six arpents et cinquante-cinq centièmes d'arpent (6,55 arp).

2. Une partie du lot numéro deux cent dix-huit (218) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, la majeure partie de la partie nord dudit lot est de forme irrégulière et bornée, face au côté sud-est, par le chemin de la Petite-Mascouche, sans désignation cadastrale, mesurant trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (38,4 pi), à l'ouest par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre, au nord-ouest par ladite partie dudit lot numéro 219 dudit cadastre, côté nord-ouest, par une partie du lot numéro 210 dudit cadastre, coté nord-est par le résidu dudit lot numéro 218 dudit cadastre (la partie expropriée pour l'autoroute 640), au nord par une partie du lot numéro 217 dudit cadastre, et à l'est par une partie du lot numéro 217 et le lot numéro 215 dudit cadastre, mesurant quatre cent quatre-vingt-treize pieds et trois cent six pieds et trois dixièmes de pied (493,0 pi) et (360,3 pi) face à sa ligne sud, mille cent quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (1 182,85 pi) et trois mille quatre cent trente pieds et soixante-seize dixièmes de pied (3 413,76 pi) et cinq cent soixante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (562,44 pi) dans sa ligne ouest, trois cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (345,84 pi) dans une de ses lignes nord-ouest, deux cent cinquante-neuf pieds (259,0 pi) dans une autre de ses lignes nord-ouest, cent trois pieds (103,0 pi) dans une de ses lignes nord-est, soixante et onze pieds et trente-deux centièmes de pied (71,32 pi) dans

une autre de ses lignes nord-est, quatre-vingt-un pieds (81,0 pi) dans une autre de ses lignes nord-est, trois mille huit cent vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (3 824,5) et cent quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (1 046,8 pi) dans sa ligne est, contenant une superficie totale de deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille pieds carrés (2 296 000 pi<sup>2</sup>) ou soixante-deux arpents et trente-neuf centièmes d'arpents (62,39 arp).

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises plus ou moins.

Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 44335, 44500 et 137090, et sujet à une servitude de non-accès de ladite autoroute no 640, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 137500.

Tel que le tout est désigné par une ligne en rouge au plan préparé par Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, en date du vingt-septième jour du mois d'août de l'an mil neuf cent soixante-quinze.

Nouveau matricule: 9762-78-3859 — 9662-79-3020 — 9662-55-5355

Montant: 23 082,99 \$

Propriétaire: Frank Silvestri, exécutif de la cité de Hamilton dans la province de l'Ontario et résidant au 3, Oakcrest Drive.

George Etzel, exécutif de la cité de St. Catharines dans la province de l'Ontario et résidant au 23, Oakridge Avenue.

Kusmar Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein.

Calit Aktiengesellschaft, cité de Triesen, Liechtenstein.

Lobancesky Holding, Aktiengesellschaft, 232, cité de Schaan, Liechtenstein.

Uromat Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein.

Establishment Zagara, 23, cité de Schaan, Liechtenstein.

Adresse au Québec: 4000, boulevard de Maisonneuve ouest, ville de Montréal.

Désignation:

Des emplacements situés en la ville de Lachenaie, ayant une superficie de vingt-six millions neuf cent sept mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (26 907 290 pi<sup>2</sup>) équivalant à sept cent trente et un arpents et mille neuf cent quarante-huit dix millièmes d'un arpent (731,1948 arp) tel qu'il appert au plan préparé par J. J. Rondeau, arpenteur-géomètre, en date du deux mars mil neuf cent soixante-quatorze et amendé le vingt mai mil neuf cent soixante-quinze et le dix août mil neuf cent soixante-quinze.

L'emplacement ci-dessus nommé est particulièrement décrit comme suit:

1. Une partie du lot numéro deux cent trente-deux (ptie 232) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant six mille quatre cent soixante-huit pieds et six dixièmes de pied (6 468,6 pi) dans sa

ligne ouest, six mille quatre cent dix pieds et vingt-neuf centièmes de pied (6 410,29 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (182,2 pi) dans sa ligne nord, et deux cent trois pieds et soixante-quinze centièmes de pied (203,75 pi) dans sa ligne sud, suivant une courbe, et ayant une superficie de un million deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (1 219 480 pi<sup>2</sup>) équivalent de trente-trois arpents et cent trente-sept millièmes d'un arpent (33,137 arp) et étant borné à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro 232, à l'est par une partie du lot numéro 231 ci-après décrite au paragraphe deux, au nord par une autre partie dudit lot numéro 232, et au sud par le chemin de la Petite-Mascouche; le coin nord-est dudit emplacement est situé à une distance approximative de mille sept cent soixante-dix pieds (1 770,0 pi) vers le sud de l'intersection de la ligne sud de l'autoroute 640 avec la ligne de division entre les lots numéros 231 et 232, tel que mesuré le long de ladite ligne de division;

2. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, mesurant approximativement huit mille cent quatre-vingts pieds et vingt-neuf centièmes de pied (8 180,29 pi) dans sa ligne ouest, huit mille six pieds (8 006,0 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-sept pieds (187,0 pi) dans sa ligne nord, et deux cent cinquante-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (258,79 pi) dans sa ligne sud-est, étant une courbe ayant une superficie de un million six cent un mille neuf cent six pieds carrés (1 601 906 pi<sup>2</sup>) équivalent de quarante-trois arpents et cinq cent vingt-neuf millièmes d'arpent (43,529 arp); et étant borné à l'ouest partiellement par une partie dudit lot numéro 232 ci-dessus décrit au paragraphe premier, et d'autre part par une autre partie du lot 232, à l'est par une partie dudit lot numéro 231, au nord par l'autoroute 640, et au sud par le chemin de la Petite-Mascouche;

3. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre mesurant approximativement deux mille quatre-vingt-huit pieds (2 088,0 pi) dans sa ligne ouest, approximativement mille huit cent trente-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (1 834,9 pi) dans une de ses lignes est, trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (397,5 pi) dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-six pieds et deux centièmes de pied dans sa ligne sud-est, étant une courbe; cent douze pieds et vingt-quatre centièmes de pied (112,24 pi), quarante et un pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (41,79 pi) et vingt-deux pieds trente-sept centièmes de pied (22,37 pi) dans ses autres lignes est, et soixante-huit pieds dix-sept centièmes de pied (68,17 pi), cent vingt-cinq pieds et quatre centièmes de pied (125,04 pi) et cinquante pieds (50,0 pi) dans ses autres lignes sud, ayant une superficie de six cent trente-cinq mille trente-huit pieds carrés (635 038 pi<sup>2</sup>) équivalent de dix-sept arpents et deux cent cinquante-six millièmes d'arpent

(17,256 arp), et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe deux, à l'est partiellement par une partie du lot numéro 230 ci-après décrite au paragraphe cinq et d'autre part par les autres parties du lot numéro 231, au nord par une partie du lot numéro 231, ci-après décrite au paragraphe quatre, et au sud en partie par le chemin de la Petite-Mascouche et d'autre part par une autre partie dudit lot numéro 231;

Sauf et à distraire dudit emplacement:

i) Une partie dudit lot mesurant deux cents pieds (200,0 pi) dans ses lignes est et ouest, et trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (197,4 pi) dans ses lignes nord et sud; et étant borné à l'ouest par une partie de ladite partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe deux; à l'est par une partie du lot originaire numéro 230; et au nord et sud par une partie de la partie dudit lot numéro 231 ici décrite; la ligne nord laquelle est parallèle de et d'une distance de quatre-vingt-onze pieds et sept dixièmes de pied (91,7 pi) du sud de la ligne nord de l'emplacement ci-décrite au paragraphe trois;

ii) Une partie dudit lot de figure L, mesurant cent soixante-treize pieds et deux dixièmes de pied (173,2 pi) dans sa ligne nord trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) dans ses lignes nord-est et sud-est le long des arcs de cercles ayant un rayon de vingt pieds (20 pi); trois cent vingt pieds (320,0 pi) dans sa ligne est; quatre-vingts pieds et cinq centièmes de pied (80,05 pi) et quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) dans ses lignes sud; et deux cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (262,5 pi) et cent pieds (100,0 pi) dans ses lignes ouest et étant borné le long de la ligne ouest mesurant 100 pieds par une partie de la partie dudit lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 2; aux nord, nord-est, est, sud-est, sud et de l'autre partie ouest par une partie de la partie du lot numéro 231 ci-décrite au paragraphe 3; l'intersection de la ligne ouest mesurant 100 pieds et de la ligne sud mesurant 93,2 pieds étant à une distance de mille trois cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (1 396,3 pi) du chemin de la Petite-Mascouche tel que mesuré le long de la ligne de division de l'emplacement décrit au paragraphe 2 et l'emplacement décrit au paragraphe 3;

4. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, mesurant cinq mille neuf cent dix-huit pieds (5 918,0 pi) dans sa ligne ouest, cinq mille neuf cent cinq pieds et un dixième de pied (5 905,1 pi) dans sa ligne est, quatre cent deux pieds et quinze centièmes de pied (402,15 pi) dans sa ligne nord, et trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (397,5 pi) dans sa ligne sud, et ayant une superficie de deux millions trois cent cinquante-trois mille sept cent trois pieds carrés (2 353 703 pi<sup>2</sup>); et étant borné à l'ouest par une partie de la partie dudit lot

numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 2; à l'est par une partie de la partie dudit lot numéro 230 ci-après décrite au paragraphe 5; au nord par l'autoroute 640, et au sud par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 3.

5. Une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230), de forme irrégulière, mesurant six mille huit cent soixante et un pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (6 861,77 pi) dans sa ligne ouest; deux cent cinquante pieds (250,0 pi), soixante-cinq pieds (65,0 pi), approximativement trois mille cinq cent sept pieds (3 507,0 pi) et deux mille neuf cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (2 939,3 pi) dans ses lignes est, quatre cent trente et un pieds et cinquante-sept centièmes de pied (431,57 pi) dans sa ligne nord; et deux cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (251,2 pi), cent pieds (100,0 pi), cinquante pieds (50,0 pi) et quarante-quatre pieds et soixante-quinze centièmes de pied (44,75 pi) dans ses lignes sud; ayant une superficie (après les déductions dans le paragraphe suivant) de un million neuf cent trente-deux mille sept cents pieds carrés (1 932 700 pi<sup>2</sup>) équivalent de cinquante-deux arpents et cinq cent dix-neuf millièmes d'arpent (52,519 arp) et étant borné à l'ouest, partiellement par une partie de la partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 3 et d'autre part par la partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 4; à l'est d'une part par une partie dudit lot numéro 230 et d'autre part par une partie du lot numéro 229 ci-après décrite au paragraphe 6; au nord par l'autoroute 640; et au sud par des parties dudit lot numéro 230;

Sauf et à distraire dudit emplacement, une partie dudit lot mesurant vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (24,2 pi) dans sa ligne nord, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) dans ses lignes nord-est et sud-est le long des arcs de cercles ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi); cent soixante pieds (160,0 pi) dans sa ligne est, vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (24,8 pi) dans sa ligne sud; et deux cents pieds (200,0 pi) dans sa ligne ouest; et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite comme déduction au paragraphe 3i); et le long des autres lignes par le résidu de l'emplacement ci-décrit au paragraphe 5; la ligne sud laquelle est à une distance de six cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (664,97 pi) au nord du coin sud-ouest de l'emplacement ci-décrit.

6. Une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) dudit cadastre mesurant deux mille neuf cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (2 939,3 pi) dans sa ligne ouest; deux mille neuf cent seize pieds et sept dixièmes de pied (2 916,7 pi) dans sa ligne est, soixante-dix-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (77,65 pi) dans sa ligne nord; et soixante-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (74,4 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux cent trente-deux mille

cinq cent vingt pieds carrés (232 520 pi<sup>2</sup>) équivalant à six arpents et trois cent dix-huit millièmes d'arpent (6,318 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 230 ci-dessus décrite au paragraphe 5; à l'est par une partie du lot numéro 228 dudit cadastre ci-après décrite au paragraphe 7; au nord par l'autoroute 640; au sud par une autre partie dudit lot numéro 229;

7. Une partie du lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) dudit cadastre, mesurant deux mille neuf cent seize pieds et sept dixièmes de pied (2 916,7 pi) dans sa ligne ouest; deux mille neuf cent deux pieds et neuf dixièmes de pied (2 902,9 pi) dans sa ligne est; soixante-dix-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (77,65 pi) dans sa ligne nord; soixante-quinze pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (75,87 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-pieds carrés (234 360 pi<sup>2</sup>) équivalant à six arpents et trois cent soixante-huit millièmes d'arpent (6,368 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 229 ci-dessus décrite au paragraphe 6; à l'est par une partie de la partie du lot originaire numéro 225; au nord par l'autoroute 640 et au sud par une autre partie dudit lot numéro 228;

8. Une partie du lot numéro 217 (ptie 217) dudit cadastre mesurant trois mille huit cent vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (3 824,5 pi) dans sa ligne ouest; trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds (3 797 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-huit pieds (88,0 pi) dans sa ligne sud, contenant une superficie de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante pieds carrés (297 950 pi<sup>2</sup>) équivalant à huit arpents et quatre-vingt-seize millièmes d'arpent (8,096 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 218 dudit cadastre, à l'est par une partie du lot numéro 216 ci-après décrite au paragraphe 9; au nord par l'autoroute 640; et au sud par une partie dudit lot numéro 218;

9. Une partie du lot numéro deux cent seize (ptie 216) dudit cadastre, mesurant trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds (3 797,0 pi) dans sa ligne ouest; trois mille sept cent soixante-huit pieds et cinq centièmes de pied (3 768,5 pi) dans sa ligne est; soixante pieds et cinq dixièmes de pied (60,5 pi) dans sa ligne nord; et cinquante-neuf pieds (59,0 pi) dans sa ligne sud; contenant une superficie de deux cent seize mille huit cent trente-six pieds carrés (216 836 pi<sup>2</sup>) équivalant à cinq arpents et huit cent quatre-vingt-douze millièmes d'arpent (5,892 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 217 ci-dessus décrite au paragraphe 8; à l'est par une partie du lot numéro 215 ci-après décrite au paragraphe 10; au nord par l'autoroute 640 et au sud par une partie du lot numéro 215 dudit cadastre;

10. Une partie du lot numéro deux cent quinze (ptie 215) dudit cadastre, mesurant mille quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (1 046,8 pi) et trois mille sept cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied

(3 768,5 pi) dans ses lignes ouest; trois mille cent soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (3 764,6 pi) et neuf cent soixante pieds et un dixième de pied (960,1 pi) dans sa ligne est; cinquante-six pieds (56,0 pi), cinquante-neuf pieds (59,0 pi) et quarante pieds et trois dixièmes de pied (40,3 pi) dans ses lignes nord; et cent quarante-sept pieds (147,0 pi) dans sa ligne sud-est, ayant une superficie de deux cent soixante-dix-sept mille sept cent cinq pieds carrés (277 705 pi<sup>2</sup>) équivalent de sept arpents et cinq cent quarante-six millièmes d'arpent (7 546 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 3 768,5 pieds par une partie du lot numéro 216 ci-dessus décrite au paragraphe 9, et le long de ladite ligne mesurant 1 046,8 pieds par une partie dudit lot numéro 218; à l'est par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 11; au nord le long de la ligne mesurant 56 pieds par l'autoroute 640, le long de la ligne mesurant 59 pieds par une partie du lot numéro 216 ci-dessus décrite au paragraphe 9 et le long de la ligne mesurant 40,3 pieds par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 11; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

11. Une partie du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214) dudit cadastre, mesurant trois mille sept cent soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (3 764,6 pi) et neuf cent soixante pieds et un dixième de pied (960,1 pi) dans ses lignes ouest; quatre mille six cent soixante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (4 667,55 pi) dans sa ligne est; cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord; et quarante pieds et trois centièmes de pied (40,03 pi) dans une de ses lignes sud; ayant une superficie de six cent soixante-douze mille pieds carrés (672 000 pi<sup>2</sup>) équivalant à dix-huit arpents et vingt-six centièmes d'arpent (18,26 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 10; à l'est par une partie du lot numéro 213 ci-après décrite au paragraphe 12; au nord par l'autoroute 640; au sud par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 10; au sud-est et à l'est dans ses limites sud par le chemin de la Petite-Mascouche.

12. Une partie du lot numéro deux cent treize (ptie 213) dudit cadastre, mesurant sept cent vingt-trois pieds (723,0 pi), trois mille trois cent quinze pieds (3 315,0 pi), deux cent cinquante pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (250,97 pi), quatre-vingt-sept (87,0 pi) et cent cinquante-huit pieds (158,0 pi) formant une ligne non continue dans sa ligne est; quatre-vingt-quinze pieds (95,0 pi) dans sa ligne nord; vingt-deux pieds et un dixième de pied (22,1 pi) dans sa ligne sud; quatre mille six cent soixante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (4 667,55 pi) dans sa ligne ouest; ayant une superficie de cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-quatre pieds carrés (596 944 pi<sup>2</sup>) équivalent de seize arpents et vingt-deux centièmes d'arpent (16,22 arp); et étant borné à l'ouest

par une partie du lot numéro 214 ci-dessus décrite au paragraphe 11; à l'est le long de ladite ligne mesurant 723 pieds par une partie du lot 212 ci-après décrite au paragraphe 13; au nord par l'autoroute 640; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

13. Une partie du lot numéro deux cent douze (ptie 212) dudit cadastre, mesurant sept cent vingt-trois pieds (723,0 pi) dans sa ligne ouest et vingt-deux pieds et un dixième de pied (22,1 pi) dans sa ligne nord, ayant une superficie de dix-huit mille deux cents pieds carrés (18 200 pi<sup>2</sup>) équivalent de quatre cent quatre-vingt-quatorze millièmes d'arpent (0,494 arp); et étant borné à l'ouest et au nord par une partie de ladite partie du lot numéro 213 ci-dessus décrite au paragraphe 12 et à l'est et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

14. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, étant situé au nord de la rivière Mascouche, mesurant quatre cent quarante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (444,2 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (102,5 pi) dans sa ligne est; et ayant une superficie de cinquante-trois mille cent quatre-vingts pieds carrés (53 180 pi<sup>2</sup>) équivalent à un arpent et quarante-cinq centièmes d'arpent (1,45 arp); et étant borné au sud et sud-est par la rivière Mascouche; à l'ouest par une partie dudit lot numéro 231; à l'est par une partie du lot numéro 230 dudit cadastre; et au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche;

15. Une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied (55,6 pi) dans sa ligne ouest et cent trente-quatre pieds et un dixième de pied (134,1 pi) dans sa ligne est, et trois cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes de pied (374,6 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de vingt-cinq mille cinquante-six pieds carrés (25 056 pi<sup>2</sup>) équivalent à soixante-huit centièmes d'arpent (0,68 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 220, à l'est par une partie dudit lot numéro 218, au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche, et au sud-est par la rivière Mascouche;

16. Une partie du lot numéro deux cent quinze (ptie 215) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant quatre cent cinquante pieds et six dixièmes de pied (450,6 pi) dans sa ligne ouest; quatre cent quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (486,1 pi) dans sa ligne est, cent quarante-sept pieds (147,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent trente-sept pieds (137,0 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de soixante-trois mille quatre cent soixante-quatre pieds carrés (63 464 pi<sup>2</sup>) équivalent à un arpent et soixante-treize centièmes de un arpent (1,73 arp) et étant borné au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; à l'est par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 17; au sud-est par la

rivière Mascouche; et à l'ouest par une partie du lot numéro 218;

17. Une partie du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant quatre cent quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (486,1 pi) dans sa ligne ouest; cinq cent seize pieds et six dixièmes de pied (516,6 pi) dans sa ligne est; cent vingt-quatre pieds (124,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent quinze pieds et six dixièmes de pied (115,6 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de cinquante sept mille douze pieds carrés (57 012 pi<sup>2</sup>), équivalent à (1,549 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 16; à l'est par une partie du lot numéro 213 ci-après décrite au paragraphe 18; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

18. Une partie du lot numéro deux cent treize (ptie 213) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant cinq cent seize pieds et six dixièmes de pied (516,6 pi) dans sa ligne ouest; cinq cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (544,5 pi) dans sa ligne est; cent treize pieds (113,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; et cent quatre pieds et un dixième de pied (104,1 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre pieds carrés (54,454 pi<sup>2</sup>) équivalent à un arpent et quatre cent soixante-dix-neuf millièmes d'arpent (1 479 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 214 ci-dessus décrite au paragraphe 17; à l'est par une partie du lot numéro 212 ci-après décrite au paragraphe 19; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

19. Une partie du lot numéro deux cent douze (ptie 212) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche mesurant cinq cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (544,5 pi) dans sa ligne ouest; cinq cent soixante-sept pieds et deux dixièmes de pied (567,2 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de quarante-sept mille six cent quatre-vingt-deux pieds carrés (47 682 pi<sup>2</sup>) équivalent de un arpent et trois dixièmes d'arpent (1,3 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 213 ci-dessus décrite au paragraphe 18, à l'est par une partie du lot numéro 211 dudit cadastre, au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

20. Une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) dudit cadastre; mesurant six mille cinquante-quatre pieds et trente centièmes de pied (6 054,30 pi) et soixante-seize pieds et six dixièmes de pied (76,6 pi) dans ses lignes ouest; trois mille quatre cent treize pieds et soixante-seize centièmes de pied (3 413,76 pi), cinq cent soixante-deux pieds et quarante-quatre centièmes

de pied (562,44 pi) et quatre cent vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (425,2 pi) dans ses lignes est; cinq cent trente-cinq pieds (535,0 pi) dans sa ligne nord; cent vingt-six pieds et dix-huit centièmes de pied (126,18 pi) et quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes de pied (95,2 pi) et trois cent quinze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (315,84 pi) dans ses lignes sud-est; et cent pieds (100,0 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de trois millions cent soixante et un mille quatre-vingt-quinze pieds carrés (3 161 095 pi<sup>2</sup>) équivalant à quatre-vingt-cinq arpents et huit cent quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent (85,897 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 6 054,30 pieds par la partie du lot numéro 220, à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 76,6 pieds par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre; à l'est en partie du lot numéro 218 dudit cadastre et d'autre part par une autre partie dudit lot numéro 219; au sud-est en partie par le chemin de la Petite-Mascouche et d'autre part par une partie du lot numéro 218 dudit cadastre; au nord par l'autoroute 640; au sud par une partie du lot numéro 219;

21. Une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant cent deux pieds et cinq centièmes de pied (102,5 pi) dans sa ligne ouest; soixante-seize pieds et un centième de pied (76,01 pi) dans sa ligne est; quatre cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (484,8 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de quarante-sept mille soixante et onze pieds carrés (47 071 pi<sup>2</sup>) équivalant à un arpent et trois cent cinq millièmes d'arpent (1,305 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 14; à l'est par une partie du lot numéro 229 ci-après décrite au paragraphe 22; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud par la rivière Mascouche;

22. Une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant soixante-seize pieds (76,0 pi) dans sa ligne ouest; vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-deux pieds et quarante-cinq centièmes de pied (82,45 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de trois mille douze pieds carrés (3 012 pi<sup>2</sup>) équivalant à huit cent dix-huit-millièmes d'arpent (0,818 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot 230 ci-dessus décrite au paragraphe 21; à l'est par une partie du lot 227 ci-après décrite au paragraphe 23; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud-est par la rivière Mascouche;

23. Une partie du lot numéro deux cent vingt-sept (ptie 227) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne ouest; dix pieds (10,0 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-deux pieds et quarante-cinq centièmes de pied (82,45 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une

superficie de mille quatre cent douze pieds carrés (1 412 pi<sup>2</sup>) équivalant à trente-huit millièmes d'arpent (0,038 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 229 ci-dessus décrite au paragraphe 22; à l'est par une partie du lot numéro 225 dudit cadastre; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud-est par la rivière Mascouche.

Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

Sujet à une servitude en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec, sur l'emplacement désigné audit plan, et tel qu'il appert à l'avis enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132770, en autant que nulle autre servitude soit existante.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous ses droits, dépendances et circonstances sans exception ou réserve de quelque nature qu'elle soit.

Nouveau matricule: 9264-42-6448

Montant: 3 692,57 \$

Propriétaire: M. Gilles Cholette, 385, chemin Gascon, Lachenaie, QC, J6W 3T8

Désignation:

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant une partie du lot trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (ptie 284-34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant ladite partie de lot, cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, cent treize pieds et trente-cinq centièmes de pied (113,35 pi) au nord-ouest et cent treize pieds et trois dixièmes de pied (113,3 pi) au sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée ladite partie de lot en front, au sud-ouest par l'autre partie du lot 284-34, au nord-ouest par une partie du lot 284-33, au nord-est par les lots 384-30 et 284-40 et au sud-est par une partie du lot 284-35; contenant en superficie cinq mille six cent soixante-six pieds carrés (5 666 pi<sup>2</sup>);

Avec les bâtisses y érigées, portant le numéro 385, chemin Gascon Lachenaie, circonstances et dépendances;

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve.

Lachenaie, le 19 mai 1982.

19320-23-2-o

Le secrétaire-trésorier,  
LUC AMIREAULT.

## Ville de Trois-Rivières

Avis est, par les présentes, donné que le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1982 à DIX heures en la salle du Conseil, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au soussigné, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

Permission a été accordée à la ville de Trois-Rivières d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Arthur Bilodeau	28-31				
	28-32				
	28-33	St-Étienne		28,03 \$	28,03 \$
Raymond Thelland	7-49	St-Étienne	7,35 \$	0,96	8,31
Jean-Marie Poitras	227-10	P.T.-R.	598,58	68,55	667,13
Jean-Claude Désilets	218-66	Par. T.-R.	6,14	2,24	8,38
Fontac Inc.	227-8	Par. T.-R.	3 982,76	45,97	4 028,73
La Société d'imprégnation de Bois de la Mauricie Inc.	226-14	Par. T.-R.			
	227-14	Par. T.-R.			
	228-4	Par. T.-R.	2 417,27	292,98	2 710,25
Roger Morris	205-10	Par. T.-R.	772,68	90,33	863,01
Succ. Moïse Pierre Beaumier	249-47	Par. T.-R.	24,37	3,20	27,57
Langevin & Desjardins Inc.	198-88	Par. T.-R.	1 008,04	13,79	1 021,83
	198-87	Par. T.-R.	1 015,16	14,26	1 029,42
	199-139	Par. T.-R.			
	196-64	Par. T.-R.	956,01	13,39	969,40
	196-65	Par. T.-R.	976,83	13,51	990,34
Claude Boivin	196-42				
	198-65	Par. T.-R.		2,94	2,94
La Caisse d'entraide Économique de T.R.	193-148	Par. T.-R.	1 140,62	10,63	1 151,25
	193-147	Par. T.-R.	1 067,07	12,72	1 079,79
	193-164	Par. T.-R.	777,67	9,06	786,73
	193-165	Par. T.-R.	855,90	8,97	864,87
Habitations Val-Mauricie Inc.	170-168	Par. T.-R.	597,31	71,16	668,47
	170-262	Par. T.-R.			
	171-263	Par. T.-R.	621,96	74,10	696,06
	171-264	Par. T.-R.	603,67	71,92	675,59
	172-470	Par. T.-R.			
	172-469	Par. T.-R.	564,92	67,31	632,23
	171-266	Par. T.R.			
Réal St-Arnaud Inc.	171-261	Par. T.-R.	595,19	70,91	666,10
	170-167	Par. T.-R.			
	171-268	Par. T.-R.	581,41	69,27	650,68
	172-467	Par. T.-R.			
Georges Felber	183-7	Par. T.-R.	504,60	52,54	557,14
Hien Vohoang	181-16	Par. T.-R.	520,00	166,57	686,57
Marcel Bellemare	181-20	Par. T.-R.	830,21	203,73	1 033,94
Marc Guévin	1119-8	C.T.R.	865,65	70,79	936,44
Les Const. Jacques Dufresne Inc.	179-47	Par. T.-R.	6,43	0,79	7,22
	179-48	Par. T.-R.			
Georges Ferron <i>et al.</i>	1364-47	C.T.R.	585,20	53,81	639,01
	1364-46	C.T.R.	617,00	57,66	674,66
	1364-44	C.T.R.	606,40	56,38	662,78
Léo Vincent	2339	C.T.R.	0,05	0,02	0,07
Marcel Blanchet	1120-136	C.T.R.	1 102,50	277,89	1 380,39
Fernand Lefèbvre	341-1	C.T.R.	313,55	10,70	324,25
88585 Canada Inc.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
a/s Jean Gaston Milot	817-7	C.T.R.		67,25 \$	67,25 \$
Fernand Lefebvre	413-2	C.T.R.	533,30 \$	39,08	572,38
Namerow Investments Ltd	761-6	C.T.R.			
	761-1	C.T.R.			
	761-2	C.T.R.			
	759-2	C.T.R.	3 503,74	1 135,32	4 636,06
Georges Labrèche	1555-3	C.T.R.	778,20	60,23	838,43
Rosaire Asselin	1643	C.T.R.	133,60	7,69	141,29
Michel Ferron	1515-1	C.T.R.	135,15	16,33	151,48
	1710-2	C.T.R.			
	1711-1	C.T.R.	585,20	53,81	639,01
	1755-227	C.T.R.	578,35	44,52	622,87
	1878	C.T.R.	1 037,90	91,62	1 129,52
	1808	C.T.R.	1 191,15	93,22	1 284,37
Pacifique Massicotte	1935-2	C.T.R.	385,49	31,71	417,20
Gilles Dubé					
Clément Dubé	322 (ptie)	St-Étienne	51,87	6,73	58,60
De figure régulière, bornée vers le nord-est par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 322, vers le nord-ouest par le lot 321; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 91,44 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 2 787,09 mètres carrés.					
Gilles Dubé	218-98	Par. T.-R.	12,58	2,24	14,82
Gilles Dubé	290 (ptie)	Par. T.-R.	210,79	18,26	229,05
De figure régulière, bornée vers le nord-est par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot 289, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 290; mesurant 83,82 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 42,85 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 3 591,69 mètres carrés.					
Louis-Marie Leboeuf	7 (ptie)	St-Étienne	9,86	2,44	12,30
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 7; mesurant 25,91 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 32,00 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 829,16 mètres carrés.					
Note: la limite sud-ouest est située à 64,01 mètres du coin nord-est du lot 7-101.					
Thérèse Juneau-Michaud	336 (ptie)	Par. T.-R.	11,12	2,43	13,55
De ligne irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 33 (aéroport), vers le sud-est par le lot 337, vers le sud-ouest par la ligne séparative de cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et de La Visitation de la Pointe-du-Lac, vers le nord-ouest par le lot 335; mesurant 32,07 mètres vers le nord-est, 440,22 mètres vers le sud-est; 31,18 mètres vers le sud-ouest, 1 432,73 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 44 796,04 mètres carrés.					
Roger St-Louis	234 (ptie)	Par. T.-R.	28,65	3,71	32,36
De figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 234 (autoroute 55), vers le sud-est par une partie du lot 335, vers le sud-ouest par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 234; mesurant 22,86 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 41,15 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 940,69 mètres carrés.					
Chrs. Édouard DeRouin	251 (ptie)	Par. T.-R.	1,00	0,32	1,32
De figure régulière, bornée vers le nord-est, sud-est, sud-ouest, par une partie du lot 251, vers le nord-ouest par le lot 251-842 rue (chemin du dépotoir); mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 557,42 mètres carrés.					
Note: la limite nord, nord-est est située à 705,92 mètres le long du chemin du dépotoir jusqu'à la limite sud-ouest de l'autoroute 55.					
Roland Jacques	207-21	Par. T.-R.			
	207 (ptie)	Par. T.-R.		103,78	103,78
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 207, vers le nord-ouest par le lot 207-21; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 22,86 mètres vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 696,77 mètres carrés.					
Gaston Dallaire	193 (ptie)	Par. T.-R.	4,00	1,29	5,29
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 193; mesurant 30,48 mètres vers le nord-ouest et le sud-ouest, 15,24 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 464,52 mètres carrés.					
Note: la limite sud-sud-est est située à 89,00 mètres de l'emprise nord-est du boulevard du Rochon et à 71,02 mètres de la ligne de division des lots 193 et 194.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Huguette Dallaire-Lamontagne	193 (ptie)	Par. T.-R.		1,29 \$	1,29 \$
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 193; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 15,24 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 464,52 mètres carrés.					
Note: la limite sud-sud-est est située à 104,24 mètres de l'emprise nord-est du boulevard du Rochon et à 71,02 mètres de la ligne de division des lots 193 et 194.					
Gestion Beltour Inc.	176-15-3	Par. T.-R.			
a/s Confédération	176-34	Par. T.-R.			
Ass.-Vie	176 (ptie)	Par. T.-R.			
	176-15 (ptie)	Par. T.-R.	18 645,40	5 209,74	23 355,14
176 (ptie) de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 176-32, vers le nord-est par le lot 176-32, vers le sud-est par une partie du lot 176-15, vers le sud-ouest par le lot 176-34, vers le nord-ouest par le lot 176-28-1 rue (Léo-Pidgeon) et une partie du lot 176-28; mesurant 60,96 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 31,73 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 1 934,24 mètres carrés.					
176-15 (ptie) de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 176-15-1, vers le sud-est par le lot 176-14 rue (6'), vers le sud-ouest par le lot 176-15-3, vers le nord-ouest par une partie du lot 176; mesurant 2,70 mètres vers le nord-est, 31,73 mètres vers le sud-est et le nord-ouest, 3,34 mètres vers le sud-ouest; contenant en superficie 95,90 mètres carrés.					
Entreprises Hertel Inc.	180 (ptie)	Par. T.-R.	11,53	140,16	151,69
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 180-309 rue (Le Corbusier), vers le sud-est par une partie du lot 179, vers le sud-ouest par les lots 180-308 et 180-307-1 et une partie du lot 180-307, vers le nord-ouest par une partie du lot 180; mesurant 19,50 mètres le long d'une courbe de 45,72 mètres de rayon, 58,52 mètres vers le nord-est, 21,33 mètres vers le sud-est, 65,22 mètres vers le sud-ouest, 36,50 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 1 802,97 mètres carrés.					
Denise Trahan-Duhaimé	289-2 (ptie)	C.T.R.	158,12	26,91	185,03
De figure régulière, bornée vers le nord-est par le lot 2432 rue (St-Roch), vers le sud-est par les lots 290-3 et 290-2, vers le sud-ouest par une partie du lot 289-2, vers le nord-ouest par le lot 288-1; mesurant 16,24 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 25,91 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 420,82 mètres carrés.					
Achille Leblanc	1239 (ptie)	C.T.R.		4,62	4,62
	1240 (ptie)	C.T.R.			
1239 (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par la rue Denoue (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par une partie du lot 1240, vers le sud-ouest par une partie du lot 1239, vers le nord-ouest par une partie du lot 1239 (rue Milot), mesurant 6,62 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 121,13 mètres carrés.					
1240 (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par la rue Denoue (sans désignation cadastrale), vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 1240, vers le nord-ouest par une partie du lot 1239; mesurant 5,57 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 101,84 mètres carrés.					
Yolande Michel-Vadeboncoeur	1164-79B (ptie)	C.T.R.	689,65	57,98	747,63
	1164-80B (ptie)	C.T.R.			
1164-79B (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1164-79B, vers le sud-est par une partie du lot 1164 rue (Cooke), vers le sud-ouest par le lot 1164-79A, vers le nord-ouest par une partie du lot 1164-80B; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 8,01 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 98,94 mètres carrés.					
1164-80B (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1164-80B, vers le sud-est par une partie du lot 1164-79B, vers le sud-ouest par le lot 1164-80A, vers le nord-ouest par le lot 1164-81; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 8,01 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 98,94 mètres carrés.					
Jules St-Onge	1130-2 (ptie)	C.T.R.	1 009,85	79,76	1 089,61
De figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1130-2, vers le sud-est par le lot 1130-1 rue (Cooke), vers le sud-ouest par le boulevard Laviolette (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par le lot 1130-3; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 15,54 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 189,52 mètres carrés.					
Jules St-Onge	2185-2	C.T.R.	1 800,65	166,89	1 967,54
	2185-1	C.T.R.	90,90	10,99	101,89
	870-1	C.T.R.	1 313,05	107,95	1 421,00
Trobec Ltée	1125 (ptie)	C.T.R.	31,89	3,48	35,37
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière St-Maurice, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 1125, vers le sud-ouest par le lot 1125-262; mesurant 14,02 mètres vers le sud-est, 37,30 mètres vers le sud-ouest, 14,32 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 558,06 mètres carrés.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Trobec Ltée	1125-251	C.T.R.	85,07 \$	10,13 \$	95,20 \$
	1125-253	C.T.R.	8586	10,23	96,09
	1125-254	C.T.R.	85,86	10,23	96,09
	1125-258	C.T.R.	45,56	5,91	55,47
	1125-256	C.T.R.	51,14	6,09	57,23
Réal St-Arnaud Inc.	1125-259	C.T.R.	51,68	6,16	57,84

Trois-Rivières, le 26 mai 1982.

*Le greffier de la ville,*  
JEAN LAMY, *avocat.*

19386-23-2-o

## Errata

Prenez avis que sur l'avis de vente déjà publié à la page 5145 de l'édition numéro 22 du 29 mai 1982 dans le dossier 100-SH-000037-82 LES MUTUELLISTES contre GÉRALD BÉRUBÉ.

On devra lire: Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Amqui le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 31 mai 1982.

19501-o

Circonscription électorale de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Frontenac:  
Région 05, district 24

Dans l'avis publié le 23 septembre 1978 pour la section de l'ancienne route 24, on aurait dû lire « lot P.-57 du rang IV au lieu de P.-27 du rang IV ».

Québec, le 14 avril 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19422-o

## LES FIDUCIAIRES DU CLUB DE CHASSE-À-COURRE DE MONTRÉAL

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale de la corporation « LES FIDUCIAIRES DU CLUB DE CHASSE-À-COURRE DE MONTRÉAL », paru à la page 4629 de l'édition de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 19, du 8 mai 1982, la phrase suivante est ajoutée: Le tout conformément aux articles 2 et suivants de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16).

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1582-0731

19398-o

## FERME H.P. PAQUETTE & FILS INC.

Avis est donné qu'en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies, le directeur corrige l'avis de constitution en date du 9 février 1982 de la compagnie FERME H.P. PAQUETTE & FILS INC. paru le 6 mars 1982, à la page 2822, du numéro 10 de la *Gazette officielle du Québec*, de manière que le district judiciaire se lise ainsi: « Terrebonne ».

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1854-7752

19398-o

**PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC.  
TRU-WAY METAL WORKS CO. INC.**

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale de « PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC. — TRU-WAY METAL WORKS INC. » paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 82 05 01, au numéro 18, à la page 4451, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire ainsi: « **PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC. — TRU-WAY METAL WORKS CO. INC.** » et l'ancienne dénomination sociale aurait dû se lire « **PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC.** »

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1127-4529

19398-o

## INDEX

	Page
<b>AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'</b>	
IBERVILLE, VILLE ( <i>Désaveu du Règlement de contrôle intérimaire</i> ) .....	5420
<b>ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES</b>	
ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION ( <i>Changement du montant de la part sociale</i> ) .....	5420
<b>AVIS DIVERS</b>	
COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR (LA) (L.P.S.) .....	5420
FIDUCIAIRES DU CLUB DE CHASSE-À-COURRE DE MONTRÉAL (LES) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	5514
( <i>Erratum</i> ) .....	5420
MONTRÉAL, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> ) .....	5420
SAINTE-CLÉOPHAS-DE-BRANDON, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> ) .....	5420
<b>CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES</b>	
CAISSE D'ÉCONOMIE DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE (QUÉBEC) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	5421
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DENNISON ( <i>Changement de nom</i> ) .....	5421
CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA (LA) ( <i>Fusion</i> ) .....	5421
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOSEPH DE HULL (LA) ( <i>Modification de territoire</i> ) .....	5421
CAISSE POPULAIRE ST-AURICE DE DUVERNAY ( <i>Modification de territoire</i> ) .....	5421
(QUÉBEC) FEDERAL PUBLIC SERVICE CREDIT UNION ( <i>Changement de nom</i> ) .....	5421
<b>CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE</b>	
<b>ACCORDÉS</b>	
AUGER, JOSEPH PIERRE ANDRÉ .....	5421
CAYER, JOSEPH LÉO LUCIEN .....	5422
CHASEN, ROGER RADU .....	5422
CLOSSEY, LOUIS MARCEL .....	5422
CLOSSEY, PIERRE JULIEN .....	5422
COLIN, ORESTE PAUL .....	5422
COUTURIER, JACQUES ADÉLARD .....	5422
COUTURIER, JOSEPH JACQUES .....	5422
D'APICHÉ, JOSEPH JEAN JACQUES DOMINIQUE .....	5422
DESROCHERS, MARIE ÉVELINA ALBINA .....	5422
EDMOND, ROGER .....	5423
FALARDEAU, JOSEPH ROCH .....	5423
GAGNON, MARIE FRANCE MICHELLE .....	5423
HOLLANDER, LESLIE FRANK .....	5423
HOUDE, MARIE FRANCINE .....	5423
JOHANSSON, JOHN .....	5423
LANDON, CHRISTOPHER AL .....	5423
LANDON, DEAN .....	5423
LANDON, JOHN .....	5423
LAROCHE, MARIE DENISE MICHELLE .....	5424
LAROCHELLE, FRANÇOIS XAVIER ONÉSIME JOSEPH .....	5424
LEBEL, RITA .....	5424
MARLEAU, MARIE-PAULE MARGUERITE MARYSE .....	5424
MASSON-LUSSIER, JOSEPH JULES SERGE .....	5424
MÉNARD, JOSEPH RAYNALD ANDRÉ .....	5424
MÉNARD, MARIE ROLANDE GRATIA DANIELLE .....	5424
MERCIER, SHARON YVONNE .....	5424
MICHEL, SERGE .....	5424
PELLETIER, MARIE JEANNINE ALBERTINE .....	5425
PIETRACUPA, DONATINA .....	5425
PINEAULT, JOSEPH EDMOND .....	5425
RANDRIA, ISABELLE MICHELINE .....	5425

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE ACCORDÉS — suite Page

SONOSKI, LEONARD WALTER .....	5425
TANZER, ISSIE .....	5425
THÉBERGE, MARIE DANIELLE JOHANNE .....	5425
TREMBLAY, JOSEPH ELZÉAR RÉAL .....	5425
TREMBLAY, JOSEPH JEAN .....	5425
WALLER, JOHN PAUL GRUBER .....	5426
WILKEN, JOSEPH ROBERT WAYNE .....	5426

### DEMANDES

ALI, HAMID .....	5426
ALI, HOMAIDO ROWENA .....	5426
ALPER, JEAN .....	5426
BARBOUR, KIM .....	5426
BARON, JOSEPH EDMOND ALPHONSE .....	5426
BOWERMAN, DARLÈNE ORA .....	5426
CHASE, MICHEL .....	5427
CÔTÉ, SERGE .....	5427
DAIGLE, JEANNETTE .....	5427
DUFAULT, CHRISTIAN .....	5427
DUGAS, JOSEPH GEORGES PAUL JACQUES ALEXANDRE .....	5427
FORTIN, CARL .....	5427
FORTIN, GERRY .....	5427
FORTIN, PEARL .....	5427
GAUVIN, ROGER .....	5428
GIBSON, MARIE ROSE ANNE .....	5428
GUAY, JULIETTE .....	5428
HACHE, CAUSETTE .....	5428
LANGLOIS, SERGE .....	5428
MATHIEU, CARMEL .....	5428
MUSSEY (MUSIJ, MACY), HELEN .....	5428
NADON-LAVOIE, MARIE AGATHE .....	5428
PAWLAK, HENRI .....	5429
PECK, DONALD .....	5429
PECK, ÉLAINE .....	5429
PERRON, GEORGES-MARIE .....	5429
PERRON, MICHELINE .....	5429
ROBERT, JOSEPH ALAIN PAUL-ÉMILE PATRICK .....	5429
ROY, JULIENNE .....	5429
ST-AMANT, MARIE CLERINDA MONIQUE .....	5429
SZKLAR, BOHDAN STEPHEN THÉODORE .....	5430
SZKLAR, HEATHER ANN .....	5430
TORCHON, RALPH .....	5430
TOUSSAINT, MARIE ALICE LUCIENNE .....	5430
WILLIS, ZALEMA MOHAMMED ALI .....	5430

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC. (Erratum) .....	5515
TRU-WAY METAL WORKS CO. INC. (Erratum) .....	5515

### CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

BERTRAND (RAYMOND) INC. ....	5387
CORPORATION DE TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS PONT VIAU .....	5387
CORPORATION FALCONBRIDGE COPPER .....	5387
DÉLICIEUSE LIMITÉE (LA) .....	5387
DISTRIBUTEURS CLEFS D'OR INC. (LES) .....	5387
EXCAVATION A.L.I. INC. ....	5387

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**

Page

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — suite**

IMMEUBLES ANDON INC. ....	5387
PARJERO INC. ....	5387
PLACEMENTS GUY RAYMOND INC. (LES) ....	5387
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE Q.O.G. LTÉE (L.R.P.) ....	5387
WESTERNOFF (H.) INC. ....	5387

**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)**

CLUB DES RÉSIDANTS DE MAISONS MOBILES, CHICOUTIMI, SECTEUR RIVIÈRE-DU-MOULIN .....	5388
INDUSTRIES POPULAR LTÉE (LES) .....	5388
PROVIGO .....	5388
TRUST GÉNÉRAL INC. ....	5388

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

ACME DEVICES INC. ....	5430
AMBULANCE J. LEVESQUE INC. ....	5430
ATELIER VAL-TRA INC. ....	5430
BELLECHASSE TRANSPORT INC. ....	5431
CANUS TOOL & MACHINE INC. ....	5431
COMPAGNIE MINIÈRE CLAUDE LIMITÉE (LA) ....	5431
CORPORATION DE PLACEMENTS OBERMAN INC. ....	5431
CUISINES NOBEL LTÉE .....	5431
DESCARREAUX (JEAN) & MOUSSEAU TREMBLAY INC. ....	5431
DUTCH PASTRY SHOP INC. ....	5431
E.F.M. HOLDING COMPANY .....	5431
ENTREPRISES B.T. INC. (LES) .....	5432
ENTREPRISES MARITIMES P.G.L. INC (LES) .....	5432
ESTRIE EXTINGUISHER SERVICE INC. ....	5432
EXTERMINATION EXTRA INC. ....	5432
FORTUNA DÉVELOPPEMENT INC. ....	5432
GARDERIE PINOCCHIO INC. ....	5432
GESTION AIR INC. ....	5432
GROUPE INTERNATIONAL U.R.B. (LE) .....	5432
KAY TEXTILE CO. LTD. ....	5432
LALONDE (ALFRED E.) INC. ....	5433
MENUISERIE ST DENIS INC. ....	5433
MICROPOP INC. ....	5433
1641-8915 QUÉBEC INC. ....	5433
MOBER INC. ....	5433
MOMAC CORPORATION LTD .....	5433
NORSEMAN MINES LIMITED (N.P.L.) .....	5433
OBERMAN INVESTMENT CORP. ....	5431
PEELCRAFT (QUÉBEC) LTÉE. ....	5433
PLACE LAUZANNE LTEE .....	5434
PRODUITS CHIMIQUES BRÉARD INC. ....	5434
QUINCAILLERIE R. BÉLANGER INC. ....	5434
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE .....	5434
RUSSOCAR QUÉBEC INC. ....	5434
SERVICE D'EXTINCTEURS DE L'ESTRIE INC. ....	5432
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA PÉNINSULE ET DES ÎLES INC. ....	5434
TOUR CYCLISTE DE LA GASPÉSIE INC. ....	5434
TRUDEAU (GEORGES) INC. ....	5434
VENNE & LAURIN INC. ....	5435
VENTES DE LA CORPORATION COMMONWEALTH (LES) .....	5435
VILLEMURE (L.) LTÉE .....	5435

**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**

ASSOCIATION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION DU MONDE ARABE AU CANADA INC. ....	5388
BOISERIES STE-GERTRUDE INC. (LES) .....	5388

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES****ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite**

Page

CAPRINI (R.) LTÉE .....	5388
CONSEILLERS R.S.S. LTÉE .....	5388
CONSULTANTS LUSO INC. ....	5388
CORPORATION DE TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS PONT VIAU .....	5388
IMMEUBLES ANDON INC. ....	5389
LECLAIRE (ARSÈNE & CÉCILE) INC. ....	5389
SAMPLE LA COMPAGNIE DE BLOUSES ET VÊTEMENTS DE SPORT LTÉE .....	5389
SUD-PRESSE LTÉE .....	5389
VÊTEMENTS POUR DAMES ZANTE LTÉE (LES) .....	5389

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

CARROSSERIES HAMEL & FRÈRE INC. ....	5389
CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT .....	5389
CENTRE POST-SCOLAIRE LE RELAIS DU BOUT .....	5389
FONDATION DU FLAMBEAU DU CŒUR (LA) .....	5389
HABITATIONS HENRI MARTIN INC. (LES) .....	5389
HAMEL AUTO BODY INC. ....	5389
HARMONIE D'ASBESTOS INCORPORÉE (L') .....	5389
LECLAIRE (ARSÈNE & CÉCILE) INC. ....	5389
PAVILLON DU RETOUR INC. ....	5389
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-NORD DES MILLE ÎLES INC. (LA) .....	5390
SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MOULINS INC. ....	5390

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

AGENCE DE COURTAGE-VIE DANIEL VERMETTE INC. (L') .....	5390
AGENCE DE SÉCURITÉ DUBOIS INC. ....	5390
AGENCES MIC-MO INC. (LES) .....	5390
AUTOMOBILES R.G.R. LTÉE (LES) .....	5390
BEAUPRÉ MANUFACTURING LTD. ....	5394
BRASSERIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE INC. (LA) .....	5390
CASSE-CROÛTE BEAURIVAGE INC. ....	5390
CENTRE DE PURIFICATION LAFAYETTE INC. ....	5390
CHEMINÉES GUY LÉPINE INC. (LES) .....	5390
CHEVARIE (JACQUES) INC. ....	5390
CLOISONS MÉTALLIQUES U.P. INC. ....	5390
COMMUNICATIONS ABITIBI TÉMISCAMINGUE (C.A.T.) INC. ....	5390
CONSTRUCTIONS J.M.L.P. INC. ....	5391
COPOBEC INC. ....	5391
CRI MODE INC. ....	5391
CUISINES RÉNOVE INC. (LES) .....	5391
CUISINOVE (GALERIE) INC. ....	5391
DEBINE INC. ....	5391
DELANEY HOLDINGS INC. ....	5396
DÉPANNEUR FRUITS & LÉGUMES RICHMOND INC. ....	5391
DISTRIBUTION RÉNALD KÉROUACK INC. ....	5391
DISTRIBUTIONS 3 R INC. (LES) .....	5391
DROUIN (RAYMOND) (1982) INC. ....	5391
DUCHARME (G.) COUVREUR INC. ....	5391
DURO — CHEM INC. ....	5391
ELSA FLEURISTE & CADEAUX INC. ....	5391
EMPAILLEURS DU QUÉBEC INC. (LES) .....	5391
ENTREPRISES BELLEY (1982) INC. (LES) .....	5391
ENTREPRISES DAVICO INC. (LES) .....	5391
ENTREPRISES DE NETTOYAGE A.J.R. INC. (LES) .....	5391
ENTREPRISES ÉDITH PICARD INC. (LES) .....	5391
ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE LAURENCELLE INC. (LES) .....	5391

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**

Page

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

ENTREPRISES GEORGES MICHAUD INC. (LES)	5392
ENTREPRISES HARDIESSE INC. (LES)	5392
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES AHAR INC. (LES)	5392
ENTREPRISES J.F. PELOSSE & FILS LTÉE (LES)	5392
ENTREPRISES LÉO SAVIGNAC INC. (LES)	5392
ENTREPRISES PA-GY-VAL LTÉE	5392
ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE LA MAURICIE) LTÉE (L')	5392
ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE LA RIVE-SUD) LTÉE (L')	5392
ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE MONTRÉAL) LTÉE (L')	5392
ÉQUIPEMENTS DE FERME R & M INC.	5392
ÉQUIPEMENTS JEAN-GUY ST-PIERRE INC. (LES)	5392
ÉQUIPEMENTS RANDO LTÉE (LES)	5392
ÉRABLIÈRE PRÉVOST & FRÈRES INC.	5392
EXCAVATION TREMBLAY ET PERRIAU INC.	5392
FABRICATION MANIC INC.	5392
FAUTEUX (RONALD) INC.	5392
FERLATTE & ALAIN INC.	5392
FERME BENOÎT CHAMPAGNE & FILS INC. (LA)	5392
FERME H.P. PAQUETTE & FILS INC. (Erratum)	5514
FILMS TRANSIT INC.	5393
FLEURISTE SONIA INC.	5393
FRANCE-OPÉRA LTÉE	5393
FRÉCHETTE (GERMAIN) (1982) INC.	5393
FROMAGERIE IMAN INC. (LA)	5393
GARAGE GERMAIN & AUDY INC.	5393
GARAGE LIMOILOU INC.	5393
GEORGE LE ROI DU SOUS-MARIN II INC.	5393
GESTION BARD LTÉE	5393
GESTION JEAN GERVAIS INC.	5393
GESTIONS DE LA FILIÈRE INC. (LES)	5393
GESTIONS INSPIRATIONS INC.	5393
GROUPE D'ENTREPRISES P.P.P. INC. (LE)	5393
GROUPEMENT FORESTIER LANAUDIÈRE INC. (LE)	5393
HABITS DU BOULEVARD (1982) INC.	5393
HAMELIN (J. D.) & FILS INC.	5393
HÔTEL MANOIR D'AUTEUIL INC.	5393
IMMEUBLES F.B.D. INC.	5393
IMPORTATIONS LAZIO INC.	5393
LAMARRE (Y.R.) & ASSOCIÉS INC.	5394
LAPIERRE (ALBÉRIC) & FILS INC.	5394
LAVOIE (JEAN PAUL) ET FILS INC.	5394
LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC.	5394
MANOIR ST-JEAN-BAPTISTE INC.	5394
MANUFACTURE BEAUPRÉ LTÉE	5394
MEUBLES MATANE (1982) INC.	5394
MIETTES AUX OISEAUX INC. (LES)	5394
1857-1232 QUÉBEC INC.	5394
1857-1240 QUÉBEC INC.	5394
1857-1281 QUÉBEC INC.	5394
1857-5191 QUÉBEC INC.	5394
1857-9078 QUÉBEC INC.	5394
1857-9102 QUÉBEC INC.	5394
1857-9110 QUÉBEC INC.	5394
1858-0381 QUÉBEC INC.	5394
1858-0423 QUÉBEC INC.	5394
1858-0431 QUÉBEC INC.	5394
1858-0480 QUÉBEC INC.	5394
1858-0522 QUÉBEC INC.	5395
1858-0530 QUÉBEC INC.	5395

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

1858-0670 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-0753 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-0845 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-0886 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-0894 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-2007 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-2213 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-2221 QUÉBEC INC. ....	5395
1858-2510 QUÉBEC INC. ....	5395
MISTASSINI DODGE CHRYSLER LTÉE .....	5395
MODE APOSTROPHE INC. ....	5395
MONTRES RATCH INC. (LES) .....	5395
NETTOYEUR A-100 INC. ....	5395
PEINTURES POIRIER INC. (LES) .....	5395
PÉPINIÈRE PAUL-ÉMILE LOYER & FILS LTÉE .....	5395
PIÈCES D'AUTO HAMEL INC. ....	5395
PLACEMENTS DELANEY INC. ....	5396
PLACEMENTS FAMILA INC. (LES) .....	5396
PLACEMENTS IMMOBILIERS LAGIRO INC. (LES) .....	5396
RADIATEUR GOUIN LTÉE .....	5396
RATCH WATCH INC. ....	5395
RÉSIDENCES SÉBASTOPOLE INC. (LES) .....	5396
RESTAURANT BMB INC. ....	5396
RESTAURANT M.S.D. INC. ....	5396
RESTAURANT QUIDI VIDI (1982) INC. ....	5396
SABLIÈRES BOURGOGNE INC. (LES) .....	5396
SALADIÈRE INC. (LA) .....	5396
SALON MICHEL POUR ELLE ET LUI INC. ....	5396
SERVICE D'ARBRES DUFOUR ET LAPIERRE INC. ....	5396
SOCIÉTÉ ARABE DE RESTAURATION ET DE COMMERCE SARCO INC. ....	5396
SOTEDER INC. ....	5396
SPHÈRE QUÉBEC INC. ....	5396
STORES VÉNITIENS GRÉGOIRE INC. ....	5396
TABAGIE LIBRAIRIE LE PASSANT INC. ....	5396
TAPIS DIMENSION INC. ....	5396
TÉLÉ-CABLE LABONTÉ INC. ....	5397
TRAÇAIDE INC. ....	5397
TRANSPORT P.E. MARCOUX INC. ....	5397
TRIGÉ LTÉE .....	5397
VENTE DE VÉHICULES MONZA INC. ....	5397
VIEUX MANOIR DU SPAGHETTI DE CHICOUTIMI INC. (LE) .....	5397

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

ALIMENTATIONS DOMCO LIMITÉE (LES) .....	5397
ALLEN & FILS LTÉE .....	5397
ASSURANCES ALBERT CHARETTE ET ASSOCIÉS INC. ....	5397
ASSURANCES D'AMOURS & FILS INC. (LES) .....	5397
AUBERGE BEAUCERONNE INC. ....	5397
AUTOMOBILES J. LS. SIMARD INC. ....	5400
BOIS ELLEN LTÉE .....	5398
BOUTIQUE LE TAMBOURIN INC. (LA) .....	5397
COMPAGNIE TRANSITAIRE MICHAEL INC. ....	5398
CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES, LIMITÉE .....	5398
DAIGNEAULT (G.), INDUSTRIEL, INC. ....	5398
DATAGRAM INC. ....	5398
DÉVELOPPEMENTS NEUFCHATEL INC. ....	5398
DISCO-BAR LE GLOBE INC. ....	5398
DISTRIBUTIONS P.T.S. LTÉE .....	5398
DOMAINE DES CHENAUX INC. (LE) .....	5398
DORA MORROW INC. ....	5398

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**

Page

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON LTÉE .....	5398
ELLEN LUMBER LTD. ....	5398
ELLEN (M.) LUMBER LTÉE .....	5398
ENCHÈRES D'AUTOMOBILES DE MONTRÉAL LTÉE (LES) .....	5398
ENTREPRISES GUY & RICHARD INC. (LES) .....	5398
ENTREPRISES LIONEL GUILBAULT INC. (LES) .....	5398
ENTREPRISES ROBERT PRESCOTT INC. (LES) .....	5398
ÉQUIPEMENT DE BOULANGERIE L.P. INC. ....	5398
FININTER INC. ....	5398
GELEG INC. ....	5399
GENYCOM INC. ....	5399
GESTION GOINEAU INC. ....	5399
GOSELIN, AUDET & ASSOCIÉS INC. ....	5399
GOSELIN (ROGER) LIMITÉE .....	5399
GUAY (A.) & FILS CONSTRUCTION INC. ....	5399
IMMEUBLES FARMER LTÉE (LES) .....	5399
IMPORT-EXPORT ANOUK INC. ....	5399
INDUSTRIES ROBERT FIOCCO INC. (LES) .....	5399
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES J.M. MARTINEAU INC. (LES) .....	5399
INVESTISSEMENTS A. GUILBAULT INC. ....	5399
JANICO ENTERPRISES INC. ....	5399
JANICO INC. ....	5399
KOTLIAROFF & FILS INC. ....	5399
KOTLIAROFF PINE GARDEN INC. ....	5399
LAMBERT (P.) & ASSOCIÉS INC. ....	5399
LATULIPPE (R.A.) INC. ....	5399
LAVIGNE (GUY) INC. ....	5399
LAVIGNE (GUY) RÉFRIGÉRATION INC. ....	5399
LECAVALIER CONSTRUCTION (1982) LTEE .....	5400
LOCATION DRAGON LIMITÉE .....	5399
MARION (PAUL A.) INC. ....	5399
MÉDESCOMPTE INC. ....	5399
MEUBLES CANADIENS MOUSKA INC. ....	5399
1000 SAVEURS INC. (AUX) .....	5399
PAGODE D'OR INC. (LA) .....	5400
PLACEMENTS COMFORT LTÉE (LES) .....	5400
PLACEMENTS LECAVALIER LIMITÉE (LES) .....	5400
PRODUITS HYGIÉNIQUES FRANCO INC. (LES) .....	5400
PROMOTIONS G.L. INC. (LES) .....	5400
ROMA TRANSPORT INC. ....	5400
ROZON (MAURICE) INC. ....	5400
SERVICES DE CUISINE COMMERCIALE LIMITÉE .....	5400
SHECHTMAN (G.A.) & SONS LTD. ....	5400
SHECHTMAN (G.A.) & FILS LTÉE .....	5400
SIMARD (J. L.S.) INC. ....	5400
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DE RÉASSURANCE, INC. ....	5400
SOCIÉTÉ DE GESTION NATIONALE-MGFVIE, INC. ....	5400
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC. (LA) .....	5400
SOPELCO LIMITÉE .....	5400
STORES VÉNITIENS MÉTALLIQUES LIMITÉE (LES) .....	5400
TRANSPORT DRAGON LTÉE .....	5400
VALOIS (LÉO) & FILS INC. ....	5401

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION**

CASCADES DE PARIS INC. (AUX) .....	5401
CENTRALCO (1982) INC. ....	5401
DISTRIBUTRICES V.H.M. (1982) INC. ....	5401
ENTREPRISES GILLES HAINS LTÉE (LES) .....	5401
ENTREPRISES SCHRETER INC. (LES) .....	5401

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION — suite**

Page

GESTION S.A.P. INC. ....	5401
MAGASINS D'ESCOMPTE MONTRÉAL INC. ....	5401
OEUF D'OR INC. (LES) .....	5491
PLACEMENTS CLAUDE BRUNET LTÉE .....	5401
POULET PLACE LAURIER INC. (LE) .....	5401
SCHRETER ENTREPRISES INC. ....	5401
TRANSIT P.M. INC. ....	5402

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

AGENCE DENIS DODDRIDGE INC. ....	5402
AUTOMOBILES BAURORE LTÉE (LES) .....	5402
BEJAR INC. ....	5402
CONSTRUCTIONS TECKSOL INC. (LES) .....	5402
CÔTÉ (B.) INC. ....	5402
COUTURE (THÉO) INC. ....	5402
ENTREPRISES L. VENNE & FILS LTÉE .....	5402
ENTREPRISES RIVERAINES INC. (LES) .....	5402
ENTREPRISES ROBERT LIZÉE INC. (LES) .....	5402
EXCAVATION NORMAND (GRANBY) INC. ....	5403
FERME B. AUDET ET FILS INC. (LA) .....	5402
FERME GROLEAU & FILS INC. ....	5402
FERMES A. ROBIDOUX INC. (LES) .....	5402
GESTION F. CARRIER INC. ....	5402
GESTION L.A.H.L. INC. ....	5403
GESTION NOUS INC. ....	5403
GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN INC. ....	5403
HUDON & JULIEN EXPERTS-CONSEILS EN CONSTRUCTION LTÉE .....	5403
IMMEUBLES BENOÎT LAFLEUR INC. (LES) .....	5403
INVESTISSEMENTS P.T.J. LIMITÉE (LES) .....	5403
ISOLATIONS MONT-ROYAL LTÉE .....	5403
LOGEMENT C.A. INC. (AU) .....	5403
MAISON GÉDÉON ROY INC. (LA) .....	5403
MAISON ROY & GIGUÈRE INC. (LA) .....	5403
1848-6217 QUÉBEC INC. ....	5403
1849-4716 QUÉBEC INC. ....	5403
1852-9396 QUÉBEC INC. ....	5403
1857-1026 QUÉBEC INC. ....	5403
1857-3030 QUÉBEC INC. ....	5403
MONTEURS D'ACIER DE BEAUCE INC. (LES) .....	5402
MULTIFORME DESIGN INC. ....	5403
PASCAL DIFFUSION CANADA INC. ....	5403
PLANTS DU SAGUENAY INC. (LES) .....	5403
PROMASSE INC. ....	5403
R.C.R. INTERNATIONAL INC. ....	5403
RADIATEURS UNIVERSEL INC. (LES) .....	5403
RADIATEURS UNIVERSELS INC. (LES) .....	5403
SERVICES DE CONSULTATION GESTICOM INC. (LES) .....	5403
SERVICES MÉCANIQUES GODBOUT INC. ....	5403
STATION SERVICE PIGEON INC. ....	5404
STATION-SERVICE JMS INC. ....	5404

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES**
**LETTRES PATENTES**

ARC-O-VAL INC. ....	5404
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE DANVILLE (L') .....	5404
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME VALLÉE DE CHATEAUGUAY INC. ....	5404
ASSOCIATION DE PROTECTION ET DE CONSERVATION, ST-SIMÉON INC. ....	5404
ASSOCIATION DES FEMMES ARTISTES AMATEURS DU QUÉBEC (A.D.F.A.A.Q.) .....	5404

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES**

Page

**LETTRES PATENTES — suite**

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE THIBEAULT .....	5404
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA MOYENNE CÔTE-NORD (L') .....	5404
ASSOCIATION DES REMBOURSEURS DU QUÉBEC INC. ....	5404
ASSOCIATION DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE ST-JEAN A.U.T.A.P.H.R. ....	5404
ASSOCIATION DES VRAIS ACHETEURS RÉGIONAUX (A.V.A.R.) INC. ....	5405
ASSOCIATION DU HOCKEY-MINEUR DU TRANSCONTINENTAL .....	5405
ASSOCIATION DU SOCCER DE ST-LÉONARD (A.S.S.L.) INC. ....	5405
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE BIEN-ÊTRE DES BRÛLÉS (BRULAM) .....	5405
ASSOCIATION THRACIENNE DE MONTRÉAL (L') .....	5405
ATELIERS D'ALPHABÉTISATION DE JOLIETTE (LES) .....	5405
BALLE-MOLLE ÎLE-BIZARD .....	5405
CAVALIERS DE COMÈTE SAPHO (LES) .....	5405
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE VALLEYFIELD INC. ....	5405
CHEVALIERS D'EAU DE ST-FÉLICIEN INC. (LES) .....	5405
CINÉMAGINAIRE. CLUB DE CINÉMA AMATEUR DU SAGUENAY INC. ....	5405
CLUB AMIC INC. (LE) .....	5405
CLUB AMITIÉS DE L'ÂGE D'OR DE PONT-ROUGE .....	5405
CLUB D'ÂGE D'OR ST-NAZAIRE INC. ....	5405
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DESCHAMBAULT (LE) .....	5405
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GILLES DE LOTBINIÈRE INC. (LE) .....	5405
CLUB DE SKI DE FOND SPORT-PLUS INC. ....	5405
CLUB NAUTIQUE DE MONTRÉAL .....	5406
CLUB OPTIMISTE DE CARTIER-BRÉBEUF .....	5406
CLUB OPTIMISTE RICHMOND-MELBOURNE ET CLEVELAND .....	5406
CLUB RICHELIEU DE GATINEAU .....	5406
CLUB ROTARY DE RIMOUSKI INC. (LE) .....	5406
CLUB SOCIAL 12-18 DE CHIBOGAMAU .....	5406
CLUB ULTRA-ÉTOILE INC. (LE) .....	5406
COMITÉ DE LA ST-JEAN — ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON .....	5406
COMITÉ DE LOISIR STE-BERNADETTE .....	5406
COMITÉ D'ENVIRONNEMENT DE PETIT-SAGUENAY .....	5406
COMITÉ DES LOISIRS D'ARUNDEL INC. ....	5406
COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES SOINS DE SANTÉ DE LA RÉGION DE LAC MÉGANTIC INC. ....	5406
COMITÉ RÉCRÉATIF ST-YVES INC. ....	5406
CONCERTS-OUTAOUAIS .....	5406
CORPORATION DE TRANSPORT-ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DU SECTEUR BER- THIER « LA DILIGENCE » INC. ....	5406
CORPORATION DU SALON DES MÉTIERS D'ART DE L'EST DU QUÉBEC .....	5406
CORPORATION DU VIEUX MOULIN D'ULVERTON INC. ....	5406
CORPORATION LA LOCUSTE .....	5407
CORPORATION RÉGISSANT LE HOCKEY AU COLLÈGE MONTMORENCY .....	5407
ÉCOLE DE TENNIS DE CHÂTEAUGUAY INC. ....	5407
ÉCOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE INC. (L') .....	5407
ENTRAIDE MATERNELLE ST-ALPHONSE-NOUVELLE INC. (L') .....	5407
FONDATION DU SÉMINAIRE SAINTE-MARIE INC. ....	5407
FONDATION MIEUX VIVRE INC. ....	5407
GROUPE DE FEMMES LATINO-AMÉRICAINES DE MONTRÉAL INC. ....	5407
HABITATIONS « ANSE-DES-MÈRES » INC. (LES) .....	5407
HABITATIONS DE L'ESTRIE INC. (LES) .....	5407
INSTITUT FAREL FACULTÉ DE THÉOLOGIE RÉFORMÉE DE QUÉBEC .....	5407
LIGUE DE HOCKEY JUNIOR « B » DU LAC ST-LOUIS INC. ....	5407
LOISIRS ST-PAUL DE MONTMINY INC. ....	5407
LOISIRS VINCELOTTE INC. ....	5407
MÈTRE DE LA PÉTANQUE INC. (LE) .....	5407
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE INC. ....	5407
NATURAM .....	5407
OEUVRE ÉVANGÉLIQUE BENOÎT LABRE .....	5408
PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'OR BLANC INC. ....	5408

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES**

Page

**LETTRES PATENTES — suite**

PRONAO S OUIATCHOUAN .....	5408
PUBLICATIONS CODÉX INC. ....	5408
PUBLICATIONS DES MOTONEIGISTES DE LAVAL (LES) .....	5408
RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE « CANADA » .....	5408
RECHERCHE ET PATRIMOINE DES ABÉNAKIS, INC. ....	5408
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC .....	5408
THÉÂTRE UBU INC. ....	5408
TRADITIONS HURONNES INC. (LES) .....	5408

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES****CHANGEMENTS**

AGENCE FRANCE-PRESSE .....	5408
----------------------------	------

**NOUVEAU PERMIS**

JEOL (U.S.A.), INC. ....	5409
--------------------------	------

**PERMIS**

FLÉTAN CORPORATION .....	5409
MEUBLES DE PIN DE KNOWLTON LTÉE .....	5409
SYSTÈMES DE COMPTES MIDWESTERN LTÉE .....	5409

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

AUDET, PAUL .....	5435
DALCOURT, HERVÉ .....	5435
DROUIN, BERNARD .....	5435
NADEAU, LUCIEN .....	5436
VIGNEUX, PIERRE .....	5436

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****FORMATION**

CLUB DE FOOTBALL DE MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LE) .....	5410
MONTRÉAL FOOTBALL CLUB AND COMPANY LTD. (THE) .....	5410
PROMOTIONS VICOSA ENR. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES) .....	5410

**DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE**

CITICORP LTÉE .....	5436
COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP .....	5436
LONGUEUIL, VILLE .....	5436
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE .....	5437
SUCCESSION PIERRE VICTOR ROUGIER .....	5438
VAUDREUIL, VILLE .....	5438

**FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE**

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (articles 55 à 61 de la loi) .....	5438
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (article 37 de la loi) .....	5438

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA**

HÉBERT (J.E.) LTÉE (Dissolution) .....	5439
IMMEUBLES GUY OUELLET INC. ....	5439

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

## ÉNERGIE ET RESSOURCES

## CADASTRES

BRYSON, CANTON .....	5439
CACOUNA, VILLAGE .....	5439
CHICOUTIMI, PAROISSE .....	5440
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER SUD) .....	5440
ÎLE-BIZARD, PAROISSE .....	5440
JONQUIÈRE, CANTON .....	5440
JONQUIÈRE, CANTON .....	5440
JONQUIÈRE, CANTON .....	5440
JONQUIÈRE, CANTON .....	5441
JONQUIÈRE, CANTON .....	5441
LA SARRE, VILLAGE .....	5441
LACHENAIE, PAROISSE .....	5441
L'ASSOMPTION, VILLAGE .....	5441
LONGUE-POINTE, PAROISSE .....	5442
MAGOG, VILLE .....	5442
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5442
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5442
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5442
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5443
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5443
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5443
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5443
MONTRÉAL, PAROISSE .....	5443
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE .....	5444
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE .....	5444
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	5444
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	5444
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	5444
POINTE-CLAIRE, PAROISSE .....	5445
POINTE-CLAIRE, PAROISSE .....	5445
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE .....	5445
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE .....	5445
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE .....	5445
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE .....	5446
SAINT-JOACHIM-DE-CHATEAUGUAY, PAROISSE .....	5446
SAINT-LAURENT, PAROISSE .....	5446
SAINT-LAURENT, PAROISSE .....	5446
SAINT-LAURENT, PAROISSE .....	5446
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE .....	5447
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE .....	5447
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE .....	5447
SIMPSON, CANTON .....	5447
SIMPSON, CANTON .....	5448
VILLE-MARIE, VILLAGE .....	5448
WINDSOR-MILLS, VILLAGE .....	5448

## INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

## ASSURANCES — LOI SUR LES

LA SOLIDARITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ( <i>Délivrance de permis</i> ) .....	5448
---	------

## LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

PARC SAGUENAY ( <i>Limites — classification</i> ) .....	5448
---	------

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — suite

Page

## TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5451
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5451
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5453
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5454
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5455
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum) .....	5514

## PROCLAMATION(S)

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de Matapédia, district électoral de Bonaventure .....	5455
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., C. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de Shoolbred, district électoral de Bonaventure .....	5456

## RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS DE BOVINS (Projet de plan conjoint) .....	5457
PRODUCTEURS DE LAIT INDUSTRIEL DE LA RÉGION 01 (Rejet de projet de plan conjoint) .....	5459

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## LETTRES PATENTES ANNULÉES

AÉRO-CLUB DE MANIWAKI INC. ....	5411
ALISPANIA CULTURAL SOCIETY INC. ....	5419
ALLIANCE ARTISTIQUE SAGUENÉENNE INC. (L') .....	5411
AMIS DE LA MAÎTRISE DU CHAPITRE DE QUÉBEC, INC. (LES) .....	5411
AMIS DE ST-HENRI INC. (LES) .....	5411
ARTISANAT ACCOLADE INC. ....	5411
ASSOCIATION COLOMBOPHILE JACQUES-CARTIER .....	5411
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE CANADO-ARABE .....	5411
ASSOCIATION DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE SOCIALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (L') .....	5411
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS GASPARO INC. (L') .....	5411
ASSOCIATION DES CITOYENS DE JONQUIÈRE .....	5411
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE ST-GEORGES INC. ....	5411
ASSOCIATION DES CORPS MUSICAUX LAURENTIDES-OUTAOUAIS (L') .....	5411
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS DE ST-VIANNEY INC. (L') .....	5411
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS PÉTROLIERS DU QUÉBEC (A.E.P.Q.) INC. ....	5411
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA ONTARIO (L') .....	5411
ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (L') ....	5411
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DU GROUPE D'IBERVILLE DE STE-MARTHE (THETFORD MINES) INC. ....	5411
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CITÉ NATURE INC. ....	5411
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE LAC MCGREGOR .....	5412
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC D'AIGLE INC. (L') .....	5412
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LOT 38, RANG IV, CANTON CHERTSEY (L') .....	5412
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC MASKINONGÉ (COMTÉ BERTHIER) INC. (L') .....	5412
ASSOCIATION DES SOURDS DE SHERBROOKE INC. ....	5412
ASSOCIATION DES TÉMISCAMIENS DE L'OUTAOUAIS (L') .....	5412
ASSOCIATION DES USAGERS DE L'HÔPITAL LE GARDEUR (L') .....	5412
ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE DUNRAE GARDENS .....	5412
ASSOCIATION (HELLÉNIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ÉCOLE RUSSELL .....	5412
ASSOCIATION PONDIEENNE DE MONTRÉAL (L') .....	5412
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE L'ANESTHÉSIE AU QUÉBEC .....	5412
ASSOCIATION PROVINCIALE DES PROPRIÉTAIRES DE CAMIONS-CITERNES INC. (L') .....	5412
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRENEURS CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION DU LAC ST-JEAN .....	5412
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES COLLINES BLEUES LTÉE (L') .....	5412
ASSOCIATION REPROGRAPHIQUE COMMERCIALE DE MONTRÉAL (L') .....	5412
ASSOCIATION SPORTIVE LES ÉLITES DU NORD .....	5412

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

## LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

BELISLE (PIERRE) ET FILS INC.	5412
BENNY (ANDY), CULOTTIER INC.	5412
BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LA CÔTE-NORD INC.	5413
BLACK COMMUNITY COMMUNICATION MEDIA (B.C.C.M.) INC.	5418
BLUE HILLS RECREATIONAL ASSOCIATION LTD.	5412
C.E.E. CENTRE FOR ENVIRONMENTAL EDUCATION	5413
CALYPSO UNDERWATER DIVING CLUB OF CANADA INC. (LA)	5414
CANADIAN PROGRESS CLUB (VILLE DE QUÉBEC)	5413
CANADIAN-ARAB CULTURAL AND SOCIAL ASSOCIATION	5411
CARREFOUR DES ARTS DE LA MAURICIE	5413
CARROSSERIES MONT-BRUNO INC.	5413
CENTER OF UNIVERSAL BROTHERHOOD INC.	5413
CENTRE DE FRATERNITÉ UNIVERSELLE INC.	5413
CENTRE DE JEUNESSE, BELOEIL, OTTERBURN, MONT ST-HILAIRE, MCMASTERVILLE INC.	5413
CENTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT C.E.E.	5413
CENTRE D'ENTRAIDE DE SOREL	5413
CERCLE DE BRIDGE ROSEMONT LTEE	5413
CHAMBLY BASIN HOME OWNERS ASSOCIATION INC.	5413
CHICHESTER, CHAPEAU AND SHEENBORO SNOWMOBILE CLUB INC. (THE)	5415
CHOEUR PLEIN SOLEIL (LE)	5413
CHOLETTE (JEAN) & ASSOCIÉS LTÉE	5413
CLUB AÉRONAUTIQUE D'AMOS INC.	5413
CLUB ÂGE D'OR DE LA GAJETÉ PAROISSE STE-FAMILLE (LE)	5413
CLUB AUTOSPORT DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (CAVO)	5413
CLUB D'ÂGE D'OR SECOND HORIZON	5413
CLUB D'AVIONS MINIATURES LES PHOENIX INC.	5413
CLUB DE CAMPING LE WIGWAM	5413
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SHAWAPO INC.	5413
CLUB DE FOOTBALL LES TRAPPEURS INC.	5413
CLUB DE GYMNASTIQUE DE VICTORIAVILLE	5414
CLUB DE GYMNASTIQUE SALTO INC. (LE)	5414
CLUB DE KARATÉ DE ST-VIANNEY, INC. (LE)	5414
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NÉDELEC	5414
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-NORBERT DE LAVAL	5414
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-WILBROD INC. (LE)	5414
CLUB DE MOTO DE SENTIER DE LA BAIE INC.	5414
CLUB DE MOTO LES HUNS INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE D'ADSTOCK (LE)	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE DE LA MATAPÉDIA INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE DE L'ÎLE DU GRAND CALUMET INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE LA PIPE INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE LES BONS AMIS D'IBERVILLE INC.	5414
CLUB DE MOTONEIGE LES MONTAGNARDS DE ROLLET INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE LES PIGEONS VOYAGEURS INC.	5414
CLUB DE MOTO-NEIGE STE-MARTINE INC.	5414
CLUB DE MOTONEIGE SOIXANTE-DIX, ASCOT CORNER INC.	5414
CLUB DE MOTOS-NEIGE LES VOLTIGEURS DE ST-MATHIEU INC.	5414
CLUB DE PLONGÉE LES GLAUCOS INC.	5414
CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE LA CALYPSO DU CANADA INC.	5414
CLUB DE TIR AUX PIGEONS D'ARGILE DES BISONS	5415
CLUB DE TIR RADISSON INCORPORÉE	5415
CLUB DE VÉLO DE BOUCHERVILLE	5415
CLUB DES RAQUETTEURS DE ST-VIANNEY, INC. (LE)	5415
CLUB LES MONTAGNAIS INC.	5415
CLUB LES PASSE-MONTAGNES	5415
CLUB LOISIRS DANSES PIEDS LÉGERS	5415
CLUB MOTO-NEIGE ESCAPADE	5415
CLUB MOTONEIGE TCHITAGAMA	5415
CLUB MOTOS-NEIGE DE CHICHESTER, CHAPEAU ET SHEENBORO (LE)	5415

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

Page

CLUB NAUTIQUE DU LAC NICOLET INCORPORÉ .....	5415
CLUB NAUTIQUE VAL-DES-MONTS INC. ....	5415
CLUB NE-NE INC. ....	5415
CLUB OPTIMISTE ST-CÔME LINIÈRE INC. ....	5415
CLUB PERDU .....	5415
CLUB RÉCRÉATIF MCMASTER INC. ....	5415
CLUB RICHELIEU ST-RÉMI .....	5415
CLUB SOCIAL CHEVALIER QUÉBÉCOIS .....	5415
CLUB SOCIAL GALLUCIANO .....	5415
CLUB SOCIAL GILES BÉDARD AUTOS INC. ....	5415
CLUB SOCIAL KISAVOS INC. ....	5415
CLUB SPORTIF K.D.L. INC. ....	5415
CLUB SPORTIF LES COPAINS DE L'EST DE MONTRÉAL INC. ....	5416
CLUB SPORTIF LES VOYAGEURS DE COWANSVILLE INC. ....	5416
COMBUSTIBLES THERMO INC. (LES) .....	5416
COMITÉ DE LOISIRS DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES INC. ....	5416
COMITÉ DES LOISIRS DE GRACEFIELD INC. ....	5416
COMITÉ DES LOISIRS DU LAC DOUCET .....	5416
COMITÉ DU HOCKEY INTERCITÉ DE LÉVIS LAUZON INC. ....	5416
COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX D'ÉTÉ DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN (LE) .....	5416
CONSEIL RÉGIONAL DE SÉCURITÉ SCOLAIRE SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. (LE) .....	5416
CONSEIL RÉGIONAL DES PARENTS DU SAGUENAY, INC. ....	5416
CONSTRUCTION CUM LTÉE .....	5416
CONSTRUCTIONS DORRIS INC. (LES) .....	5416
CORPORATION CANADIENNE DU PROJET KOKO (LA) .....	5416
CORPORATION DE L'ARÉNA DE PLESSISVILLE INC. ....	5416
CORPORATION DE VENTES ÉLAN .....	5416
CORPORATION DU GRAND PRIX ÉQUESTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC. ....	5416
CORPORATION INDUSTRIELLE RICHMOND-JOHNSON INC. ....	5416
CORPORATION MUSELECO (LA) .....	5416
CORPS DE CLAIRONS LES ÉCLIPSES DE LA RIVE-SUD INC. ....	5416
CORPS DE TAMBOURS & CLAIRONS LES MÉTROPOLITAINS DE CHICOUTIMI INC. ....	5417
CUM CONSTRUCTION LTD. ....	5416
DAY ONE LODGE INC. ....	5417
DÉCORATION STUDIO TREIZE INC. ....	5417
DORRIS CONSTRUCTION INC. ....	5416
ÉCOLE DE CONDUITE ST-JEAN INC. ....	5417
ÉCOLE QUÉBÉCOISE DES SPORTS DE MONTAGNE INC. ....	5417
ELAN SALES CORP. ....	5416
ÉPICIERS EN GROS UNIVERSEL INC. ....	5417
ÉQUIPE REACT (RIVIÈRE DU LOUP) INC. ....	5417
FATHER JEAN FOUNDATION INC. ....	5417
FAVIC .....	5417
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS DU COMTÉ DE LAPORTE .....	5417
FERME EXPÉRIMENTALE TOURNE-SOL GASPÉ-NORD INC. ....	5417
FONDATION PÈRE JEAN INC. ....	5417
GARAGE MICHEL LANDRY INC. ....	5417
GENVEST LTD. ....	5417
GENVEST LTÉE .....	5417
GESTIONS XASAM INC. (LES) .....	5417
GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF DUNRAE GARDENS SCHOOL .....	5412
GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF RUSSELL SCHOOL .....	5412
GROUPE RÉCRÉATIF MONTENERODOMO INC. ....	5417
GROUPEMENT D'ANIMATION SOCIALE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DE QUÉBEC .....	5417
HIDEAWAY FOOD SERVICES INC. (THE) .....	5419
HUNS MOTO CLUB INC. ....	5414
ILLYRIA INC. ....	5417
IMMEUBLES GINGRAS & HUDON INC. (LES) .....	5417
INDUSTRIES BON VIVANT INC. (LES) .....	5417

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**

Page

**LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite**

INDUSTRIES MIRABEL INC. (LES) .....	5417
INGAR LTD. ....	5418
INGAR LTÉE .....	5418
INVESTISSEMENTS STRASBOURG INC. (LES) .....	5418
JARDINS DE ST-LÉONARD INC. (LES) .....	5418
JEUNE CHAMBRE DE STE-FOY INC. (LA) .....	5418
JOURNAL LE POINT INC. (LE) .....	5418
JOUVENCELLES DE P.A.T. INC. (LES) .....	5418
KIRKLAND HISTORICAL SOCIETY .....	5419
KISAVOS SOCIAL CLUB INC. ....	5415
KIWANIS CLUB OF MAGOG, INC. (THE) .....	5418
LACEY GREEN — VILLAGE ON THE GREEN ASSOCIATION INC. ....	5418
LAKE NICOLET NAUTICAL CLUB INCORPORATED .....	5415
LEISURE LIVING INDUSTRIES INC. ....	5417
LIGUE DE HOCKEY DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, INC. (LA) .....	5418
LIGUE DES RESTAURATEURS DE LA RUE COUILLARD (LA) .....	5418
LIGUE FÉMININE DE ST-VIANNEY, INC. (LA) .....	5418
LOISIRS CATHÉDRALE DE JOLIETTE .....	5418
MAÇONNERIE A.M. INC. (LA) .....	5418
MAISON JACQUES BUTEUX INC. ....	5418
MEDIA DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE (B.C.C.M.) INC. (LE) .....	5418
MEUBLES HÉROS INC. (LES) .....	5418
MONTREAL COMMERCIAL REPROGRAPHIC ASSOCIATION .....	5412
MOTEL CHEZ PHILIPPE LIMITÉE .....	5418
MOUVEMENT D'ACTION CULTURELLE BLACK LAKE INC. ....	5418
NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC. ....	5418
ORGANISATION POUR LA RECHERCHE ET L'AVANCEMENT EN ÉCOLOGIE O.R.A. INC. ....	5418
OUTAOUAIS VALLEY AUTOSPORT CLUB (OVAC) .....	5413
PEINTURE BELCO INC. ....	5419
PLACEMENTS MENTOC INC. (LES) .....	5419
PONDIAN ASSOCIATION OF MONTREAL (THE EFXINOS PONDOS) .....	5412
REALINVEST LIMITED .....	5419
RECYPLAN .....	5419
RÉSIDENCES BORD DE L'EAU DE LONGUEUIL, INC. ....	5419
SERVICE DE NOURRITURE LA CACHETTE INC. ....	5419
SERVICES IMMOBILIERS NORDEMA INC. ....	5419
SKYLINE INVESTMENTS INC. ....	5419
SOCIÉTÉ CULTURELLE ALISPANIA INC. (LA) .....	5419
SOCIÉTÉ DES CHEVALIERS UNIS INC. (LA) .....	5419
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE KIRKLAND .....	5419
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LASIBEC INC. (LA) .....	5419
SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DES DISTRICTS ÉLECTORAUX DE CHICOUTIMI, DUBUC, JONQUIÈRE-KÉNOGAMI, LAC ST-JEAN ET ROBERVAL INC. (LA) .....	5419
SOCIÉTÉ ST-JEAN BAPTISTE DE LA PAROISSE DE STE-ODILÉ (LA) .....	5419
SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE ST-VIANNEY, INC. (LA) .....	5419
SPORTS ET LOISIRS FRANCA LTÉE .....	5419
TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ET COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY LTÉE (LA) .....	5419
UNION DES FAMILLES DE ST-VIANNEY, INC. (L') .....	5419
UNIVERSAL BURNER SERVICE LTD. ....	5419
UNIVERSAL WHOLESALE GROCERS INC. ....	5417
WESTERN LACHINE RECREATION CENTRE INCORPORATED .....	5420
XASAM HOLDINGS INC. ....	5417

**REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

COMPAGNIE DE PRÊTS J.N. LIMITÉE .....	5410
CONSULTANTS S. INC. ....	5410
NORTHERN FISH AND CAVIAR CO. LTD. ....	5410
POISSON ET CAVIAR DU NORD LTÉE .....	5410

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA**

Page

IBERVILLE, VILLE ( <i>Fin du programme de rénovation</i> ) .....	5459
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE (L.P.) .....	5459
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CANTON TREMBLAY (L.P.) .....	5460
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS (L.P.) .....	5460
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JUSTE-DU-LAC (L.P.) .....	5460
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON (L.P.) .....	5460
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARTINE (L.P.) .....	5461
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE (L.P.) .....	5461
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DES-BOIS (L.P.) .....	5461
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-CÔME (L.P.) .....	5461
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-CÔME-LINIÈRE (L.P.) .....	5461
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD (L.P.) .....	5462
SAINTE-THÉRÈSE, VILLE ( <i>Fin du programme de rénovation</i> ) .....	5462

**SOUSSIONS — DEMANDES DE**

POINTE-CLAIRE, VILLE .....	5462
SAINTE-FÉLICIEN, VILLE .....	5463

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE STE-MARGUERITE MARIE (U.C.C.) (LE) ( <i>Fin d'existence</i> ) ...	5464
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE ST-MÉTHODE (U.C.C.) (LE) ( <i>Fin d'existence</i> ) .....	5464
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DE ST-THOMAS DIDYME (U.C.C.) (LE) ( <i>Fin d'existence</i> ) .....	5464
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DE LA BEUCE ( <i>Constitution</i> ) .....	5464
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DE ST-ARSÈNE ( <i>Constitution</i> ) .....	5464

**VENTE(S) PAR LICITATION**

BOUDREAU c. BOUDREAU .....	5465
----------------------------	------

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****ARTHABASKA**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS (LA) c. NADEAU .....	5465
---	------

**BEUCE**

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD. c. GONTHIER .....	5466
--	------

**BEDFORD**

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. HAROLD WILLIAMS (1964) LTD .....	5466
---	------

**BONAVENTURE**

SERVICES FORESTIERS T S L LTÉE c. BUJOLD .....	5468
--	------

**CHICOUTIMI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAIDA .....	5469
GAGNON, GAGNON, CÔTÉ & LEMIEUX c. LAROUCHE .....	5470

**DRUMMOND**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. BERGERON ET AL. ....	5470
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. CHAPDELEINE ET AL. ....	5471
CAISSE POPULAIRE SAINT-PIERRE DE DRUMMONDVILLE (LA) c. COLLIN .....	5471
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (LA) c. AUGER ET AL. ....	5472

**FRONTENAC**

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BOISSONNEAULT ET AL. ....	5472
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT c. DAIGLE .....	5473

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

## HULL

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. DUBÉ ..... 5474

## IBERVILLE

COMMISSION SCOLAIRE D'IBERVILLE c. DOMAINES JOYEUX LTÉE ..... 5474  
SOCIÉTÉ HÉTÉRO LTÉE c. DAOUST *ès qualités à la faillite de PAUL GUY PERRON ET AL.* ..... 5475

## JOLIETTE

ST-JEAN DE MATHA, PAROISSE c. COUVRETTE ..... 5476  
ST-JEAN DE MATHA, PAROISSE c. DIONNE ..... 5476  
ST-JEAN DE MATHA, PAROISSE c. MAHEU ..... 5476  
ST-JEAN DE MATHA, PAROISSE c. POULIOT ..... 5477

## KAMOURASKA

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 93371 CANADA LTÉE ET AL. .... 5477  
CAISSE POPULAIRE DE ST-CLÉMENT c. ROBITAILLE MARCOUX ET ASSOCIÉS LTÉE *ès qualités à la faillite de ÉBÉNISTE ST-CLÉMENT INC. ET AL.* ..... 5478

## LABELLE

MONT-LAURIER, VILLE c. MAURICE ..... 5479

## MINGAN

DUCHESNE c. BOURQUE ET AL. .... 5479

## RICHELIEU

ST-PIERRE-DE-SOREL, MUNICIPALITÉ c. BARDIER ..... 5480  
SOUTHERN IMPORTERS INC. c. LÉVEILLÉE ET AL. .... 5480

## RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI c. OUELLET ..... 5481  
CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI (LA) c. PAQUET ..... 5481  
CAISSE POPULAIRE DE ST-ROBERT DE RIMOUSKI (LA) c. ENTREPRISE MAC-NAR INC. .... 5482  
MUTUELLISTES (LES) c. BÉRUBÉ (*Erratum*) ..... 5514

## ROBERVAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. FORTIN ..... 5482  
BANQUE ROYALE DU CANADA c. DOUCET ..... 5482  
SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE c. TREMBLAY ..... 5483  
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE D'ALMA c. LAROUCHE & BRASSARD INC. .... 5483

## SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LECLERC ET AL. .... 5484  
LONGPRÉ (LEAS) & FILS INC. c. BLANCHET ..... 5484

## SAINT-HYACINTHE

BERTRAND THIVIERGE c. LES HÉRITIERS DE RAYMOND BERTRAND ..... 5485  
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH (LA) c. PRUD'HOMME ..... 5485  
FOISY c. LES ENTREPRISES SATURNE INC. .... 5486

## SAINT-AURICE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LACHAPPELLE ..... 5487  
CAISSE POPULAIRE DE ST-SÉVERIN-DE-PROULXVILLE c. ROY ..... 5487  
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-THÉOPHILE DU LAC (LA) c. THIBEAULT ..... 5488  
CAISSE POPULAIRE DES HETRES c. FERRON ET AL. .... 5488  
CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE c. TREMBLAY ..... 5488  
ISOLATION DONNACONA INC. c. FORTIN ..... 5489

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

## TERREBONNE

CAISSE POPULAIRE DE STE-AGATHE-DES-MONTS c. MILLETTE-PRÉVOST .....	5489
COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME (LA) c. STEWART .....	5490
COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME (LA) c. ZAFFUTO .....	5490
THIBAUT & DESJARDINS LTÉE c. GUILLAUME ET AL. ....	5490

## TROIS-RIVIÈRES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROUSSEAU .....	5491
CAISSE POPULAIRE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE c. FRÉCHETTE .....	5491
CHAUETTE c. LATOUR .....	5492
MORIN c. JUNEAU .....	5493

## VENTE(S) POUR TAXES

ALMA, VILLE .....	5496
LACHENAIE, VILLE .....	5498
TROIS-RIVIÈRES, VILLE .....	5511

